SOS
Trans.
RT-168
1981
c.2

Terminology Bulletin **168**

Municipal Administration Terminology

A l'usage du Bureau des traductions seulement
For Translation Bureau use only

Secretary of State / Secrétariat d'État
Translation Bureau / Bureau des traductions

fcm federation of canadian municipalities
fédération canadienne des municipalités

©Minister of Supply and Services Canada 1981

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Catalogue No. 552-2/168-1981
ISBN 0-660-50810-9

Canada:$10.00
Other Countries: $12.00

Multiculturalisme et Citoyenneté Canada
Multiculturalism and Citizenship Canada

MUNICIPAL TERMINOLOGY SERIES

Terminology Bulletin # 168

MUNICIPAL ADMINISTRATION TERMINOLOGY

(English - French)

BIBLIOTHÈQUE
SECRÉTARIAT D'ÉTAT DU CANADA
DEC 1 . 999
LIBRARY
DEPARTMENT OF THE SECRETARY
OF STATE OF CANADA

prepared by

Noëlla Richard

revised and enlarged by

Catherine A. Bowman, Hélène Tremblay, and Lois Vincent

jointly published by

Federation of Canadian Municipalities

Translation Bureau

Ottawa, Canada

March, 1981

SOS

SOS
Trans.
BT-168
1981
ex. 2

73-517-012

90-02986/

TABLE OF CONTENTS

Introduction v
Foreword vi
User's Guide viii
Glossary 1E
Source List 113E
Selected Bibliography: Municipal Administration 125E
Selected Bibliography: Management and Finance 129E
List of Terminology Bulletins 133E

INTRODUCTION

April, 1978 saw the beginning of a mutually beneficial co-operative undertaking between the Federation of Canadian Municipalities (FCM) and the Canadian Government Translation Bureau which has culminated in the joint publication of this and six other English-French/French-English glossaries of municipal terminology.

The seven glossaries in the Municipal Terminology Series were designed to facilitate the drafting and translation of laws, regulations and other documents of concern to Canadian muncipalities, and to encourage the standardization of municipal terminology. The administrative and technical terms contained in them will also prove useful to various extra-municipal organizations and to specialists working in the fields researched. The considerable task of collecting documentation, identifying the relevant English and French terms and conducting research for these glossaries was undertaken by teams of assistants under the direction of five terminologists employed by the FCM.

This ambitious project could not have been accomplished without the invaluable assistance of the municipalities and provincial governments of New Brunswick, Quebec, Ontario and Manitoba which contributed documentation, specialist assistance, office space and equipment, and many hours of their officials' time to the municipal terminology teams. We also wish to thank the Language Programmes Branch of the Department of the Secretary of State and Employment and Immigration Canada for their financial support, and the Terminology and Documentation Branch of the Translation Bureau for its coordination of the project, training of team leaders and provision of documentary and technical assistance. Finally, to the municipal terminologists and terminology assistants whose interest, diligence and hard work have brought the municipal terminology project to successful completion, we extend sincere thanks.

Philippe Le Quellec
Assistant Under Secretary of State
(Translation)

Glenys Parry
Executive Director
Federation of Canadian Municipalities

FOREWORD

The following glossary is a revised and enlarged edition of the Municipal Council Terminology by Noëlla Richard, published in 1979 by the Federation of Canadian Municipalities. The original material, dealing with the municipal council's decision-making process, has been modified wherever necessary and, in some cases, explanations have been added attributable to a number of the judicious comments received on the preliminary edition. New entries regarding elections and some of the legal aspects of municipal administration (such as amalgamation and the municipal court) are included in this final edition as well as a selected bibliography of reference works on management and finance. It must be noted that these last two fields have not been researched for this glossary. Furthermore, in reply to queries received, it should be pointed out that only some job titles are given in the administration glossary, others appearing in the glossaries most closely related to their fields of endeavour. For example, "chief of police" may be found in Police Force Terminology. Similarly, a topic like expropriation would be covered in Housing and Urban Land Terminology.

The variations in administrative structure from one city to another and the differences in the provincial laws (especially between the common law and civil law provinces), with the resulting municipal systems, posed major problems during the preparation of the glossary. Although an attempt has been made to explain these problems and to suggest solutions when possible, the reader would be wise to check local usage with provincial and municipal authorities. Likewise, legal dictionaries published outside of Canada (in France, Britain, and the United States) should be used with caution, again due to the dissimilarity of the legal systems. Terms used in these countries are occasionally mentioned in the glossary, particularly when they were found to be a source of confusion during the research.

The authors wish to extend their appreciation to all those who contributed comments and suggestions regarding the Municipal Terminology Series in general and this glossary in particular. Especially valuable were the observations and advice received from members of the "Comité canadien de jurilinguistique française". Any further comments on the glossary would be most welcome and should be sent to the following address:

Director
Terminology Directorate
Translation Bureau
Secretary of State Department
Ottawa, Ontario
K1A 0M5

Finally, the authors would like to thank the Federation of Canadian Municipalities and the Translation Bureau of the Secretary of State for their support and for the opportunity of participating in the rewarding experience provided by this research project.

Catherine Bowman
Hélène Tremblay
Lois Vincent

Also appearing in this series:

Health and Social Services Terminology
Housing and Urban Land Terminology
Parks and Recreation Terminology
Police Force Terminology
Solid Waste Terminology
Urban Transportation Terminology

USER'S GUIDE

Three types of quoted explanations appear in this glossary: the formal definition, the context, which gives some insight into the concept to which the term refers, and the usage sample, a simple application of the term. Any pertinent comments are made in an observation. In a few cases, quotations have been modified slightly to conform to the format of the glossary. Each quotation is followed by a number which refers to one of the sources listed at the end of the glossary. This source list is not intended for use as a bibliography: the documentation found to be most useful in the field appears in a selected bibliography. Where several terms are given for the same concept, the term chosen as the main entry is the one deemed most appropriate in the Canadian context. Parentheses have been used to contain feminine forms, optional elements, or additional information regarding a term. Asterisks following main entry terms and synonyms refer readers to an observation. The following symbols are used in the glossary:

D.	definition	SYN.	synonym, abbreviation, spelling variation	(m.)	masculine gender
C.	context			(pl.)	plural
E.	usage sample			(adj.)	adjective
•	observation	SEE/VOIR	cross reference	S	source
...	deletion from text	cf.	compare	v.	volume
(( ))	addition to text	(f.)	feminine gender	no	number
				p.	page

These technical terms may be encountered in the observations:

slang - a term used in a context of extreme informality, not limited to a particular region or area of interest. Typically, these terms are shortened forms or extravagant or facetious figures of speech.

colloquial - a term used in everyday informal talk but not in formal speech or writing; a conversational term.

generic/specific - describes a relationship between two terms in which one term has a much broader meaning than the other.

outmoded - a term which is still understood but no longer in general use.

neologism - a new term or a new meaning of an existing term.

abrogate, to
SEE repeal, to

abrogation
D. Repeal or cancellation of statute, law, regulation, order, etc., in its entirety by subsequent statute, law, etc., which may abrogate expressly, in which case it states that it abrogates-or abrogates and replaces-the former instrument, normally without retroactive effect, or tacitly, in which the abrogation results simply from the incompatibility of the former instrument with the new one. S38,p.15

SYN. repeal

absolute majority
D. Majority of the members of a council entitled to vote, present or not at the meeting. S54,p.260

accountability
D. The concept underlying democratic representative government that elected officials are responsible to the people for their actions. S41,p.2

SYN. political accountability

accountant

acting chairman
SEE acting chairperson

abrogation (f.)
D. Annulation d'un texte législatif ou réglementaire par un texte nouveau. L'abrogation d'une loi, d'un décret ou d'un arrêté peut être "expresse", c'est-à-dire que l'auteur du texte nouveau prévoit expressément qu'il "abroge" ou "abroge et remplace" le texte ancien, ou "tacite" et résulter simplement de l'incompatibilité du texte ancien avec le texte nouveau. S3,p.10

* cf. abroger

majorité absolue (f.)
D. Majorité de tous les membres d'un conseil qui, généralement, ont droit de voter, présents ou non à l'assemblée. S55,p.20

responsabilité (f.)
D. ... obligation, pour quiconque exerce, par délégation des citoyens, une autorité ou un pouvoir, d'en rendre compte à ceux de qui il le détient. S34,p.358

SYN. responsabilité politique (f.)

* "Responsabilité" a aussi un autre sens qui correspond à l'englais "liability". cf. ce terme

comptable (m. ou f.)

acting chairperson
SYN. acting chairman
acting chairwoman

présidente(e) suppléant(e)

acting chairwoman
SEE acting chairperson

acting clerk

greffier suppléant (m.)

acting head of council
SEE deputy mayor

acting judge
SEE deputy judge

acting mayor
SEE deputy mayor

addition of the votes
SEE official addition of the vote

additional clause

clause additionnelle (f.)

adjourn, to
D. To suspend a session or meeting till another time or indefinitely: suspend formal business or procedure and disband. S24,p.27

a) lever la séance
D. ... déclarer que la séance est terminée, que les membres de l'assemblée doivent se séparer. S33,p.2008

b) ajourner
D. Renvoyer à un autre jour ou à une date indéterminée. S45,p.44

* Le terme "ajourner" correspond aussi à l'anglais "to lay on the table". cf. ce terme

adjournment

a) levée de séance (f.)

b) ajournement (m.)

administer an oath, to
SEE swear in, to

adopt, to
D. To accept, consent to and put into effective operation; as in the case of a constitution, constitutional amendment, ordinance, or by-law. S7,p.70

SYN. carry, to
pass, to

adopter
D. Donner son approbation à un projet, en parlant des assemblées délibérantes. S19,v.1,p.22

adoption
SYN. passing

adoption (f.)

adoption of by-law

adoption d'un règlement (f.)

adoption of the minutes

adoption du procès-verbal (f.)

advance poll
a) C. The extension of the right of voting at advance polls to all electors who believed they would be unable to vote in their regular polling places on election day was one of the major improvements made by the 1960 ((Election Act)). S73,p.31

SYN. advance polling station
advance polling place

a) bureau de vote par anticipation (m.)
D. Bureau de scrutin ouvert à une date précédant la date fixée par l'avis d'élection.
Forme fautive :
a) "bureau spécial de scrutin". Cette appellation est un calque de l'anglais.
b) "bureau provisoire de scrutin". Une chose provisoire n'existe qu'en attendant d'être remplacée par une chose définitive. Comme on ne peut pas dire d'un bureau de vote qu'il est définitif, on ne dira pas davantage qu'il est provisoire. S43,p.9

b) E. The clerk shall provide as many polling places for an advance poll as he considers necessary. S71,p.37

b) * En anglais, le terme "advance poll" s'applique au bureau de scrutin (a) aussi bien qu'au vote lui-même (b). Cependant, en français on a tendance à garder l'image plus concrète de "bureau". Ainsi, par ex., "the clerk must declare an advance poll" devient "le secrétaire doit établir des bureaux de vote par anticipation".

advisory committee

comité consultatif (m.)

advocate
SEE lawyer

affidavit
D. A written or printed declaration or statement of facts, made voluntarily, and confirmed by the oath or affirmation of the party making it, taken before an officer having authority to administer such oath. S7,p.80

* cf. oath

déclaration par écrit et sous serment (f.)
SYN. déclaration sous serment (f.)
affidavit (m.) *
D. Déposition assermentée; déclaration écrite et signée devant une personne autorisée à recevoir les serments. S40,p.67

* Dans la langue juridique de la France, le mot "affidavit" ne s'emploie qu'en droit fiscal et ne comporte pas de serment. Au Canada, cependant, on a prêté à "affidavit" la plupart des acceptions du même mot en anglais et cet usage est consacré par les textes de loi. Actuellement, certains linguistes proposent de remplacer "affidavit" en français par "déclaration sous serment" ou, de préférence, "déclaration par écrit et sous serment", étant donné qu'il s'agit nécessairement d'un document écrit.

affirmation
D. A formal and solemn declaration, having the same weight and invested with the same

affirmation solennelle (f.)
D. Déclaration faite par une personne qui doit prêter serment, et qui s'y refuse pour le motif

responsibilities as an oath, by persons who conscientiously decline taking an oath. S12,v.1,p.40

* cf. oath

affirmative majority vote

affirmative vote
SYN. yea *

* "Yea" is usually found in the plural in the expression "yeas and nays".

agenda
SYN. orders of the day (pl.) *
order of business

* An "order of the day" (singular) would be one item on the agenda.

agent
SEE scrutineer

agreed to on division

alderman
alderwoman
SEE councillor

allocation of seats
SEE seating arrangement

qu'elle n'a pas de croyance religieuse, ou que sa croyance religieuse s'y oppose. S11,p.6

* cf. serment

vote affirmatif de la majorité (m.)

vote affirmatif (m.)

ordre du jour (m.)
SYN. programme d'une réunion (m.)

* L' "ordre du jour" se compose de "points" (m.) ou de "questions" (f.) (cf. question à l'ordre du jour). Un "programme d'une réunion" pourrait s'appliquer à un colloque ou congrès et non seulement à une séance.

adopté(e) à la majorité des voix
SYN. adopté(e) à la pluralité des voix

amalgamate, to

fusionner
* "Fusionner" ne s'emploie pas à la forme pronominale. Ainsi on ne dit pas "Ces deux municipalités se sont fusionnées" mais plutôt "Ces deux municipalités ont fusionné". À noter que "amalgamer" dans ce sens est un anglicisme à éviter.

amalgamation
D. ...the merging of two or more entire municipalities resulting in one new municipality. S82,p.15

SYN. consolidation *

* "Consolidation" is sometimes used in a general sense as a synonym, or an explanation, of "amalgamation", but cannot replace it in a legal sense when referring to municipalities.
cf. annexation

fusion (f.)
D. ... intégration en une collectivité unique de ((municipalités)) précédemment autonomes. S1,p.91

* En français, l'emploi d' "amalgamation" dans ce sens est fautif. cf. annexion

amend, to
D. ...to alter formally by modification, deletion, or addition. S49,p.36

a) amender
D. Modifier un projet de loi. S33,v.1,p.370

b) modifier
C. Une fois ((un projet de loi)) adopté, devenu loi, on ne peut plus l'amender. On modifie une législation par une nouvelle loi... S15,p.34

* ... on amende, c'est-à-dire qu'on "corrige", un projet de loi, mais on modifie une loi par une autre. S15,p.34

amendable (adj.)
D. Capable of being amended or corrected. S29,p.33

amendable (adj.)
D. Qui peut être amendé. S45,p.58

* Au lieu d'employer l'adjectif "modifiable"

quand il s'agit d'une loi, on fait une périphrase, par exemple, "un article qui peut être modifié".

amendment
D. In legislation...a modification or alteration proposed to be made in a bill on its passage, or an enacted law; also such modification or change when made. S7,p.106

a) amendement (m.)
D. Modification proposée à un texte soumis à une assemblée délibérante. S45,p.58

b) modification (f.)

* Lorsqu'il s'agit d'un bill encore à l'étude, ((on parle d')) un amendement, mais dans le cas d'une loi déjà adoptée, le terme à employer est modification. S21,p.3

amendment to an amendment
SYN. sub-amendment

sous-amendement (m.)

annex, to

annexer

annexation
D. ((Process involving)) the transfer of the jurisdiction over a locality from one municipality to another. S82,p.15

* "Annexation" usually denotes the addition by a city of land adjacent to it, to meet the problems of metropolitan expansion. (S41,p.13) This process has usually been used with unincorporated areas and is becoming less common. cf. amalgamation

annexion (f.)
C. ... le procédé d'annexion... demeure le principal moyen de regroupement des municipalités... S83,p.72

* cf. fusion

annul, to
* "To annul" means either to end something existing or to declare that it never really existed.

annuler
* ((Annuler)) signifie rendre nul sans rien spécifier de plus, ni quant à ce qui annule, ni

It is not a technical word and there is nothing which prevents the idea from being expressed in equivalent words... S7,p.117

* cf. quash, to
repeal, to
rescind, to

answer to plea
SEE reply

appeal
D. In civil practice. The complaint to a superior court of an injustice done or error committed by an inferior one, whose judgment or decision the court above is called upon to correct or reverse. S7,p.124

appeal, to
* This verb may be transitive or intransitive, i.e., a losing party may appeal a judgment or may appeal to a higher court.

quant à ce qui est annulé. S33,v.1,p.442

* cf. abroger
casser

appel (m.)
D. ... le recours à un tribunal supérieur contre une décision rendue par un tribunal ou un juge inférieur. S13,v.I,p.108

SYN. pourvoi (m.) *

* Dans le Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada, la pratique est d'utiliser le terme "pourvoi" uniquement en cas d'appel interjeté devant la Cour suprême qui est un troisième degré de juridiction. cf. interjeter appel

interjeter appel
SYN. appeler
porter en appel
en appeler

* Ces termes s'emploient de façons différentes. Par exemple, on peut interjeter appel (sans l'article) à la Cour suprême, appeler d'un jugement, ou porter en appel le jugement définitif d'une cour devant une autre cour. cf. appel

appeal court
SEE court of appeal

appellant
D. The party making an appeal to a higher court for review of a decision rendered by a lower court. S42,p.66

* cf. respondent

appelant(ante)
D. Celui qui fait appel d'une décision de justice. S3,p.32

* cf. intimé

appellate court
appellate tribunal
SEE court of appeal

applicant
SEE petitioner

applicant
SEE petition

application for incorporation
SYN. petition for incorporation

demande de constitution (f.)
SYN. requête (f.) *

* "Requête" a aussi un autre sens. cf. ce terme.

appoint by by-law, to

nommer par règlement

appointment
D. The designation of a person to occupy a public office, including appointments under the Civil Service. S2,p.84

nomination (f.)
D. Désignation, par une autorité, de la personne à investir d'un mandat, d'une fonction ou d'une dignité... S31,p.1184

approval of council

approbation du conseil (f.)

approve, to
D. To give formal or official sanction to... S49,p.55

archives (pl.)
a) D. A place in which public records or other important documents are kept. S12,v.I,p.109

b) D. A historical record or document so preserved. S12,v.I,p.109

artificial person
D. A person created by law or by authority of law, such as a corporation, as distinguished from a natural person, that is, a human being. S2,p.96

* cf. natural person

assemble, to
SEE convene, to

assistant clerk
SYN. deputy(-)clerk
a) E. Every summons, order, writ or warrant, issued by the court...shall be signed by the municipal judge, by the clerk of the court, or by the assistant clerk. S84,v.I,p.526

approuver
D. Approuver une chose, l'autoriser par une décision administrative, juridique, etc. S31,p.94

archives (f.pl.)
a) D. Lieu où les archives sont déposées, conservées. S45,p.96

b) D. Collection de pièces, titres, documents, dossiers anciens. S45,p.96

* D'après une acception récente du terme, il n'est plus question de la date des documents.

personne morale (f.)
D. Groupement de personnes ou de biens ayant la personnalité juridique, et étant par conséquent, titulaire de droits et d'obligations. S27,p.289

* À noter que ce terme s'emploie aussi comme synonyme de "corps constitué". cf. ce terme

* cf. personne physique

a) greffier adjoint (m.)
C. Un greffier adjoint peut être nommé pour assister le greffier, avec les mêmes devoirs et pouvoirs, et pour le remplacer en cas d'absence ou d'incapacité d'agir. S56,p.431

* cf. clerk of court

b) * The "assistant clerk" performs the administrative duties of the town clerk when the latter is absent. cf. town clerk

attorney
attorney-at-law
SEE lawyer

Attorney General

attorney's office
SEE solicitor's office

auction (sale)
D. A public sale in which each thing is sold to the person who offers the most money for it. S23,p.73

auditor
D. A person...authorized to audit or examine a ((business)) account or accounts. S29,p.65

* Nom ou adjectif, "adjoint" exprime toujours une idée d'aide permanente... "Assistant", au contraire, exprime une idée d'aide occasionnelle... C'est abusivement qu'on emploie "assistant" au lieu d' "adjoint" pour désigner une "personne associée à une autre pour l'aider dans ses fonctions de façon permanente"... L'adjectif anglais "assistant" signifie "adjoint" et "assistant" en français. S15,p.18

* cf. greffier de la cour

b) secrétaire-adjoint(e)
* Le "secrétaire-adjoint" est chargé, en l'absence du secrétaire de mairie, des tâches administratives de la municipalité.
cf. secrétaire de mairie

Procureur général (m.)

vente aux enchères (f.)
D. Vente publique au plus offrant, faite par un commissaire-priseur, un notaire, etc... S31,p.603

SYN. vente à l'encan (f.)

vérificateur (m.)
D. Expert-comptable chargé de réviser la tenue des livres d'une entreprise. S44,no150

SYN. commissaire aux comptes (m.)

authenticate, to

bailiff
C. The officials appointed to see that the orders of the court are carried out are the sheriff and the bailiff. The sheriff acts for the county, district, and superior courts, and the bailiff for the small debts courts. Their duties include the serving of summonses, attending at the sessions of their respective courts, and the sometimes unpleasant duty of enforcing court orders through the seizure and selling of property. S64,p.23

* cf. sheriff

ballot
a) D. A slip of paper bearing the names of the offices to be filled at the particular election and the names of the candidates for whom the elector desires to vote... S7,p.182

SYN. ballot paper

b) D. The action or system of secret voting. S49,p.85

E. The privilege of secrecy is the essence of voting by ballot. S7,p.1748

SYN. secret ballot

* "Commissaire aux comptes" est employé en France. À noter que le terme "auditeur" est un anglicisme.

valider

huissier (m.)
D. Personne chargée de signifier les procédures, comme les ((exploits)), les ((citations à comparaître)) ou les saisies. Il laisse une copie de la procédure à la personne qui doit en prendre connaissance. S72,p.763

* cf. shérif

a) bulletin de vote (m.)
D. Instrument du vote... Il consiste essentiellement en une feuille de papier imprimée par les pouvoirs publics comportant les noms des candidats...; il est muni d'un talon détachable portant le même numéro que la souche à laquelle il est rattaché. S43,p.9

SYN. bulletin (m.)

b) scrutin secret (m.)
D. Celui dans lequel le choix du votant demeure ignoré des autorités et des autres électeurs. S43,p.24

SYN. vote secret (m.)

ballot box
D. A case usually made of wood for receiving ballots. S7,p.182

urne (f.)
D. Récipient dans lequel les électeurs déposent leur bulletin de vote. S43,p.26

* "Boîte de scrutin" est employé au Canada sous l'influence de l'anglais.

ballot envelope

enveloppe électorale (f.)

ballot paper
SEE ballot (a)

ballot, to
D. To give a secret vote (for, against). S12,v.1,p.161

SYN. vote by ballot, to

voter au scrutin secret
E. ... toute proposition d'inscrire les votes par "oui" et "non" ou de voter au scrutin secret, peut être reçue et décidée par l'assemblée. S69,p.84

SYN. voter au scrutin

balloting compartment
SEE polling booth

bar
a) D. In the practice of legislative bodies, the outer boundary of the house; therefore, all persons, not being members, who wish to address the house, or are summoned to it, appear at the bar for that purpose. S7,p.188

a) barre (f.)
D. Barrière de séparation qui est entre l'enceinte où siègent les membres d'un tribunal, d'une assemblée politique, et la partie occupée par le public. S33,v.1,p.893

* Cette enceinte s'appelle "barre" ou "barreau".

b) D. The profession of a lawyer; lawyers as a group. S23,p.89

b) barreau (m.)
D. Corporation des avocats. Seuls ses membres peuvent exercer la profession d'avocat. S40,p.21

barrister
SEE lawyer

be in session, to

bill
D. A document in the form of a law, presented to the legislature for enactment. S2,p.134

body corporate
D. A corporation public or private. S7,p.222

* A political corporation is "a public or municipal corporation; one created for political purposes and having for its object the administration of governmental powers of a subordinate or local nature". (S7,p.1319) This should not be confused with "body politic" (cf. this term). A phrase often used when referring to a municipal corporation is "body corporate and politic".

body politic
D. A collective body, organized to carry out political functions.... S28,p.21

* cf. body corporate

book of the by-laws
SEE by-law book

tenir séance

projet de loi (m.)
D. ... texte... déposé sur le bureau d'une assemblée en vue de son adoption comme loi. S31,p.1435

corps constitué (m.)
SYN. personne morale (f.) *

* Étant donné qu'en français universel "corps constitué" n'a pas le sens de "body corporate", les jurilinguistes canadiens préfèrent l'emploi de "personne morale". À noter que ce terme a un sens plus large que "body corporate".
cf. personne morale.

corps politique (m.)
C. ... la corporation municipale est le corps politique, l'entité juridique ou la personne morale formée des habitants et des contribuables résidant dans le territoire érigé en municipalité. S83,p.63

* cf. corps constitué

breach of a by-law

breach of order
SYN. breach of the rules of order

breach of the rules of order
SEE breach of order

building permit

by-election
D. A special election held between regular elections in order to fill a vacancy. S49,p.150

by-law
D. A law or ordinance dealing with matters of local or internal regulation made by a local authority, or by a corporation or association. S32,v.I,p.242

SYN. municipal by-law
ordinance *

* "Ordinance" appears to be used primarily in the United States.

infraction à un règlement (f.)
SYN. violation d'un règlement (f.)

infraction au règlement (f.)

permis de construire (m.)
SYN. permis de bâtir (m.)

* "Permis de bâtir" est peu usité. Par contre, "permis de construction" est assez répandu au Canada, mais ce terme est à éviter.

élection partielle (f.)
D. Consultation électorale qui a lieu en dehors des élections générales, lorsqu'il y a un ou plusieurs sièges à pourvoir. S43,p.15

SYN. élection complémentaire (f.)

règlement (m.)
D. Acte législatif qui émane d'une autorité autre que le Parlement; décision administrative qui pose une règle générale, valable pour un nombre indéterminé de personnes ou de situations. S45,p.1645

SYN. règlement municipal (m.) *
arrêté municipal (m.) *

* L'emploi de ces termes diffère d'après les régions du Canada. Au Québec, par exemple, on parle de "règlements municipaux", le mot

"arrêté" étant réservé à l'expression "arrêté ministériel". Par contre, au Nouveau-Brunswick, "arrêté" a été consacré comme traduction de l'anglais "by-law" uniquement en ce qui concerne les municipalités ("arrêté municipal"). Le terme "règlement administratif" est employé au Nouveau-Brunswick pour désigner un "by-law" d'une corporation ou d'une association et les seuls "règlements" sont ceux qui font partie des lois provinciales (souvent précisant les modalités d'application des lois). En France, un conseil municipal prend des délibérations, et un "arrêté municipal" est un des pouvoirs réglementaires comportant la police municipale qui est dévolu au maire sans que le conseil municipal y délibère. (513,v.II,p.498) Le maire peut, par exemple, par voie d'arrêté, interdire le stationnement dans un endroit. cf. résolution

by-law book
SYN. book of the by-laws

livre des règlements (m.)

by-law committee

comité des règlements (m.)

by-law of council

règlement du conseil (m.)

call a division, to

passer au vote

call for a division, to

demander la mise aux voix

call to order, to

rappeler à l'ordre

call, to
SEE convene, to

calling of a meeting

convocation d'une réunion (f.)

campaign
D. The competitive effort of rival candidates for public office to win support of the voters in the period preceding an election. S41,p.42

SYN. election campaign

campagne électorale (f.)
D. Période, précédant une élection, pendant laquelle les candidats et les partis politiques font leur propagande en vue de recueillir des suffrages, soit par des contacts personnels, soit en utilisant les techniques de diffusion et différents moyens publicitaires. S43,p.10

candidate
D. A person who is nominated as a candidate seeking election to an office... S66,p.1

candidat(e)
D. Personne qui postule une fonction élective. S43,p.10

carry, to
SEE adopt, to

case law
C. Not every judicial decision is published, but only those that deal with a new principle or a new application of an old principle. This accumulation of judicial decisions is generally referred to as case law. S64,p.5

SYN. jurisprudence *

* The term "jurisprudence" is used in Quebec to designate the collection of court case judgments which interpret the law and as such are used as a source of law, much like the common law's "case law", although the latter is much more heavily relied upon. cf. jurisprudence

jurisprudence (f.)
D. Dans le langage juridique,... l'ensemble des jugements concordants rendus sur un point de droit donné par les tribunaux de même degré et de même nature. S68,v.24,no1,p.73

* Dans le langage courant, "jurisprudence" a aussi l'acception de "l'ensemble des décisions ou des opinions rendues par les tribunaux". S68,v.24,no1,p.73

casting vote
D. A deciding vote cast by a presiding officer to break a tie. S49,p.171

voix prépondérante (f.)
a) D. Vote donné par le maire, ((en cas de partage des)) voix. S11,p.123

b) D. Voix décisive du directeur du scrutin en cas de partage des voix dans une circonscription. S43,p.126

* L'adjectif "prépondérant", utilisé dans ce contexte, signifie que le président du conseil ou du comité exécutif doit trancher la question par son vote, au cas ((de partage)). (S84,v.1,p.159) Employer "vote" au lieu de "voix" dans cette expression, c'est commettre un anglicisme. Voir l'observation sous la rubrique "vote".

ceremonial duty

fonction honorifique (f.)

certificate
D. A written assurance, or official representation, that some act has or has not been done, or some event occurred, or some legal formality been complied with. S7,p.285

certificat (m.)
D. Écrit qui émane d'une autorité compétente et atteste un fait, un droit. S45,p.277

certified copy
SYN. certified true copy

copie certifiée conforme (f.)
SYN. copie authentique (f.)
copie conforme (f.)

* L'expression "copie certifiée" n'existe pas comme telle en français universel.

certified true copy
SEE certified copy

chain of office

chaîne du maire (f.)

chair
SEE chairmanship
chairperson

chair, to
SEE preside, to

chairman
SEE chairperson

chairman's seat
SEE chairperson's seat

chairmanship
SYN. chair *

* "Chair" is also used as a synonym of "chairperson". cf. this term

chairperson
D. The presiding officer of a meeting or an organization or committee. S49,p.182

SYN. chair
chairman
chairwoman
presiding officer

chairperson's seat
SYN. chairman's seat
chairwoman's seat

chairwoman
SEE chairperson

chairwoman's seat
SEE chairperson's seat

chamber
SEE council chamber

présidence (f.)

président(e)
D. Personne qui préside (une assemblée, une réunion ou tout groupement organisé en vue d'une action collective), pour (en) diriger les travaux. S45,p.1521

siège présidentiel (m.)
SYN. fauteuil présidentiel (m.)

charter
D. An instrument of incorporation; a document giving certain rights and privileges contingent upon the fulfilment of related obligations. S50,p.25

SYN. municipal charter
C. ...the term "municipal charter" signifies the creative act, general or special, setting up the municipal corporation together with all other laws and constitutional provisions relating to the rights, duties, powers, privileges, liabilities, and immunities of the municipal corporation. S79,p.54

charte (f.)
D. Écrit émanant de l'État et qui fait foi des pouvoirs et des droits d'une compagnie. Un des actes constitutifs de compagnie. S40,p.94

* ... le substantif "charte" ((et)) l'expression "lettres patentes" ne sont plus employés en France. Ce sont des termes de droit monarchique ... Le Canada étant un pays monarchique, "charte" et "lettres patentes" continuent d'y avoir droit de cité. "Acte constitutif" correspondrait peut-être mieux que ces deux termes, cependant, aux réalités contemporaines (S15,p.80) cf. acte constitutif

chief administrative officer
SEE city manager

chief attorney
SEE chief counsel

chief commissioner
SEE city manager

chief counsel
SYN. chief attorney

avocat en chef (m.)

chief executive officer
SEE mayor

chief magistrate

premier magistrat (m.)

chief municipal judge

juge municipal en chef (m.)

city
D. An incorporated municipal unit of the highest class in Canada. S49,p.202

ville (f.)
D. Territoire délimité par une loi ou par lettres patentes, ou agglomération de citoyens résidant

* cf. town

dans ce territoire. S11,p.123

* Cité n'est pas un terme des vocabulaires administratif et juridique. Employé au sens de "ville dont la population dépasse un certain chiffre", c'est un anglicisme. Une ville, quelle que soit sa population... est une municipalité au point de vue juridique. Il y a de grandes villes, des villes moyennes, de petites villes et il y a des villages. S15,p.168

city attorney
SEE city solicitor

city clerk
SEE town clerk

city council
SEE municipal council

city hall
D. The chief administrative building of the city. S49,p.202

hôtel de ville (m.)
D. Siège de l'autorité municipale, même s'il s'agit d'une toute petite ville. S1,97

SYN. mairie (f.) *
C. La mairie désigne à la fois : la charge du maire, l'administration municipale, le bâtiment où se trouvent le bureau du maire, les services de l'administration municipale, et où siège normalement le conseil municipal. S1,p.113

* En France, l'expression "hôtel de ville" s'emploie pour le siège de l'autorité municipale d'une grande ville, toutefois "mairie" est plus généralisé. Il est à noter que le terme "mairie" est encore très peu usité au Canada.

city manager
D. An official employed by an elected council to direct the administration of a city government. S49,p.202

SYN. manager
chief administrative officer
chief commissioner

* An administrative (as opposed to political) position of this nature exists in many, but not all, Canadian cities. The title of the position and the specific duties involved vary from province to province and city to city.

city notary
* cf. notary

city solicitor
SYN. municipal solicitor
city attorney

* This title differs from city to city. Usually "solicitor" is used in common law provinces and "attorney" in Quebec.
cf. lawyer

city treasurer
SEE treasurer

civic (adj.)
a) D. Of, proper to, citizens... S14,p.144

directeur général (m.)
C. Le directeur général est enfin le principal administrateur et il assume la surveillance de tous les services et bureaux municipaux. S65,p.3

SYN. gestionnaire municipal (m.)
chef des services municipaux (m.)
gérant(e) municipal(e)

* Le titre de ce poste et les fonctions y appartenant diffèrent d'une municipalité à l'autre. Certains considèrent que cet emploi du mot "gérant" est abusif, étant donné que l'usage français courant réserve ce nom à l'administrateur d'un hôtel ou d'un restaurant.

notaire de la ville (m.)
* cf. notaire

avocat de la ville (m.)
SYN. conseiller juridique de la ville (m.)
procureur de la ville (m.)

* cf. avocat

a) civique (adj.)
D. Relatif au citoyen. S45,p.320

* L'adjectif civique signifie "relatif au citoyen considéré par rapport à l'organisation politique"... et "relatif au civisme"... L'adjectif anglais civic, qui a les mêmes sens, possède aussi celui de "municipal" et c'est commettre un barbarisme que de prêter cette acception à civique. S15,p.168

* cf. municipal

b) SEE municipal

civic department
SEE municipal department

civic holiday
* A "civic holiday" is declared by a municipal council and affects only the residents of a municipality.

jour férié municipal (m.)
SYN. congé municipal (m.)

* Un "jour férié municipal" est décrété par une résolution du conseil et ne concerne que les habitants de la municipalité.

Civil Code
C. The main source of civil and commercial law in the Province of Quebec is contained in the Civil Code. S59,p.5

Code civil (m.)
D. Recueil de principes de droit qui s'appliquent aux personnes et aux biens, sur le territoire de la province de Québec. S40,p.15

civil liability
SEE civil responsibility

civil responsibility
D. The liability to be called upon to respond to an action at law for an injury caused by a delict or crime, as opposed to criminal responsibility or liability to be proceeded against in a criminal tribunal. S7,p.313

responsabilité civile (f.)
D. Obligation qui incombe à une personne de réparer les dommages causés à autrui par sa faute, par la faute de ceux dont elle a le contrôle et par les choses qu'elle a sous sa garde. S40,p.54

* "Responsabilité civile" est un terme du droit

SYN. civil liability
D. The amenability to civil action as distinguished from amenability to criminal prosecution. S7,p.312

* "Civil responsibility" is the term used in civil law (Quebec) whereas "civil liability" is the usual common law term.

clause
a) D. A single paragraph or subdivision of a legal document... S7,p.316

SYN. provision *

* Note that the term "provision" also has other meanings.
cf. this term

b) SEE proviso

clerk
SEE clerk of court
town clerk

clerk of court
D. An officer of a court of justice who has charge of the clerical part of its business, who keeps its records and seals, issues process, enters judgments and orders, gives certified copies from the records. S7,p.320

SYN. clerk
clerk of the court
court clerk

civil, employé au Québec.

a) article (m)
D. Partie (numérotée ou non) qui forme une division d'un texte légal, juridique, diplomatique, religieux, littéraire. S45,p.108

SYN. disposition (f) *

* Le terme "disposition" a aussi d'autres sens.
cf. ce terme.

greffier de la cour (m.)
SYN. greffier (m.)
C. Le greffier prépare ou rédige tous les exploits d'assignation, mandats ou ordonnances émis par la cour ou les juges. S56,p.432

clerk of the Municipal Court

greffier de la Cour municipale (m.)

clerk of the court
SEE clerk of court

clerk's permanent record book
SEE docket

close of the poll
E. The presiding officer must at the close of the poll publicly declare the number of votes given to each candidate. S51,p.34

SYN. closing of the poll
close of polling

clôture du scrutin (f.)
D. Action de terminer l'enregistrement des votes ou la période de temps pour voter lors d'une élection. S11,p.26

* Les termes "fermeture du poll" et "clôture du poll" sont à éviter. Voir l'observation sous la rubrique anglaise "poll".

coat of arms

armoiries (f.pl.)

Code of Civil Procedure
* A companion work to Quebec's Civil Code, this sets out the rules governing civil court procedure.

Code de procédure civile (m.)
D. Ensemble de règles régissant la manière de faire valoir des droits devant les tribunaux civils. S40,p.15

come into force, to
SYN. take effect, to

entrer en vigueur
SYN. prendre effet

commission
D. A board or committee officially appointed and empowered to perform certain acts or exercise certain jurisdiction of a public nature... S7,p.339

commission (f.)
D. Réunion de personnes déléguées pour étudier un projet, préparer ou contrôler un travail, prendre des décisions. S45,p.344

commissioner of oaths

commissaire aux serments (m.)

commit, to
D. To refer (as a legislative bill) to a committee for consideration and report. S49,p.224

SYN. refer, to

committee
D. A group of fellow legislators chosen by a legislative body to give consideration to legislative matters. S49,p.224

committee chairman
SEE committee chairperson

committee chairperson
SYN. committee chairman
committee chairwoman

committee chairwoman
SEE committee chairperson

committee of the whole
D. The whole membership of a legislative house sitting as a committee and operating under informal rules. S49,p.224

SYN. committee of the whole council

renvoyer
D. Adresser, transmettre à une juridiction, à une autorité plus compétente. S31,p.1534

SYN. soumettre

comité (m.)
D. Réunion de personnes prises dans un corps plus nombreux (assemblée, société) pour s'occuper de certaines affaires, donner un avis. S45,p.341

président(e) de comité

assemblée plénière (f.)
D. ... où siègent tous les membres d'un corps. S45,p.1458

SYN. réunion plénière (f.)

* On retrouve très souvent dans les textes de lois les expressions consacrées "comité plénier" et "comité général". Toutefois, selon les dictionnaires généraux, un "comité" se compose de quelques personnes prises dans un corps plus vaste. Il semble donc contradictoire de parler de "comité plénier ou général" lorsqu'il s'agit non pas de quelques personnes mais de la réunion de tout les membres d'un corps.

committee of the whole council
SEE committee of the whole

committee secretary
SYN. secretary of a committee

secrétaire d'un comité (m.)

compartment
SEE polling booth

competence
SEE jurisdiction

complainant
SEE plaintiff

complementary by-law

règlement complémentaire (m.)

comptroller
SEE controller

confirm, to

confirmer

confirmation
D. The ratification of an executive act by a legislative body. S49,p.235

* It implies a deliberate act, intended to renew and ratify a transaction known to be voidable. S7,p.371

confirmation (f.)
D. Acte unilatéral déclarant valable un acte dont on pourrait demander la nullité. S31,p.381

consent of council

consentement du conseil (m.)

consideration of by-law

étude d'un règlement (f.)

consolidation
SEE amalgamation

constable
D. ...a person appointed...to maintain peace and order at an election. S71,p.1

préposé au service d'ordre (m.)
D. Personne choisie parmi les électeurs pour maintenir l'ordre dans un bureau de vote et assurer la liberté indispensable à la régularité du scrutin. S43,p.20

* "Constable", employé dans le sens de "préposé au service d'ordre", est un anglicisme.

constating document
constating instrument
SEE incorporating document

contempt of court
D. Any act which is calculated to embarass, hinder, or obstruct court in administration of justice, or which is calculated to lessen its authority or its dignity. S7,p.390

outrage au tribunal (m.)
C. Un emportement inconvenant qu'adopterait une personne se trouvant dans l'enceinte de la cour pourrait être considéré comme un outrage au tribunal puisqu'il mettrait en cause la dignité du tribunal. De même, ce délit pourrait prendre la forme d'une attaque véhémente ou grossière contre un juge. S72,p.738

SYN. offense à la cour (f.)

* L'expression "mépris de cour" figure souvent dans les textes de loi canadiens mais elle n'est qu'un calque de l'anglais "contempt of court". Cette expression est donc à proscrire.

controller
D. A public officer of a state or municipal corporation, charged with certain duties in relation to the fiscal affairs of the same... S7,p.354

SYN. comptroller

contrôleur (m.)
D. Fonctionnaire chargé de tenir registre de certaines choses ou de faire une vérification. S33,v.2,p.817

convene, to
a) D. To assemble or come together in a meeting. S36,p.50

SYN. assemble, to

b) D. To cause to assemble. S49,p.245

SYN. call, to

corporate name
SYN. corporate title

corporate seal

a) assembler (s')
D. Se réunir en assemblée (d'un corps). S45,p.114

b) convoquer
D. Appeler à se réunir. S3,p.389

dénomination (f.)
SYN. désignation sociale (f.) *
nom corporatif (m.) *

* Il est à noter que différents termes sont employés pour désigner cette notion dans différentes régions du Canada. Bien que le terme "nom corporatif" soit un anglicisme, il est très répandu dans la législation. La traduction habituelle de "corporate name" est "raison sociale", mais ce terme ne s'applique qu'aux sociétés formées en vue d'un but lucratif. Dans le cas des personnes morales du droit public, les droits français et belge emploient "dénomination" ou "nom". L'adjectif "social" réfère également aux sociétés le plus souvent, mais "désignation sociale" se trouve dans la législation du Nouveau-Brunswick portant sur les municipalités.

sceau de la municipalité (m.)
SYN. sceau corporatif (m.)

* Comme c'est le cas pour le terme "corporate name", le français désigne cette réalité par des termes différents selon les régions du Canada.

corporate title
SEE corporate name

corporation
SEE municipal corporation

council
D. A group elected or appointed as an advisory or legislative body. S49,p.256

council chamber
SYN. chamber

council meeting
SYN. meeting of the council

councillor
SYN. alderman
alderwoman
municipal councillor

councillor at large

conseil (m.)
D. Groupe de personnes chargées de délibérer, d'administrer ou d'exercer une juridiction. S31,p.388

salle du conseil (f.)
SYN. salle des délibérations (f.)
chambre (f.) *

* Le mot "chambre" est défini comme étant "Toute salle où l'on se réunit pour délibérer" (S45,p.291). Cependant il ne semble pas s'employer dans les municipalités.

séance du conseil (f.)

conseiller municipal (m.)
SYN. conseiller (m.)
échevin (m.)

* Le mot "échevin", employé au Canada pour désigner un membre élu d'un conseil municipal, devient de plus en plus rare, cédant la place à l'expression "conseiller municipal".

conseiller général (m.)

counsel
counsellor
counselor
SEE lawyer

counting of votes
SYN. counting of the votes
E. In a contested election, the counting of the votes is the responsibility of the returning officer. S57,p.224

SYN. counting of the ballots

county

county seat
D. A town that is the seat of county administration. S49,p.258

court
D. An official assembly for the transaction of judicial business; a session of such a court; a place for the administration of justice; a judge or judges in session. S49,p.259

SYN. tribunal *

* The words "court" and "judge" or "judges" are frequently used in statutes as synonyms. "Tribunal" is more often used in a literary way, or with reference to a non-judicial body appointed to adjudicate on some disputed question. The distinction between different levels of jurisdiction would be made in English using the terms "superior court" and "inferior court".

dépouillement du scrutin (m.)
SYN. dépouillement (m.)

* "Comptage des votes" : le substantif "comptage", qui signifie simplement action de compter, n'est pas celui qui s'applique spécialement au tri et au décompte simultanés des votes. S43,p.13

comté (m.)

chef-lieu (m.)
D. Endroit où siège le conseil de comté. S11,p.23

tribunal (m.)
D. Juridiction d'un magistrat ou de plusieurs qui jugent ensemble; ensemble des magistrats qui composent cette juridiction; lieu où ils siègent. S31,p.1840

SYN. cour (f.) *

* "Tribunal" est un terme générique tandis que "cour" s'emploie de façon plus spécifique. En France, une "cour" est un tribunal d'ordre supérieur et "tribunal" désigne surtout les juridictions inférieures du premier degré. Il semble cependant qu'on ne fait pas la même distinction au Canada puisqu'on parle de la "cour municipale" aussi bien que de la "cour d'appel",

et la Loi des tribunaux judiciaires du Québec dénomme un seul tribunal mais plusieurs cours.

court clerk
SEE clerk of court

court house
SEE court-house

court list
SYN. list
D. A docket or calendar of causes ready for trial or argument.... S7,p.1081

SYN. trial docket *
roll for hearing

* "Trial docket" appears to be used in the United States whereas "court list" is the Canadian term. "Roll for hearing" is used in Quebec.

rôle (m.)
D. Registre où sont portées, par ordre chronologique, les affaires soumises à un tribunal. S45,p.1725

SYN. rôle d'audience (m.)

court minute-book
SEE minute book

court of appeal
SYN. appeal court
appellate court
appellate tribunal

cour d'appel (f.)

Court of Queen's Bench
SYN. Court of King's Bench

Cour du banc de la reine (f.)
SYN. Cour du banc du roi (f.)

court of record
D. A court whose acts and judicial proceedings are enrolled for a perpetual memorial and testimony; whose rolls are the "records" of the court. S46,p.89

cour d'archives (f.)
E. Le conseil... d'une ville peut, par un règlement... établir une cour d'archives dans la municipalité, appelée "Cour municipale"... S84,v.I,p.518

court reporter
SYN. official stenographer *

* "Official stenographer" is the term used in the Quebec laws.

sténographe judiciaire (m. ou f.)
SYN. sténographe (m. ou f.)
sténographe officiel(elle)

* Au Canada, on retrouve souvent le terme "sténographe officiel" dans les textes à caractère juridique, mais à tort. "Officiel" a le sens de "qui remplit une fonction d'autorité dans l'Administration", ou "qui représente une autorité reconnue comme porte-parole". Un sténographe n'est pas un personnage officiel; il ne fait que prendre en note des témoignages qui sont rendus en cour. S15,p.449

court room
SEE courtroom

court-house
D. The building occupied for the public sessions of a court, with its various offices. The building occupied and appropriated according to law for the holding of courts. S7,p.427

SYN. court house

palais de justice (m.)
D. Édifice où siègent les cours et tribunaux. S45,p.1343

courtroom
SYN. court room

salle d'audience (f.)

date of expiry (of a permit)

date d'expiration (d'un permis) (f.)

date of renewal (of a permit)

date de renouvellement (d'un permis) (f.)

day of nomination
SEE nomination day

day of polling
SEE election day

debatable (adj.)
SYN. open to debate

debate
D. The formal discussion of a motion before a deliberative body according to the rules of parliamentary procedure. S49,p.289

SYN. discussion

decision
SEE judgment

declaration
SEE statement of claim

declaration of office
SEE oath of office

decorum
D. Propriety and good taste in conduct or appearance. S49,p.292

default judgement
SEE judgement by default

defeat, to
SYN. negative, to

defence
D. The opposing or denial by the accused party of the truth or validity of the complaint made against him; the defendant's (written) pleading in answer to the plaintiff's statement of claim. S12,v.I,p.670

sujet(ette) à discussion

débat (m.)
D. Discussion organisée au sein d'un corps délibérant. S17,p.76

SYN. discussion (f.)

décorum (m.)
D. Ensemble des règles qu'il convient d'observer pour tenir son rang dans une bonne société. S45,p.464

rejeter

défense (f.)
C. Le mot "défense" désigne soit l'acte de procédure par lequel le défendeur dénie les droits du demandeur, soit la représentation en justice des parties. S13,v.I,p.536

SYN. defense *
plea *
statement of defence *

* "Defense" is the spelling most common in the United States. A "statement of defence" would be the written document presented by the defendant. "Plea" may also refer to any one in a series of pleadings.
cf. statement of claim
pleading

* cf. déclaration

defendant
D. In a law suit, the party against whom an action is brought. He is the person required to make answer in the action or suit. S42,p.156

* In a criminal case, the "defendant" would be referred to as the "accused". In a divorce case or an appeal, he would be called the "respondent".

* cf. respondent
plaintiff

défendeur(deresse)
D. Personne physique ou morale contre laquelle est dirigée ou intentée une action en justice. S40,p.69

* Dans un procès criminel, on parlera d' "accusé" et de "prévenu". En Cour d'Appel, on parlera d' "intimé".

* cf. intimé
demandeur

defense
SEE defence

defer, to
D. Delay; put off; remand, postpone to a future time. The term does not have, however, the meaning of abolish... S7,p.509

différer
D. Remettre à un autre temps; éloigner l'accomplissement, la réalisation de (qqch.). S45,p.540

delegation

délégation (f.)

demolition permit

permis de démolir (m.)
* "Permis de démolition" est utilisé au Canada, mais ce terme est à éviter.

department
SEE municipal department

department head

chef de service (m.)
SYN. directeur de service (m.)

deponent
D. One who deposes (that is, testifies or makes oath, now in writing) to the truth of certain facts; one who gives under oath testimony which is reduced to writing. S7,p.525

* "Deponent" is included in the term "witness" but "witness" is more general. (S7,p.525) cf. witness

témoin (m.)
D. Personne qui, sous serment, relate à la justice un ou des faits dont elle a eu personnellement connaissance. S40,p.78

SYN. déposant(ante)

* "Déposant" est rarement utilisé et ne s'applique pas aux autres sens de "témoin". Ce dernier terme peut signifier également une "personne qui doit certifier les identités, l'exactitude des déclarations, lorsqu'un acte est dressé". (S45,p.1936) "Témoin" et "déposant" recouvrent aussi le sens de "witness". cf. witness

deportment
D. The manner in which one conducts oneself. S49,p.302

conduite (f.)
D. Action de se diriger soi-même; façon d'agir. S45,p.361

depose, to
D. To make a deposition; to give evidence in the shape of a deposition; to make statements which are written down and sworn to; to give testimony which is reduced to writing by a duly-qualified officer. S7,p.526

* "To depose" is less widely used and has a more specific meaning than "to testify".
cf. testify
testimony
deposition

témoigner
D. Déclarer en justice, en tant que témoin. S45,p.1936

SYN. déposer

deposit (a ballot), to

déposer (un bulletin)

deposition
D. Testimony of a witness under oath taken in writing to be introduced at a trial, hearing, investigation, or arbitration proceedings. S42,p.164

* "Deposition" is a more specific term than the French equivalents given here.
cf. testimony

témoignage (m.)
D. Relation faite par une personne, pour éclairer la justice et souvent sous la foi du serment, de ce qu'elle a vu ou entendu. S25,v.7,p.5978

SYN. déposition (f.)

* Le français ne fait pas de distinction entre "témoignage" et "déposition" comme le fait l'anglais entre "testimony" et "deposition". Les deux termes français sont surtout des déclarations orales.

deputy(-)clerk
SEE assistant clerk

deputy head
SEE deputy mayor

deputy judge
* "Deputy judge" is given in some Quebec texts as the English equivalent of "juge suppléant". However the latter is a temporary replacement, whereas a "deputy" is a permanent subordinate. A preferable term would be "acting judge" in this case.

a) juge adjoint (m.)
* Voir l'observation sous la rubrique "greffier adjoint".

b) juge suppléant (m.)

deputy mayor
SYN. acting mayor
acting head of council
deputy head

adjoint(e) au maire
SYN. maire suppléant (m.)
pro-maire (m.)
maire adjoint (m.)

deputy municipal judge
* cf. deputy judge

juge municipal suppléant (m.)
* cf. juge suppléant

deputy returning officer
D. ...officer...in charge of procedures at a polling station. S23,p.944

SYN. presiding officer *

* "Presiding officer" is used to describe a deputy returning officer in municipal elections in New Brunswick.

deputy treasurer

detach, to
* cf. detachment

detachment
D. ...the reverse of annexation...the separation or exclusion of territory from a municipality.... S79,p.42

* In Canada, such detached territory is generally annexed to another municipality. Note that the enlargement or contraction of territory does not dissolve the corporation or create a new one. cf. division

discussion
SEE debate

scrutateur(trice)
D. Personne qui a pour fonctions de surveiller et de dépouiller le scrutin tout en assumant la responsabilité du bureau de vote. S43,p.23

* Le terme "sous-officier rapporteur", calque de l'anglais "deputy returning officer", est à éviter.

trésorier(ière) adjoint(e)

démembrer
SYN. diviser

* cf. démembrement

démembrement (m.)
D. Action de diviser, de séparer entre elles les diverses parties d'une municipalité. S11,p.40

SYN. division (f.)

* ... une municipalité est démembrée par la formation d'une municipalité nouvelle ou par l'annexion de son territoire à une autre municipalité... (S53,p.42) "Démembrement" est le terme le plus courant. Certaines personnes considèrent que "démembrement" s'oppose à "regroupement" et "division" à "annexion". Cependant, étant donné qu'il s'agit d'un phénomène peu fréquent, on ne peut établir aucune distinction précise entre ces deux termes. cf. division (b)

disincorporation
SEE dissolution

disorder — désordre (m.)

disorganization
SEE dissolution

disorganize, to
SEE dissolve, to

dispatch of business — expédition des affaires (f.)

disqualification of electors — incapacité électorale (f.)
SYN. disqualifications of electors
E. Qualifications and Disqualifications of Electors. Except as...provided every person is qualified to vote... S70,p.29

D. Situations entraînant la perte du droit de vote. S45,p.977

SYN. privation du droit électoral (f.)
privation du droit de vote (f.)

dissentient
SEE dissident

dissident (adj. or noun) — dissident(ente) (adj. ou nom)
C. An alderman who declares he is dissident is in fact against a motion. S54,p.10

D. Se dit d'une personne qui partage une opinion différente de celle de la majorité. S55,p.15

SYN. dissentient

dissolution — dissolution (f.)
C. The dissolution of a corporation is the termination of its existence as a body politic. S7,p.561

D. Action de mettre fin légalement. S45,p.556

SYN. disorganization *
disincorporation *

* On parle de la "dissolution" d'une société ou d'une municipalité quand elle cesse d'avoir une existence légale.

* "Dissolution" and "disorganization" are used in different provinces to refer to the termination of a municipality's corporate existence. "Disincorporation" is used occasionally as an explanation of "dissolution", but is never given any legal significance.

dissolve, to
SYN. disorganize, to

*cf. dissolution

dissoudre
* cf. dissolution

distinct proposal
SYN. distinct proposition

proposition distincte (f.)

distinct proposition
SEE distinct proposal

divide, to
* cf. division (b)

démembrer
SYN. diviser

* cf. démembrement

division
a) E. (council procedure) Where a division is taken the voting is to be open...and can be either by a show of hands or yeas and nays except when a council seeks to set aside or vary the action of its board of control in which case the voting is to be by yeas and nays... S82,p.59

SYN. vote *

* "Division" is a method of voting used in some legislative bodies. It is taken by a show of hands, by yeas and nays, or by physically separating the

a) vote (m.)
D. Acte par lequel les citoyens d'un pays, les membres d'une assemblée exprime leur opinion; mode selon lequel est effectuée cette opération. S45,p.1931

* Le terme "mise aux voix" est souvent employé comme équivalent de "division", toutefois les termes "vote" et "mise aux voix" sont rarement interchangeables. Le premier désigne l'acte et le mode par lequel les personnes concernées expriment leur opinion tandis que le deuxième

members into two groups. "...on a division each member present is to announce his vote individually to be recorded by the town clerk..." (S82,p.59) In the United States, the term is sometimes used as a synonym of "standing vote". When using this method, members voting for and against the motion alternately rise and are counted by the presiding officer. Note that the term "vote" also has other meanings. cf. this term.

b) C. (territory) It is an open question whether expenditures made by a municipality upon local improvement works prior to a division of an existing township into two new townships are to be considered an adjustment. S81,v.I,p.71

* cf. detachment

correspond plus particulièrement à l'étape précédant le vote proprement dit. Lorsqu'il a le sens du terme anglais "division", le "vote" s'opère à mains levées ou en divisant en deux groupes les membres de l'assemblée. Le secrétaire de mairie inscrit alors dans le procès-verbal le nom des personnes qui ont voté pour ou contre une proposition, etc. À la Chambre des députés de France, le terme "division" ou "vote par division" désigne "un scrutin dans lequel l'assemblée est appelée à voter successivement, c'est-à-dire par votes distincts, sur différentes parties d'un ordre du jour, d'un amendement, etc., ou les paragraphes d'une motion qui a été disjointe". (S16,p.164) Il est à noter que "vote" est plus général que le terme anglais "division" et qu'il a aussi d'autres sens.
cf. vote

b) démembrement (m.)
D. (territoire) Action de diviser, de séparer entre elles les diverses parties d'une municipalité. S11,p.40

SYN. division (f.) *

* ... une municipalité est démembrée par la formation d'une municipalité nouvelle ou par l'annexion de son territoire à une autre municipalité... (S53,p.42) "Démembrement" est le terme le plus courant. Certaines personnes considèrent que "démembrement" s'oppose à "regroupement" et "division" à "annexion". Cependant, étant donné qu'il s'agit d'un phénomène peu fréquent, on ne peut établir aucune distinction précise entre ces deux termes.

docket
D. A formal record of all the important acts done in court in the conduct of each case from its beginning to its end. S42,p.178

SYN. docket book
clerk's permanent record book

* This document includes all papers filed and the decisions rendered for every case heard. When referring to the acts and proceedings of one particular case, the term "record" is often used.
cf. minute book

docket book
SEE docket

elect, to
D. To select by vote for an office, position, or membership. S49,p.362

elected representative
SEE representative

election
a) D. With respect to the choice of persons to fill public office or the decision of a particular public

plumitif (m.)
D. Registre dans lequel le secrétaire-greffier mentionne tout ce qui s'est passé lors d'une audience civile ou pénale. S27,p.292

SYN. registre d'audience (m.) *

* Au Canada, le "registre d'audience" n'est qu'un procès-verbal de l'audience, tandis que le "plumitif" constitue un dossier complet d'une action, comprenant le procès-verbal et les actes de procédure. En France, "registre d'audience" semble être réservé aux cours d'appel et aux tribunaux de grande instance. À noter que l'emploi du mot "record" dans l'expression "record des audiences" est un anglicisme à éviter. Un "dossier" (m.) regroupe les renseignements pertinents à une cause en particulier. Il est à noter également que le terme "plumitif" englobe à la fois le sens exprimé en anglais par "docket" et par "minute book". cf. ce dernier terme

élire
D. Nommer à une dignité, à une fonction par voie de suffrages. S45,p.618

élection (f.)
a) D. Opération par laquelle les électeurs choisissent leurs représentants.

question or public policy the term means in ordinary usage the expression by vote of the will or the people or of a somewhat numerous body of electors. S7,p.608

b) D. The selection of one person from a specified class to discharge certain duties. S7,p.608

SYN. return

E. The employment and payment of a voter to act as scrutineer, unless made in order to induce the voter to procure the candidate's return, is not bribery. S82,p.31

election campaign
SEE campaign

election day
SYN. polling day
day of polling
ordinary polling day

election officers
SEE election officials

election officials (pl.)
C. The Municipal Elections Act (s.4) provides for the appointment of election officials including returning officer, deputy returning officers and poll clerks... S82,p.28

SYN. election officers (pl.)

Forme fautive : "votation".
Ce mot vieilli et technique ne s'emploie plus guère que dans l'expression : mode de votation. S43,p.15

b) D. Choix, désignation d'une ou plusieurs personnes par un vote. S45,p.614

jour du scrutin (m.)
SYN. jour ordinaire du scrutin (m.)

personnel électoral (m.)
D. Au Québec, il comprend, les directeurs et les secrétaires du scrutin, les recenseurs, les réviseurs, les secrétaires de la commission de révision, les scrutateurs et les secrétaires du bureau de vote.
Forme fautive : "officiers d'élection".
On fait, au Québec, un usage abusif du mot officier... En termes de droit, le mot officier désigne le titulaire d'un office, c'est-à-dire d'une fonction publique conférée à vie. Il ne faut pas

election period
D. ...the period commencing with the issue of a writ for an election and ending when the candidate or candidates have been returned as elected... S70,p.4.1

elective franchise
SEE right to vote

elector
D. One qualified to vote in an election. S49,p.362

SYN. voter *

* "Voter" has two meanings, one of which is synonymous with that of "elector".
cf. voter

electorate
D. The collective body of legally qualified voters. S48,p.87

confondre cette acceptation avec celles de fonctionnaire, d'agent ou de dirigeant que l'on donne à tort au mot officier. S43,p.20

* Au singulier, cette expression devient "membre du personnel électoral".

période électorale (f.)
D. ... période... qui commence le jour de l'envoi du décret de convocation des électeurs au directeur du scrutin et se termine le jour de la proclamation des résultats. S43,p.20

électeur(trice)
D. Citoyen qui remplit les conditions pour être inscrit sur les listes électorales. S43,p.15

SYN. votant(ante) *

* "Votant(ante)" a deux sens dont le premier correspond à la définition d'électeur. cf. le terme anglais "voter"

corps électoral (m.)
D. Ensemble des citoyens qui ont le droit de vote. S27,p.83

SYN. électorat (m.)

* Depuis le milieu du siècle dernier ((électorat)) signifie... ensemble des électeurs, c'est-à-dire corps électoral, votants. (S43,p.62) Il a également un autre sens qui correspond à l'anglais "right to vote". Voir ce terme.

emergency meeting

séance d'urgence (f.)

enact, to
D. To establish by law; to perform or effect; to decree. S7,p.619

promulguer
D. Rendre (une loi) exécutoire en attestant officiellement et formellement son existence. S45,p.1545

enacting clause
D. An orderly, and in some jurisdictions a mandatory, part of a statute, proclaiming the authority by which the statute was enacted. S2,p.400

formule de promulgation (f.)
E. La promulgation est l'acte par lequel le chef de l'État atteste la régularité de la procédure législative. Les formules de promulgation ont été déterminées par un décret. S13,v.II,p.51

enactment
a) D. The action of enacting (a law). S12,v.1,p.857

a) promulgation (f.)
D. Décret par lequel le chef de l'exécutif atteste officiellement l'existence d'une nouvelle loi votée par le corps législatif et en ordonne l'exécution. S45,p.1545

b) D. That which is enacted; an ordinance of a legislative authority, a statute. S12,v.1,p.857

b) texte législatif (m.)
SYN. disposition législative (f.)

enforcement of by-laws

exécution des règlements (f.)

enter upon the minutes, to
SYN. record in the minutes, to

consigner au procès-verbal
SYN. inscrire au procès-verbal

enumeration
D. ...the count of something (as a population). S24,p.759

recensement (m.)
D. Dénombrement de la population d'une ville, pour fins administratives, électorales ou autres. S11,p.99

* Le recenseur "procède au recensement des électeurs (non à leur "énumération")..." S43,p.21

enumerator
D. ...a person appointed...to prepare a list of electors. S66,p.2

recenseur (m.)
D. Personne qui procède au recensement des électeurs (non à leur "énumération") afin de dresser les listes électorales.
Forme fautive : énumérateur. S43,p.21

equality of votes
SYN. tie vote
tie

partage (m.)
D. Division en nombre égal des voix, d'un côté et de l'autre, dans une consultation, une délibération. S45,p.1364

SYN. partage des voix (m.)

* Au Canada comme en France, il ne semble pas y exister d'uniformité au niveau des termes concernant la notion en présence. Au Canada, on emploie de préférence "partage (des voix)", toutefois on retrouve également "égalité de voix" et "égalité des suffrages" qui sont aussi utilisés dans les textes de France dont le code électoral.

erection of a municipality

érection d'une municipalité (f.)

evidence
D. That which, in a court of justice, makes clear, or ascertains the truth of, the very fact or point in issue, either on the one side or on the other. S46,p.125

SYN. proof *

* Proof in a strictly accurate and technical sense is the result or effect of evidence, while evidence is the medium or means by which a fact is proved

preuve (f.)
D. Ce qui établit ou tend à établir la vérité d'un acte, d'une chose, l'exactitude d'une allégation ou d'un fait. S40,p.52

* cf. témoignage

or disproved, but the words "proof" and "evidence" may be used interchangeably. (S7,p.1380) "Testimony" is also often used synonymously with "evidence", but the latter is a generic term which includes documents and other exhibits which may be submitted in court. "Testimony" refers specifically to the spoken words of witnesses.
cf. testimony

ex-officio
D. By reason of office. S22,p.30

d'office
D. ... par le devoir général de sa charge; sans l'avoir demandé soi-même. S45,p.1303

ex-officio member

membre d'office (m.)

executive committee

comité exécutif (m.)
* Ce vocable ne s'emploie que dans les municipalités. Dans l'entreprise, on devrait dire de préférence "conseil de direction".

expiry of a permit

expiration d'un permis (f.)

fault
SEE negligence

final addition
E. At the date, time and place appointed,...the judge conducting a...final addition of the votes cast at an election shall make such final addition from the statements returned to the clerks by the deputy returning officers... S71,p.46

recensement judiciaire (m.)
C. Lorsque le recensement ((des suffrages)), en raison d'une contestation, est refait par un juge, il s'appelle recensement judiciaire. S43,p.21

* L'expression "nouvelle addition" s'emploie au Canada sous l'influence de l'anglais.

final passage

approbation définitive (f.)

first reading
D. The first submitting of a bill before a quorum of a legislative assembly usually by title or number only. S49,p.428

première lecture (f.)
C. En premier lieu, le projet de loi... est présenté à la Chambre. Il s'agit là de la "première lecture" (First Reading) qui est une pure formalité au cours de laquelle on indique aux députés le titre du projet et le nom de son auteur. S60,p.15

fiscal year

exercice (m.)
SYN. exercice financier (m.)
exercice comptable (m.)
année financière (f.)
année budgétaire (f.)

* "Année fiscale" est un anglicisme.

franchise
SEE right to vote

general by-law

règlement d'ordre général (m.)

general election
D. An election for the choice of a national, state, judicial, district, municipal, county, or township official, required by law to be held regularly at a designated time, to fill a new office or a vacancy in an office at the expiration of the full term thereof. S7,p.609

SYN. regular election

* When applied to elections, the terms "regular" and "general" are used interchangeably and synonymously. S7,p.609

élections générales (f.pl.)
D. Élections qui ont lieu en vue du renouvellement total d'une assemblée législative. S43,p.15

general motion

general provisions (pl.)

have the floor, to

head of council
* The term "head of council" may refer to the mayor of an urban municipality or the person who performs his duties under his name, the reeve of a rural municipality, or the warden of a county. cf. mayor

hearing
D. A session (as of a legislative committee) in which witnesses are heard and testimony is taken. S49,p.524

hold office, to

homologate, to

homologation
D. Approbation; confirmation by a court of justice; a judgement which orders the execution of some act. S7,p.869

motion d'ordre général (f.)

dispositions générales (f.pl.)

avoir la parole

chef du conseil (m.)
* Le terme "chef du conseil" peut désigner le maire d'une municipalité locale, une personne qui exerce ses fonctions en son nom ou le préfet d'un comté. cf. maire

audience (f.)
D. Réception où l'on admet quelqu'un pour l'écouter. S3,p.126

* Le mot "audition" s'emploie pour rendre "hearing" seulement quand il s'agit de l'action d'entendre ou d'être entendu. Par exemple, un juge peut, à l'audience d'un procès ou dans son cabinet, entendre les personnes dont l'audition lui paraît utile à la manifestation de la vérité.

être en charge
SYN. être en fonctions

homologuer

homologation (f.)
D. Approbation donnée dans certains cas exigés par la loi à un acte juridique, par des juges ou par l'Administration, pour le rendre exécutoire. S3,p.165

improper conduct

inconduite (f.)

in camera
D. In private. S22,p.40

SYN. with closed doors

à huis clos
D. Sans que le public soit admis. S45,p.944

in office

en fonctions (pl.)
SYN. en exercice

in order
E. A motion to adjourn the Council or adjourn the debate shall always be in order, except when a member is in possession of the floor... S58,p.12

recevable (adj.)
E. Une motion aux fins d'ajourner ou de suspendre la séance ou un débat n'est pas recevable : 1-lorsqu'un membre a la parole... S74,p.6

inaugural meeting

séance inaugurale (f.)

inaugural proceeding

formalité inaugurale (f.)

incidental motion

motion incidente (f.)

incorporate, to
D. To create a separate legal entity or person recognized by law. This is known as a corporation... S22,p.40

constituer
D. Ériger en municipalité, donner une existence légale à une corporation. S11,p.32

SYN. constituer en corporation
incorporer *

* Le terme "incorporer" est un anglicisme mais il figure toujours dans certains textes de lois.

incorporated municipality

municipalité constituée en corporation (f.)

incorporating document
SYN. constating instrument
C. Constating instruments of a corporation are its charter, organic law, or the grant of powers to it. S7,p.384

SYN. constating document
incorporating instrument

acte constitutif (m.)
D. Acte juridique créant des droits nouveaux ou modifiant une situation antérieure. S27,p.7

SYN. titre constitutif (m.)

incorporation
D. ...the legal proceedings whereby a municipality or any other local authority is brought into corporate existence. S82,p.9

constitution en corporation (f.)
SYN. incorporation (f.)

* ... le substantif "incorporation", qui signifie "action ou fait d'incorporer", ne peut s'employer au sens juridique du mot anglais "incorporation"... Comme le cas de corporation, c'est à une réadaptation générale à l'esprit français du droit commercial et administratif qu'incite la nécessité de redresser la langue juridique sur ce point. S15,p.364

incumbent

titulaire (d'une charge) (m.)

indecent language

langage grossier (m.)

inferior court
SEE court

intermediate proceeding

formalité intermédiaire (f.)

internal government

régie interne (f.)

interpretation clause
SYN. interpretative provision

article d'interprétation (m.)
SYN. article interprétatif (m.)
disposition interprétative (f.)

introducer
SEE mover

introductory provision

issue, to
E. Construction may not begin before the ((building)) permit is issued. S63,p.2

* The verb "to issue" is used both with "permit" and "licence".

item on the agenda

judge
D. An officer of the court invested with authority to administer justice. S42,p.234

SYN. justice

* "Judge" is a generic, widely used term. "Justice" is usually a title for a Supreme Court judge, but sometimes refers to inferior judicial officers such as police justices and justices of the peace. People holding the latter two positions are also often called magistrates, however this term is not restricted to judicial officers.
cf. magistrate
justice of the peace

disposition préliminaire (f.)

délivrer
D. Remettre une pièce administrative, ((par exemple, un)) permis, ((une licence))... S15,p.272

* ... il est abusif d'employer ÉMETTRE lorsqu'il n'y a pas d'idée de "publication" officielle. (S44,no45) Il ne faut donc pas dire "émettre un permis", ni "émettre une licence".

question à l'ordre du jour (f.)
SYN. point à l'ordre du jour (m.)
article de l'ordre du jour (m.)

* "Item", employé dans ce sens, est un anglicisme.

juge (m.)
D. ... celui qui est investi par autorité publique du pouvoir de dire le droit ou de reconnaître le fait et de la fonction d'appliquer la loi dans les affaires litigieuses. S6,p.521

* cf. juge de paix
magistrat

judgment
D. The official and authentic decision of a court of justice upon the respective rights and claims of the parties to an action or suit therein litigated and submitted to its determination. S7,p.977

SYN. decision *
judgement *

* The words "decision" and "judgment" may be used interchangeably, although the former is an everyday word with no fixed legal meaning. The British spelling "judgement" is rarely used in Canadian texts.

judgment book
SEE judgment docket

judgment by default
C. The judgment entered when the defendant does not appear is called a judgment by default. S42,p.156

SYN. default judgment

judgment docket
C. A judgment docket is a list or docket of the judgments entered in a given court, methodically kept by the clerk or other proper officer.... S7,p.567

SYN. judgment book
register of judgments *

* The term "register of judgments" is used in Quebec.

jugement (m.)
D. Décision d'une autorité judiciaire. S6,p.521

* Le mot "jugement", entendu dans son sens le plus large, désigne tous les actes par lesquels une juridiction termine une instance ou intervient au cours de celle-ci pour régler un incident. Dans une acception plus étroite, le terme désigne la décision émanant d'un tribunal inférieur. S13,v.II,p.10

jugement par défaut (m.)
D. Jugement rendu contre une partie qui n'a pas comparu à l'audience. S39,v.I,p.501

registre des jugements (m.)
D. Contient tous les détails des jugements du juge municipal. Ces jugements sont signés par le juge municipal et par le greffier... S54,p.201

SYN. registre (m.)

juridical day
D. A day proper for the transaction of business in court; one on which the court may lawfully sit, excluding Sundays and some holidays. S7,p.473

jurisdiction
a) D. The authority of a sovereign power to govern and legislate. S49,p.622

b) D. ...the power of a court or judge to entertain an action, petition or other proceeding. S30,p.1034

SYN. competence

* "Jurisdiction" is the more frequently used of these two terms. A court can have jurisdiction over the subject matter of the action, jurisdiction over the defendant, or territorial jurisdiction, this last one being the geographical limits within which the judgments or orders of a court can be executed.

c) D. A judicial organization; a judicature; a court, or series of courts, for justice. S12,v.I,p.1522

jour ouvrable (m.)
D. Jour réservé en principe au travail et aux activités professionnelles. S27,p.221

SYN. jour utile (m.)
jour juridique (m.) *

* "Jour juridique", qui est un calque de l'anglais, est très usité au Canada.

a) compétence (f.)
D. Aptitude reconnue légalement à une autorité publique de faire tel ou tel acte dans des conditions déterminées. S45,p.349

b) compétence (f.)
D. Aptitude d'une juridiction à connaître d'une cause, à instruire et juger un procès. S45,p.349

* Un tribunal ne peut juger que dans les limites qui lui ont été assignées par la loi, soit à raison de la nature même du droit contesté (... c'est la compétence ratione materiae ou d'attribution), soit à raison de l'endroit où est née une obligation,... c'est la compétence ratione personae vel loci ou territoriale. S18,v.2,p.1433

c) juridiction (f.)
D. Tribunal, ensemble de tribunaux de même catégorie, de même degré. S45,p.1056

* En principe, "juridiction" peut signifier aussi le pouvoir de juger. Cependant, l'usage réserve ce terme à la classification des tribunaux, tandis que "compétence" est employé dans les

discussions concernant la matière contestée, etc.

jurisprudence
D. The science of law, namely, that science which has for its function to ascertain the principles on which legal rules are based, so as not only to classify those rules in their proper order and show the relation in which they stand to one another, but also to settle the manner in which new or doubtful cases should be brought under the appropriate rules. S30,v.I,p.1035

* "Jurisprudence" is also used, incorrectly, synonymously with "law". In Quebec it is used to refer to "case law", but this is a gallicism resulting from the Civil Code. cf. case law

philosophie du droit (f.)
SYN. science juridique (f.)
science du droit (f.)

* "Jurisprudence" dans cette acception est un terme vieilli. Il s'emploie maintenant pour l'ensemble des jugements rendus par les tribunaux. cf. jurisprudence

justice
SEE judge

justice of the peace
D. A local magistrate empowered chiefly to administer summary justice in minor cases, to commit for trial, and to administer oaths and perform marriages. S49,p.628

* cf. magistrate
judge

juge de paix (m.)
D. Fonctionnaire autorisé à entendre certaines causes mineures, à admettre à caution et à faire prêter serment. S11,p.69

* cf. magistrat
juge

kennel license

permis de chenil (m.)

lawyer
D. One trained and licensed to prepare, manage, and either prosecute or defend a court action as

avocat (m.)
D. Personne qui, régulièrement inscrite à un barreau, conseille en matière juridique ou

an agent for another and who also gives advice on legal matters that may or may not require court action. S37,v.VI,p.93

SYN. counsel *
counsellor
counselor
barrister *
solicitor *
attorney-at-law *
attorney *
advocate *

* Many of the terms listed above may be used interchangeably depending on the jurisdiction. These titles, and the rank and powers attributed to them, vary significantly from province to province and from state to state, thus necessitating a careful check of the pertinent jurisdiction's usage before choosing a term for a legal text.
The following trends may be noted. "Lawyer" is a generic term. "Counsel", frequently used in Canada, may be a general term, or may refer more specifically to a lawyer who can plead in court. A "barrister" is a courtroom lawyer as opposed to a "solicitor" who is basically an office lawyer. (In Canada, both of these functions may be carried out by the same person). In some jurisdictions, "attorney" is used as a synonym of "lawyer", but in others, "attorney" becomes synonymous with "solicitor". Moreover, an "attorney-at-law" may sometimes plead in court. "Advocate" is the general word for a lawyer in Roman law jurisdictions (i.e. Quebec).

contentieuse, assiste et représente ses clients en justice. S45,p.145

SYN. procureur (m.)
conseil (m.) *
avoué (m.) *

* On dit une avocate ou un avocat pour une femme. "Conseil" est rare et ne se dit que d'un avocat qui défend les intérêts d'une personne en dehors de toute action judiciaire. (S6,p.225) Le terme "avoué", désignant un officier ministériel qui représente les parties devant les tribunaux et fait les actes de procédure, n'est pas employé au Canada.

lay on the table, to
D. ...to leave (a report, proposed measure, etc.) for the present, subject to its being considered or called up at any subsequent time... S32,v.II,p.2118

leave
SYN. permission

leave the chair, to

legal advisor
SYN. legal adviser

legal department

ajourner
D. Renvoyer à un autre jour ou à une date indéterminée. S45,p.44

* Le terme "ajourner" s'emploie dans ce sens en parlant d'un projet de loi, d'un rapport, etc. Il a aussi un autre sens qui corespond à l'anglais "to adjourn". cf. ce terme

autorisation (f.)
SYN. permission (f.)

former en comité (se)
* En langage parlementaire, l'expression anglaise "the speaker leaves the chair" signifie "que la Chambre se forme en comité, parce que le président abandonne alors son fauteuil pour être remplacé, non pas au fauteuil mais au Bureau, par le président du comité..." S16,p.96

conseiller juridique (m.)
SYN. conseil-juridique (m.)
avocat-conseil (m.)

* Les anglicismes "aviseur légal" et "conseiller légal" sont répandus au Canada. Cependant, l'adjectif "légal" n'a pas le sens de "qui se rapporte à la profession d'avocat et au droit" qu'a l'anglais "legal".

services juridiques (m.pl.)
SYN. contentieux (m.)
service du contentieux (m.)

* Ordinairement, le contentieux ne s'occupe que des affaires litigieuses, tandis que les services

juridiques prennent à leur charge l'ensemble des affaires juridiques, y compris la gestion des contrats, l'application des lois, etc.
S68,v.24,no1,p.159

legal secretary

secrétaire juridique (m. ou f.)
* À noter que le terme "secrétaire légal(e)" est un anglicisme. L'adjectif "légal" n'a pas le sens de "qui se rapporte à la profession d'avocat et au droit " qu'a l'anglais "legal".

letters patent (pl.)
D. A writing (as from a sovereign) that confers on a designated person a grant in a form readily open for inspection by all. S49,p.654

lettres patentes (f.pl.)
D. Lettres d'un caractère public, émises sous le grand sceau du gouvernement... constituant en corporation une compagnie, une corporation municipale ou scolaire ou tout autre corps public ou privé. S55,p.20

* cf. charte

liability
D. An obligation one is bound in law or justice to perform. S7,p.1059

SYN. responsibility
D. The obligation to answer for an act done, and to repair any injury it may have caused. S7,p.1476

* "Liability" is a very broad term used in common law to cover almost every sort of hazard, duty, responsibility, debt or obligation arising by way of contract, tort, or statute. "Responsibility" is the closest equivalent civil law term (Quebec).
cf. civil responsibility

responsabilité (f.)
D. Obligation pour une personne de répondre de ses actions, des dommages causés par sa faute, par celles de ceux dont elle a la surveillance ou le contrôle, ou d'être garante de quelque chose.
S40,p.54

* Il s'agit ici d'un terme du droit civil (Québec). Il est à noter que "responsabilité" a aussi un autre sens qui correspond à l'anglais "accountability". cf. ce terme

* cf. responsabilité civile

licence
SYN. license

a) D. A right or permission granted in accordance with law by a competent authority to engage in some business or occupation, to do some act, or to engage in some transaction which but for such license would be unlawful.... S24,p.1304

* The term "licence" is not invariably translated by the French "licence" although it is in most cases. The reason is that in English the term does not necessarily imply a business or occupation as does the French: "driver's licence" and "marriage licence" are examples of this. One must therefore be careful in translating "licence"--its usual French equivalent is "licence", but in some cases it can be "permis". An important characteristic distinguishing "licence" from "permit" (cf. this term) is the fact that the former is not issued directly by the government but rather by a competent authority or by local authorities, while any of the three groups mentioned can issue a permit. Also, the licence is usually granted for an extended period of time whereas the permit normally authorizes an act of short duration. For example, we say "drivers's licence", but "learner's permit". Finally, note that in Canada the British spelling (licence) is used more often than the American spelling (license), although both are found in Canadian texts.

b) D. A document, plate, or tag evidencing a license granted. S49,p.656

SYN. licence certificate

a) licence (f.)
D. ... une autorisation émise par un pouvoir administratif (ministère, mairie, préfecture, etc.) pour l'exercice d'un commerce ou d'une profession réglementés, toute infraction à la règle entraînant une sanction. S78,v.12,no10,p.2

* La "licence" ((concerne)) obligatoirement une activité commerciale ou professionnelle, alors que le "permis" ((peut)) être décerné pour l'exercice d'une activité non commerciale..., voire sportive ou ludique... (S78,v.12,no10,p.3) De plus, la "licence" est attribuée par l'Administration ou par une autorité administrative, et non par l'État, tandis que le "permis" est délivré par l'un ou l'autre de ces trois groupes. cf. permis

b) certificat de licence (m.)
C. Si un certificat de licence ou permis, ou une plaque, un insigne ou autre étiquette quelconque est livré à une personne, comme licence ou permis..., il sera du devoir de ce détenteur d'afficher en tout temps,... ce certificat de

licence ou permis, cette plaque, cet insigne ou cette étiquette, de manière qu'il soit bien en évidence et que le public puisse le voir facilement... S62,p.4

SYN. certificat de permis (m.)

licensee
SYN. permit-holder

a) détenteur de permis (m.)
SYN. détenteur d'un permis (m.)

b) détenteur de licence (m.)
* Le terme anglais "licensee" s'emploie pour traduire "détenteur de permis" et "détenteur de licence", tandis que "permit-holder" s'emploie uniquement pour le détenteur de permis.
cf. permis
licence

lieutenant governor in council

lieutenant-gouverneur en conseil (m.)
* Le terme "gouvernement" remplace désormais "lieutenant gouverneur en conseil" dans les textes de lois du Québec. Ce dernier terme est réservé uniquement à la personne agissant sur la recommandation du Conseil des ministres.

limit of debate

limite au débat (f.)
SYN. limite à la durée des discours (f.)

* Bien qu'il ne constitue pas un équivalent parfait, le français désigne souvent cette notion par le terme "débat restreint" (m.).

list
SEE court list

list of electors
list of voters
SEE voters' list

litigant
D. A person who is involved in a lawsuit as a party. S10,p.185

SYN. party

* cf. plaintiff
defendant

local council
SEE municipal council

local government
* The term "local government" may refer to the delegated authority over a political unit or to the body of persons involved in the policymaking. The administrative officials, those who enact and enforce the policy decisions, are often included with the political executives.

mace
D. A large staff, made of precious metals, and highly ornamented. It is used as an emblem of authority, and carried before certain public functionaries by a mace-bearer. S7,p.1101

magistrate
D. A local official exercising administrative and often judicial functions. S49,p.685

plaideur(euse)
D. Celui qui est ((une des parties)) à un procès, en qualité de demandeur ou de défendeur. S26,v.8,p.531

SYN. partie (f.)

* cf. demandeur
défendeur

a) gouvernement local (m.)

b) administration locale (f.)
* On emploie le terme "administration locale" dans la mesure où l'on désigne une administration qui exerce un pouvoir, plutôt que le pouvoir lui-même, celui-ci étant désigné par "gouvernement local".

masse (f.)
D. Bâton à tête d'or que l'on porte lors de cérémonies d'ouverture ou de séances des parlements, et utilisé en certains endroits lors des séances des conseils municipaux. S11,p.77

magistrat (m.)
D. Fonctionnaire ou officier civil ayant une autorité de juridiction (membres des tribunaux),

* cf. judge
justice of the peace

main motion

main question

majority

majority vote

manager
SEE city manager

market
D. A public place where a market is held; esp. a place where provisions are sold at wholesale. S49,p.698

SYN. public market

* The market can be either covered or open-air.

market day

market hour

matter of privilege
SEE question of privilege

mayor
D. The chief elected official of a city, town, or village. S23,p.700

d'administration (préfet, maire), de gouvernement (ministre). S31,p.1031

* cf. juge
juge de paix

motion principale (f.)

question principale (f.)

majorité (f.)

vote de la majorité (m.)

marché (m.)
D. Lieu public, en plein air ou couvert, où des commerçants vendent des marchandises (en particulier des denrées comestibles, des tissus, etc.). S31,p.1054

SYN. marché public (m.)

jour de marché (m.)

heure de marché (f.)

maire (m.)
D. Chef d'un conseil municipal. S40,p.113

SYN. chief executive officer

* In Ontario and the Western provinces, the elected head of a rural municipal council is called a "reeve". In Ontario, this term may also refer to the elected head of a village or township council.

meeting
SEE session

meeting of the council
SEE council meeting

member of council

membre du conseil (m.)

memorial
D. A document presented to a legislative body, or to the executive, by one or more individuals, containing a petition or a representation of facts. S7,p.1136

mémoire (m.)
D. Document écrit contenant l'exposé des prétentions d'un plaideur. S27,p.247

metropolis
D. ...a major city together with its suburbs and nearby cities, towns, and environs over which the major city exercises a commanding economic and social influence. S37,v.VI,p.844

SYN. metropolitan area

métropole (f.)
D. ... ville la plus importante (d'une région, d'un pays) par la population et par son activité économique, sociale et culturelle... S15,p.423

metropolitan (adj.)

métropolitain(aine) (adj.)

metropolitan area
SEE metropolis

* Le terme "maire" s'applique indistinctement au chef du conseil d'une ville, d'un village ou d'une municipalité rurale. Toutefois, en Ontario et dans certaines provinces de l'Ouest, lorsque l'on veut préciser qu'il s'agit plus particulièrement du maire d'une municipalité rurale, on peut employer le terme anglais "reeve".

minute book

a) D. A book kept by the clerk or prothonotary of a court for entering memoranda of its proceedings. S7,p.1149

SYN. court minute-book

* This document is especially a record of what is said in court during a trial. cf. docket

b) * The term "minute book" can also refer to the book that the clerk used to record all resolutions, decisions and other municipal council proceedings.

minutes (pl.)

D. A record kept of a meeting. S22,p.54

model by-law

a) plumitif (m.)

D. Registre dans lequel le secrétaire-greffier mentionne tout ce qui s'est passé lors d'une audience civile ou pénale. S27,p.292

SYN. registre d'audience (m.) *

* Au Canada, le "registre d'audience" n'est qu'un procès-verbal de l'audience, tandis que le plumitif constitue un dossier complet d'une action, comprenant le procès-verbal et les actes de procédure. En France, "registre d'audience" semble être réservé aux cours d'appel et aux tribunaux de grande instance. À noter que l'emploi du mot "record" dans l'expression "record des audiences" est un anglicisme à éviter. Un "dossier" (m.) regroupe les renseignements pertinents à une cause en particulier. Il est à noter également que le terme "plumitif" englobe à la fois le sens exprimé en anglais par "minute book" et par "docket". cf. ce dernier terme

b) registre des procès-verbaux (m.)

* Le "registre des procès-verbaux" renferme les écrits de ce qui a été dit ou décidé lors des assemblées d'un conseil municipal.

procès-verbal (m.)

D. Relation officielle écrite de ce qui a été dit ou fait dans une réunion, une assemblée. S45,p.1535

règlement type (m.)

motion
D. The formal mode in which a member submits a proposed measure or resolve for the consideration and action of the meeting. S7,p.1164

motion in debate

move, to
SYN. propose, to

mover
SYN. introducer

municipal (adj.)
D. Of, relating to, or characteristic of a municipality. S49,p.751

SYN. civic
D. Pertaining to a city or citizen, or to citizenship. S7,p.311

* "Civic" and "municipal" can be used interchangeably only when referring specifically to a city. cf. civic

municipal business

municipal by-law
SEE by-law

motion (f.)
D. Proposition faite dans une assemblée délibérante par un de ses membres. S45,p.1233

SYN. proposition (f.)

motion à l'étude (f.)

proposer

proposeur (m.)
C. Au procès-verbal doivent figurer, pour chaque PROPOSITION, les noms du PROPOSEUR ou PREMIER PARRAIN (mover) et du SECOND PARRAIN (seconder). S68,p.162

SYN. premier parrain (m.)

municipal(ale) (adj.)
D. Qui appartient, qui a rapport à une municipalité... S5,p.318

* L'adjectif "civique" ne recouvre pas le sens de "municipal" comme le fait l'anglais "civic". cf. civique

affaires municipales (f.pl.)
SYN. affaires de la municipalité (f.pl.)

municipal charter
SEE charter

municipal corporation
D. The body politic created by organizing the inhabitants of a prescribed area...into a corporation with all the usual attributes of a corporate entity, but endowed with a public character ((and)) with subordinate legislative powers to administer local and internal affairs of the community... S2,p.882

SYN. corporation

corporation municipale (f.)
D. Corps politique constitué par l'ensemble des habitants d'un territoire organisé pour fins municipales. S55,p.14

SYN. corporation (f.)

* Étant donné que la corporation, telle qu'elle est définie dans le Code civil du Québec, n'existe pas sous ce nom en France, certains auteurs jugent qu'il s'agit d'un anglicisme et que le terme est à éviter. Ils favorisent l'emploi du nom générique, en l'occurrence, du terme "municipalité". Cependant, celui-ci désigne plus précisément le territoire, tandis que "corporation" est le corps public qui exerce les pouvoirs du gouvernement. Tant que le mot "corporation" reste dans la législation, nous somme tenus de l'employer.

municipal council
SYN. city council *
town council *
local council

* "City council" and "town council" are more specific than the generic term "municipal council". Note that these distinctions do not exist in French.

conseil municipal (m.)
SYN. conseil local (m.)

* Au début du siècle, sans doute sous l'influence d'hôtel de ville, le conseil municipal s'est aussi appelé conseil de ville, mais ce ne fut jamais son appellation officielle et l'expression avait cessé d'avoir cours au milieu du siècle. Il est incorrect de dire (CONSEIL DE VILLE) au lieu de conseil municipal. S15,p.188

municipal councillor
SEE councillor

municipal court	cour municipale (f.)
municipal department SYN. civic department department	service municipal (m.)
municipal election D. One at which municipal officers are chosen. S7,p.1169	élections municipales (f.pl.) D. Élections qui ont lieu au suffrage universel... pour la désignation des conseillers municipaux. S4,p.125
municipal hall	salle municipale (f.)
municipal institution	institution municipale (f.)
municipal judge	juge municipal (m.)
municipal law	droit municipal (m.)
municipal notice	avis municipal (m.)
municipal office * cf. office	charge municipale (f.) * cf. fonction
municipal officer SEE officer	
municipal political party	parti politique municipal (m.)
municipal solicitor SEE city solicitor	
municipality D. A legally incorporated or duly authorized association of inhabitants of limited area for local governmental or other public purposes. S7,p.1170	municipalité (f.) D. Territoire soumis à une administration municipale. S1,p.119 * En français universel, le mot "municipalité"

natural person
D. A human being as opposed to artificial or ficticious "persons" such as corporations. S9,p.136

* cf. artificial person

nay
SEE negative vote

negative vote
SYN. nay *

* "Nay" is usually found in the plural in the expression "yeas and nays".

negative, to
SEE defeat, to

negligence
D. The omission to do something which a reasonable man, guided by those ordinary considerations which ordinarily regulate human affairs, would do, or the doing of something which a reasonable and prudent man would not do. S7,p.1184

SYN. fault *

* The word "fault", the primary lexical meaning of which is defect or failing, in the language of the law and in the interpretation of statutes signifies a failure of duty, and is the equivalent of

signifie plutôt l'ensemble formé par le maire et ses adjoints.

personne physique (f.)
D. ... l'être humain... S20,v.3,p.2690

* La "personne physique" s'oppose à la "personne morale". cf. ce dernier terme

vote négatif (m.)

faute (f.)
D. Acte ou omission constituant un manquement, intentionnel or non, soit à une obligation contractuelle, soit à une prescription légale, soit à l'obligation de se comporter avec diligence et loyauté envers ses semblables. S45,p.764

* La "faute" consiste à causer sans droit à autrui un dommage, soit volontairement,... soit involontairement par négligence ou imprudence... En règle générale, il y a faute d'une personne, du moment que le préjudice qu'elle a causé par son fait était prévisible et évitable. (S13,v.II,p.533) À noter qu'au "common

negligence. (S7,p.738) It is interesting to note that whereas common law favours the cause ("negligence"), civil law prefers the effect ("fault" or "faute").

new business

nomination
SEE nomination paper

nomination day
C. ...after two o'clock in the afternoon of nomination day no further nominations are receivable or shall be received. S70,p.36

SYN. day of nomination

nomination paper
E. If the returning officer decides the nomination paper to be bad his decision may be reviewed by way of election petition. The formalities of nomination are complete when the candidate has submitted a consent to nomination in writing, attested by one witness, stating that he is qualified as required by law and giving particulars of his qualification. S57,p.222

SYN. nomination
E. The clerk shall ((post)) notice of the dates and times for filing nominations... S71,p.17

law" on parle de la cause ("negligence") tandis qu'au droit civil on préfère l'effet ("faute").

affaires nouvelles (f.pl.)

jour de la présentation des candidats (m.)
SYN. jour de la déclaration de candidature (m.)
jour de la présentation des candidatures (m.)
D. Jour fixé... pour le dépôt des déclarations de candidature entre les mains des directeurs de scrutin...
Forme fautive : "jour de la mise en nomination des candidats". Le mot nomination n'a pas, comme en anglais, le sens de présentation de candidats. S43,p.17

déclaration de candidature (f.)
D. Au Québec,... feuille portant la signature d'au moins vingt-cinq électeurs, le consentement écrit de la personne désignée, la mention de l'appartenance politique et le nom de l'agent officiel.
Ne pas dire : "bulletin de présentation". S43,p.13

non-incorporated (adj.)

notary
C. Unlike the lawyer, although his training is much the same, the notary is a public officer whose main function is to receive and draw up legal documents such as sale contracts for the sale of immovable property, wills and so forth. S77,p.14

* Quebec is the only province where notaries are a separate legal profession. In other provinces, lawyers perform the function of notaries. (S59,p.17) Quebec's "notary" is not to be confused with the "notary public" found in other provinces. The latter is a public officer whose powers and duties consist, among others, in administering oaths, certifying to the genuineness of documents, and taking acknowledgements.

notary public
SEE notary

notice

notice of election
SEE proclamation

notice of intention
SEE notice of motion

notice of meeting

notice of motion
D. ...a verbal notice, given by a member of the council, to the effect that at a subsequent sitting,

non constitué(ée) (adj.)

notaire (m.)
D. Officier public qui reçoit et rédige les contrats, obligations, et testaments, transactions et autres actes volontaires. S40,p.21

* Au Canada, les notaires n'existent que dans la province de Québec. Dans les autres provinces, ce sont les avocats qui remplissent les fonctions de notaire.

avis (m.)

avis de convocation (m.)

avis de motion (m.)
D. ... avis verbal, donné par un membre du conseil, ((pour signaler)) qu'à une séance subséquente, un

a by-law concerning such and such matter shall be proposed. S54,p.130

SYN. notice of intention

notice of publication

notice of the poll
SEE proclamation

notification card
C. ((Where)) the enumerator or enumerators are unable to communicate with any person from whom he or they could secure the names and particulars of the qualified electors residing at any dwelling place, the enumerator shall leave ((a)) notification card...on which shall be stated a) the day and hour that the enumerator or enumerators will make another visit to that dwelling place, and b) the name, address and telephone number...of one or both of them... S70,p.18

nullity of a by-law

oath
D. A solemn or formal appeal to God (or to a deity or something held in reverence or regard), in witness of the truth of a statement, or the binding character of a promise or undertaking... S12,v.1,p.1961

* cf. affirmation

oath of office
D. An oath taken by persons upon assuming public

règlement concernant tel ou tel sujet sera proposé. S54,p.131

avis de publication (m.)

avis de visite des recenseurs (m.)
D. Note laissée par les recenseurs au domicile des électeurs absents annonçant la date de leur seconde visite. S43,p.8

nullité d'un règlement (f.)

serment (m.)
D. Affirmation ou promesse solennelle faite en invoquant un être ou un objet sacré, une valeur morale reconnue, comme gage de sa bonne foi. S45,p.1804

* cf. affirmation solennelle

serment professionnel (m.)
D. ... affirmation jurée prononcée par les

office in which they swear...to perform their public duties faithfully. S48,p.182

SYN. declaration of office

offensive language

office
D. A special duty, charge, or position conferred by an exercise of governmental authority and for a public purpose... S49,p.790

* The most frequent occasions to use the word arise with reference to a duty and power conferred on an individual by the government; and, when this is the connection, "public office" is a usual and more discriminating expression. (S7,p.1234)
cf. municipal office
hold office, to

office of the clerk of the municipal court
SEE record office

officer
D. One to whom a charge is committed, or who performs a duty, service, or function... S12,v.1,p.1980

magistrats, les officiers ministériels, de bien et fidèlement remplir leurs fonctions. S31,p.1643

* Le terme "serment d'office", qui est souvent employé dans les textes de lois canadiens pour traduire "oath of office", est un anglicisme qu'il vaut mieux éviter.

langage injurieux (m.)

fonction (f.)
C. On parle de fonction lorsqu'une personne met son activité au service du public, pour remplir une tâche déterminée, soit directement, soit dans le cadre d'une organisation collective publique ou privée. S27,p.133

SYN. charge (f.) *

* "Fonction" et "charge" se disent tous les deux en parlant des emplois qui relèvent de l'autorité publique. Cependant une "charge" est un emploi de confiance dans la fonction publique comportant une certaine dignité et des responsabilités. "Fonction" désigne l'activité de l'employé plutôt que l'emploi lui-même.
cf. charge municipale
être en charge

fonctionnaire (m.)
D. ... personne qui occupe, en qualité de titulaire, un emploi permanent dans les cadres d'une administration publique. S45,p.732

SYN. municipal officer
official

SYN. fonctionnaire municipal (m.)

* Le substantif "officier" se dit dans le vocabulaire juridique seulement du titulaire d'une charge dans l'administration d'un État (non d'une municipalité) : les officiers ministériels s'appellent fonctionnaires dans le langage courant comme les fonctionnaires municipaux. S15,p.449

official
SEE officer

official addition of the vote
C. The individual ballots themselves will not be counted at the official addition of the vote, but simply the totals reported on the official statement from each polling division. S73,p.165

SYN. addition of the votes

recensement des suffrages (m.)
D. Opération qui consiste à faire la somme des différents nombres de suffrages accordés à chaque candidat dans chacune des sections de vote d'une circonscription. Ce calcul est effectué par le directeur du scrutin, après le dépouillement du scrutin, à partir des relevés établis dans les bureaux de vote par les scrutateurs, et a pour but de déterminer le nombre total des suffrages exprimés pour un candidat dans une circonscription. S43,p.21

official stenographer
SEE court reporter

open meeting
SEE public meeting

open to debate
SEE debatable

open vote
* This vote can be taken by a show of hands, call of the yeas and nays, or other method of open voting.

vote découvert (m.)
* Il peut s'agir d'un vote par appel nominal, à main levée, par assis et levé, etc.

opening of the poll

ouverture du scrutin (f.)

oral notice

avis verbal (m.)

order
D. Principles of decorum and rules of procedure accepted by legislative assembly or public meeting, or enforced by its president... S14,p.574

ordre (m.)
E. Pour que les délibérations d'une assemblée puissent atteindre efficacement leur objet, il est nécessaire qu'elles soient astreintes aux règles de l'ordre et du décorum. S69,p.80

order in council
D. A regulation made by a federal or provincial cabinet under the authority of the Governor General or the Lieutenant-Governor. S23,p.786

arrêté en conseil (m.)
D. Décision de l'autorité gouvernementale, proclamée par le Gouverneur-général ou par le Lieutenant-gouverneur sur recommandation du conseil des ministres. S55,p.3

SYN. ordonnance du conseil (f.)

order of business
SEE agenda

order of proceedings

ordre des délibérations (m.)

orders of the day
SEE agenda

ordinance
SEE by-law

ordinary polling day
SEE election day

original motion

motion initiale (f.)

other business

questions diverses (f.pl.)

out of order
* A motion is said to be "out of order" when it is not in accordance with the rules of procedure.

out of order, to be

outstanding item

parliamentary procedure
C. Being legislative bodies, councils by and large adopted parliamentary procedure with variations designed to cover the exigencies of business of bodies of limited sphere. S82,p.53

party
SEE litigant

pass, to
SEE adopt, to

passing
SEE adoption

permission
SEE leave

irrecevable (adj.)
SYN. antiréglementaire (adj.)
irrégulier(ière) (adj.)

* Il convient d'employer les termes "irrecevable", "antiréglementaire" ou "irrégulier(ière)" lorsqu'une motion est jugée non conforme au règlement. Employer "hors d'ordre" c'est commettre un anglicisme.

enfreindre le règlement
SYN. violer le règlement

question pendante (f.)

procédure parlementaire (f.)
* Le terme "procédure parlementaire" englobe les lois organiques, les règlements des assemblées et les règles établies par la Constitution. Il désigne également la procédure régissant le déroulement des débats et des travaux parlementaires ainsi que le vote des lois.

permit
D. A written license or warrant, issued by a person in authority, empowering the grantee to do some act not forbidden by law, but not allowable without such authority. S7,p.1298

* The term "permit" is often confused with "licence", but important differences exist between the two. (See the observation under "licence".) In a few dictionaries, however, "permit" is given as a synonym of "licence" or as a type of licence. Thus, although "permit" is usually translated as "permis" the context may require the French term "licence".

permis (m.)
D. Autorisation émise sous certaines conditions... par un pouvoir administratif ou par l'État (selon le cas) pour l'exercice d'une activité (commerciale ou non) soumise à une réglementation, toute infraction à la règle entraînant une sanction. S78,v.12,no10,p.3

* Il ne faut pas confondre les termes français "permis" et "licence". (Voir l'observation sous la rubrique "licence".) Le mot "permis" s'emploie obligatoirement avec un verbe ou, parfois, un nom signifiant une action. Ainsi, on ne dit pas "permis de chasseur", mais plutôt "permis de chasse", "permis de construire" et non pas "permis de construction". Par contre, "licence" n'a pas de telles exigences. Enfin, il faut remarquer que le mot "permis" employé seul désigne souvent le permis de conduire.

permit-holder
SEE licensee

perpetual succession
D. That continuous existence which enables a corporation to manage its affairs, and hold property without the necessity of perpetual conveyances, for the purpose of transmitting it. S7,p.1299

succession perpétuelle (f.)
D. État d'une compagnie ou autre association dont le terme ne peut être prévu et est perpétuel. S11,p.67

SYN. existence permanente (f.)

personnel
D. The whole body of employees in the public service, in any division or branch thereof, or in any specified governmental or private enterprise. S47,p.282

personnel (m.)
D. Ensemble des personnes employées dans une maison, une entreprise, un service... S45,p.1410

personnel department
SYN. personnel services

personnel services
SEE personnel department

petition
D. A written address embodying an application or prayer from the person or persons preferring it, to the power, body, or person to whom it is presented, for the exercise of his or their authority in the redress of some wrong, or the grant of some favor, privilege, or license. S7,p.1302

* "Petition" in some areas may be used when referring to a statement of claim, but generally applies in bankruptcy and divorce proceedings. cf. statement of claim

petition for incorporation
SEE application for incorporation

petitioner
D. One who presents a petition to a court, officer, or legislative body. S7,p.1303

SYN. applicant

* cf. respondent

place
SEE public place

service du personnel (m.)

a) pétition (f.)
C. Pétition se dit d'une requête par écrit adressée à une autorité--et qui est le plus souvent signée par plusieurs personnes. S39,v.3,p.2622

b) requête (f.)
D. ... demande écrite ou verbale, se dit plus spécialement, en jurisprudence, d'une demande par écrit, présentée à qui de droit et suivant certaines formes établies. S39,v.3,p.2622

* "Requête" est plus souvent employé dans le langage juridique et surtout en cas de divorce.

requérant(ante)
D. Qui demande au nom de la loi, et spécialt. Qui réclame en justice. S45,p.1680

* cf. intimé

plaintiff
D. The party who commences a personal action or suit to obtain a remedy for an injury to his rights. S42,p.331

SYN. complainant *

* "Complainant" is less widely used than "plaintiff" and may be restricted to particular jurisdictions.

demandeur(deresse)
D. Celui ou celle au nom de qui est intentée une action en justice pour y faire valoir un droit ou réclamer quelque chose. S40,p.70

SYN. plaignant(ante) *

" Plaignant" est rarement utilisé. On retrouve parfois la forme adjective, "la partie plaignante". "Demandeuse" n'appartient pas à la langue juridique.

plaintiff's declaration
SEE statement of claim

plaza
SEE public place

plea
SEE defence

plead, to
* In English, this verb may refer to the submission of written statements as well as to the oral presentation in court. The French equivalent, however, refers only to the oral presentation.

plaider
* Ce verbe signifie "développer oralement une affaire devant un tribunal". (S45,p.1447) Cependant, l'anglais "to plead" peut désigner aussi la présentation des documents ou des actes de procédure.

pleading
a) D. ...any one of the formal written statements of accusation or defense presented by the parties alternately in an action at law. S7,p.1311

* The aggregate of such statements filed in any one cause are termed "the pleadings". (S7,p.1311)

a) conclusions (f.pl.)
D. ... l'acte de procédure par lequel l'une des parties dans un procès énonce ses prétentions et les porte à la connaissance du tribunal appelé à juger l'affaire, ainsi qu'à son ou ses adversaires.--Elles peuvent être écrites ou prises verbalement à la barre. S13,v.I,p.420

cf. statement of claim
defence
reply

b) D. The oral advocacy of a client's cause in court, by his barrister or counsel.... S7,p.1311

* This is a popular, rather than a technical use. S7,p.1311

pleadings
SEE pleading

point of order

point of privilege
SEE question of privilege

policy

political accountability
SEE accountability

political corporation
SEE body corporate

poll
a) D. The casting or recording of the votes of a body of persons. S49,p.883

SYN. polling
E. ...the clerk shall...at noon on the Thursday following the day on which the polling is held, publicly...declare the results of the vote... S71,p.44

SYN. vote *

* cf. déclaration
défense
réponse

b) plaidoirie (f.)
D. Exposé verbal, à l'audience, des prétentions et arguments des parties. S27,p.262

SYN. plaidoyer (m.)

rappel au règlement (m.)

principe directeur (m.)
SYN. politique (f.)

a) scrutin (m.)
D. Vote au moyen de bulletins ou de boules que l'on dépose dans une urne, d'où on les tire ensuite pour les compter. S6,p.1019.

E. Lorsqu'un scrutin est nécessaire, le président d'élection doit... faire afficher dans son bureau officiel un avis... portant qu'il y aura scrutin... S75,p.76

SYN. vote (m.)

* In the field of municipal administration, "vote" usually has a broader meaning than "poll", in that "vote" is used for any method of expressing one's opinion, whereas "poll" often refers specifically to voting at a political election. cf. vote (b)

b) SEE polling station

poll book
D. ...book in the form prescribed by regulation in which the name and other particulars of every person applying to vote are consecutively entered by the poll clerk as soon as the applicant's right to vote at the polling station has been ascertained... S70,p.6

poll clerk
C. The poll clerk shall keep the poll book...and shall assist the deputy returning officer in the performance of the duties of his office and shall obey his orders. S67,p.31

polling
SEE poll

* "Vote" a un sens plus large que "scrutin" qui s'applique uniquement au mode de votation décrit ci-dessus. cf. vote

registre du scrutin (m.)
D. Cahier dans lequel on inscrit les mentions relatives au déroulement du vote.
Forme fautive : "livre de poll" qui est un calque de l'anglais "poll book". S43,p.21

* "Cahier de votation" est également à éviter. Voir l'observation sous la rubrique anglaise "election".

secrétaire du bureau de vote (m.)
D. Personne qui assiste le scrutateur dans l'accomplissement de ses fonctions et qui a pour tâche principale de porter au registre du scrutin diverses inscriptions relatives au déroulement du vote.
Forme fautive : "greffier du scrutin". On ne peut, sans commettre une impropriété, appeler greffier un membre du personnel du bureau de vote, puisque ce terme est réservé au domaine juridique. S43,p.24

polling booth
D. A temporary structure in a polling place where the voting at an election is done. S24,p.1756

SYN. (balloting) compartment
voting compartment

isoloir (m.)
D. Cabine destinée à soustraire l'électeur aux regards lorsqu'il marque son bulletin de vote.
Forme fautive : "compartiment". S43,p.17

polling day
SEE election day

polling division
SEE polling subdivision

polling hours (pl.)

heures du scrutin (f.pl.)

polling list
SEE voters' list

polling place
SEE polling station

polling station
D. Suitable premises secured by the returning officer for the taking of the vote of the electors on polling day and to which the whole or proportion of the official list of electors...is allotted... S70,p.6

SYN. polling place
poll (usually plural)

* "Poll" also has another meaning. See this term.

bureau de vote (m.)
D. Local où se déroule l'opération électorale proprement dite.
Forme fautive : "poll". S43,p.9

SYN. bureau de scrutin (m.)

* Le terme "bureau de votation" est également à éviter. Voir l'observation sous le terme anglais "election".

polling subdivision
E. A polling subdivision shall not, so far as is

section de vote (f.)
D. Division d'une circonscription électorale pour

practicable,
a) contain more than 350 electors; or
b) extend beyond the boundaries of one ward or of an electoral district... S71,p.9

SYN. polling division *
E. The returning officer shall forthwith upon his appointment subdivide the electoral district into...polling divisions...so that each polling division, whenever practicable, contains approximately three hundred and fifty electors. S70,p.11

* "Polling division" is used in New Brunswick.

power
D. Legal ability, capacity, or authority to act... S12,v.2,p.2263

powers (pl.)
E. While all municipalities are vested with certain general powers, more extensive powers are conferred by The Municipal Act upon those which acquire urban, town or city status... S82,p.73

preamble
C. In statute law, the preamble appears at the beginning of the statute and explains in general terms the purpose of the act. S22,p.67

laquelle une liste électorale et un ((ou plusieurs)) bureaux de vote sont établis. S43,p.24

E. Lorsque, d'après la liste qui doit servir au scrutin, une section de vote contient plus de trois cents électeurs, le président d'élection doit établir pour cette section, aussi près les uns des autres que possible et dans la même rue, plusieurs bureaux de ((vote)). S75,p.82

SYN. section (f.)

pouvoir (m.)
D. Capacité légale (de faire une chose). S45,p.1504

attributions (f.pl.)
D. Pouvoirs attribués au titulaire d'une fonction, à un corps ou service. S45,p.129

a) exposé des motifs (m.)
D. ... texte qui accompagne les projets ou propositions de lois, et où sont expliquées les raisons qui en justifient l'adoption. S31,p.676

* L' "exposé des motifs" précède un texte à l'état de projet, sans en faire partie.

b) préambule (m.)
D. Ce dont on fait précéder un texte de loi pour en exposer les motifs, les buts. S45,p.1506

* Le "préambule" fait partie du texte définitif de la loi.

presentation of a report

présentation d'un rapport (f.)

preside, to
D. To occupy the place of authority or of president, chairman, moderator, etc., to direct, control or regulate proceedings as chief officer... S7,p.1348

SYN. chair, to

présider
D. Diriger les débats, occuper la première place dans une assemblée... S31,p.1417

presiding officer
SEE deputy returning officer
chairperson

previous question
D. In parliamentary practice, the question whether a vote shall be taken on the main issue, or not, brought forward before the main or real question is put by the speaker and for the purpose of avoiding, if the vote is in the negative, the putting of this question. S7,p.1353

question préalable (f.)
D. Question posée au début d'un débat par un parlementaire demandant à l'Assemblée s'il y a lieu de procéder au débat. Si l'Assemblée estime qu'il n'y a pas lieu d'en débattre, le projet en discussion est retiré de l'ordre du jour. S17,p.210

procedure
D. Mode of conducting business (espec. in Parliament) or legal action (criminal procedure, etc.), consisting in a series of formalities or rules which must successively be fulfilled in order to arrive at a certain result (the passing of a bill, the preparation of a case before a court hearing and

a) formalités (f.pl.)
D. Conditions extérieures exigées pour la validité d'un acte juridique. S3,p.153

b) procédure (f.)
D. Ensemble des formalités qui doivent être

the conduct of this). S38,p.50

proceedings of council (pl.)

proclamation
C. The Proclamation announces that an election is to be held. S73,p.163

SYN. notice of election
notice of the poll

proof
SEE evidence

propose, to
SEE move, to

provincial court

provision
a) D. Each of the clauses or divisions of a legal or formal statement, or such statement itself, providing for some particular matter;... S12,v.II,p.2341

SYN. provision of the law

* cf. enacting clause
general provisions
introductory provision
statutory provision

suivies pour soumettre une prétention à la justice. S27,p.219

délibérations du conseil (f.pl.)

avis d'élection (m.)
D. Avis émanant du directeur du scrutin de chaque circonscription et annonçant le jour, l'heure et le lieu des déclarations de candidature ainsi que la date du scrutin s'il y a lieu...
Ne pas dire : "proclamation". S43,p.8

* Le terme "proclamation" s'emploierait surtout pour désigner la déclaration des résultats du scrutin.

cour provinciale (f.)

disposition (f.)
a) D. Chacun des points que règlent une loi, un arrêté, un jugement. S45,p.553

SYN. disposition de la loi (f.)
prescription (de la loi) (f.)

* cf. article d'interprétation
disposition légale
disposition préliminaire
dispositions générales

b) SEE clause

c) SEE proviso

provision of the law
SEE provision

proviso
D. An article or clause in any statute, agreement, contract, grant, or other writing, by which a condition is introduced. S7,p.769

SYN. provision *
clause *
stipulation
special provision

* Note that the terms "provision" and "clause" also have other meanings. cf. these terms

* cf. additional clause
repealing clause

proxy voting
SYN. proxy vote

public hearing

public market
SEE market

b) VOIR article

c) VOIR clause

clause (f.)
D. Paragraphe, article ou partie d'un contrat ou d'un acte notarié, relatant un fait ou une condition. S40,p.29

SYN. clause conditionnelle (f.)
disposition (f.) *
disposition de la loi (f.)
disposition particulière (f.)
stipulation (f.)

* Il est à noter que le terme "disposition" a aussi d'autres sens. cf. ce terme

* cf. article abrogatoire
clause additionnelle

vote par procuration (m.)
D. Procédé permettant à certaines catégories de citoyens... de participer au scrutin par l'intermédiaire d'une personne par eux désignée. S17,p.272

audience publique (f.)

public meeting
SYN. open meeting

assemblée publique (f.)
SYN. réunion publique (f.)

public notice

avis public (m.)
SYN. avis au public (m.)

public office
SEE office

public place
SYN. place
plaza

place publique (f.)
SYN. place (f.)

qualification(s)
SEE qualification(s) of candidates
qualification(s) of electors

qualification(s) of candidates
E. Qualification of Candidate...No person is eligible to be a candidate...who is a senator of Canada... S70,p.32

SYN. qualification(s)
D. The possesion by an individual of the qualities, properties, or circumstances, natural or adventitious, which are inherently or legally necessary to render him eligible to fill an office or to perform a public duty or function. S7,p.1406

* "Qualifications(s)" has a broader meaning than "qualification(s) of candidates" and also corresponds to "qualification(s) of electors". See this term.

éligibilité (f.)
D. Ensemble des conditions nécessaires pour être élu. S17,p.103

qualification(s) of electors
E. Qualifications and Disqualifications of Electors. Except as...provided every person is qualified to vote... S70,p.29

SYN. qualification(s) of voters
qualification(s)
D. The possession by individual of the qualities, properties, or circumstances, natural or adventitious, which are inherently or legally necessary to render him eligible to fill an office or to perform a public duty or function. S7,p.1406

* "Qualification(s)" has a broader meaning than "qualification(s) of electors" and also is synonymous with "qualification(s) of candidates". See this term.

qualified to vote, to be

quash, to
D. To nullify esp. by judicial action. S49,p.938

question in debate

question of order

question of privilege
C. ...questions of privilege shall be restricted to such matters as effect the rights and immunities of the council collectively or the position and conduct of members of the council in their

capacité électorale (f.)
D. Conditions de naissance..., de fortune (propriétaire), de nationalité, de sexe, de domicile ou d'aptitudes (intellectuelles ou pratiques) exigées pour disposer du droit de vote. S17,p.28

SYN. condition d'électorat (f.)
qualité d'électeur (f.)

être habilité à voter

casser
D. Annuler (un acte, un jugement, une sentence). S45,p.263

SYN. infirmer

question à l'étude (f.)

motion d'ordre (f.)

explication sur un fait personnel (f.)
* "Question de privilège" est un anglicisme qu'il vaut mieux éviter.

capacity as such. S52,p.3

SYN. matter of privilege
point of privilege
question of personal privilege

question period

période des questions (f.)

quorum
D. The minimum number of persons needing to be present at a business meeting to give validity to the decisions of the meeting. S22,p.73

quorum (m.)
D. Nombre minimum de membres présents, exigé pour qu'une assemblée puisse valablement délibérer et prendre une décision. S45,p.1584

raise a point of order, to

invoquer le règlement
SYN. demander l'application du règlement
formuler une objection

* L'expression "soulever un point d'ordre" est un calque de l'anglais "to raise a point of order".

ratepayer
D. ...any person liable to pay to the municipality any assessment or tax, including water-rate... S84,p.5

* A "taxpayer" pays any tax; a "ratepayer" pays municipal taxes.

contribuable (m. ou f.)
D. Tout propriétaire, locataire, occupant ou autre personne qui, à raison des biens immeubles qu'il possède ou occupe dans une municipalité, est obligé au paiement ((des impôts municipaux)) ou à la construction ou à l'entretien des travaux municipaux par contribution en matériaux, main d'oeuvre ou deniers : toute personne qui, à raison de ses biens meubles ou à raison de son occupation, profession, art ou métier, peut être obligée au paiement ((d'impôts municipaux)). S40,p.112

* Le terme "contribuable" a un sens plus large que "ratepayer" en ce qu'il désigne toute personne assujettie à une taxe ou à un impôt quelconque, qu'il soit perçu au niveau local, provincial ou fédéral.

reading
D. The formal recital of a bill (or part of it) before a legislative assembly. S12,v.2,p.2427

* Today, consists of a debate, and bills are rarely read textually.

reading of communication

reading of the minutes

recommendation

reconsideration

record
SEE register
docket

record in the minutes, to
SEE enter upon the minutes, to

record of the proceedings

record-office
SYN. office of the clerk of the municipal court

recorded vote

recount
a) E. ...the judge conducting a recount...of the votes cast at an election shall...recount all the ballots

lecture (f.)
D. Dans la terminologie parlementaire, discussion d'un projet ou d'une proposition de loi par une assemblée législative. S27,p.231

lecture de la correspondance (f.)

lecture du procès-verbal (f.)

recommandation (f.)

nouvel examen (m.)

registre des délibérations (m.)
SYN. livre des délibérations (m.)

greffe (m.)
SYN. bureau du greffier de la cour municipale (m.)

vote enregistré (m.)

a) dépouillement judiciaire (m.)
C. Lorsque ((le dépouillement du scrutin)) est

received by the clerk from the deputy returning officers and the number of votes counted at the election. S71,p.46

b) C. When the Deputy Municipal Electoral Officer is unable to ((declare a winner)) by reason of an equality of votes,...he shall recount the votes...and declare the candidate...appearing by such recount to have received the greatest number of votes to be elected. S70,p.40

reeve
SEE mayor

refer, to
SEE commit, to

referendum
D. The principle or practice of submitting to popular vote a measure passed upon or proposed by a legislative body or by popular initiative. S49,p.963

referral

register
D. A public book serving to enter and record memoirs, Acts and minutes, to be had recourse to for establishing matters of fact.... S30,v.2,p.1522

refait par un juge pour cause de contestation ou de partage des voix, on l'appelle dépouillement judiciaire. Ne pas dire : ..."recomptage", appellation impropre du second dépouillement fait par un juge. S43,p.13

b) second dépouillement (m.)

référendum (m.)
D. Vote de l'ensemble des citoyens pour approuver ou rejeter une mesure proposée par les pouvoirs publics. S17,p.216

renvoi (m.)

registre (m.)
D. Recueil public tenu par une autorité qualifiée dans lequel sont inscrits certains actes, constatées certaines situations ou consignées des délibérations pour en attester l'exactitude. S1,p.156

SYN. record

D. A memorandum public or private, of what has been done, ordinarily applied to public records only, in which sense it is a written memorial made by a public officer. S7,p.1437

register of judgments

SEE judgment docket

regular election

SEE general election

regular meeting

D. ...a meeting (of directors, trustees, stockholders, etc.) held at the time and place appointed for it by statute, by-law, charter or other positive direction. S7,p.1134

regulate, to

D. Control by rule, subject to restrictions... S14,p.693

renew a permit, to

renewal of a permit

reorganization

C. The new program was intended to result in a dramatic reorganization of the province's municipal system by reducing the 1600 municipalities to nearly half that number within a decade, and combining them into 131 two-tier regional communities. S61,p.137.

SYN. reorganization of municipalities

séance ordinaire (f.)

C. Un conseil municipal... tient des séances selon une succession régulière ((et)) chacune des séances ainsi tenues est une séance ordinaire. S15,p.541

réglementer

D. Assujettir à un règlement, organiser par un règlement. S45,p.1645

renouveler un permis

renouvellement d'un permis (m.)

regroupement (m.)

C. L'opération ((de délimitation des municipalités)) peut prendre soit la forme d'une érection de municipalité..., soit celle d'un démembrement (division d'une municipalité) ou d'un regroupement (annexion ou fusion de municipalités). S83,p.67

SYN. regroupement municipal (m.)

reorganize, to

regrouper

repeal
SEE abrogation

repeal, to
D. To revoke or abrogate by legislative enactment. S49,p.972

SYN. abrogate, to

* "To repeal" applies to a law or statute whereas "to abrogate" may have a more general application.

abroger
D. Déclarer nul (ce qui avait été établi, institué). S45,p.7

* Le droit d'abroger les dispositions législatives et réglementaires appartient au pouvoir qui a qualité pour les édicter. S13,v.II,p.52

repealing clause
SYN. rescinding clause

article abrogatoire (m.)

replication
SEE reply

reply
D. ...that ((which)) the plaintiff, petitioner, or other person who has instituted a proceeding says in answer to the defendant's case. S7,p.1464

SYN. answer to plea
replication

* cf. defence

réponse (f.)
D. Allégations écrites du demandeur à la défense du défendeur. S40,p.76

* cf. défense

report

rapport (m.)

report, to
D. To return or present (a matter referred for consideration) with conclusions or

faire rapport
E. Lorsqu'il est nécessaire ou préférable d'étudier une question en pleine liberté d'action... on la

recommendations. S49,p.974

representative
D. ...a person chosen by the people to represent their several interests in a legislative body. S7,p.1466

SYN. elected representive

rescind, to
D. To make void (as an act) by action of the enacting authority or a superior authority... S49,p.976

rescinding clause
SEE repealing clause

resolution
C. ...resolutions usually deal with matters of a minor nature and matters of internal management or where the council merely desires to place on record an expression or view. Although the council is obliged by statute to exercise its powers by by-law, resolutions are actually adopted in many instances. S82,p.77

* A resolution generally expresses the will of a governing body on a special occasion which is not likely to recur.... S81,v.I,p.410

réfère habituellement à un comité qui sera chargé de lui consacrer une attention spéciale et de faire rapport de ses conclusions à l'assemblée. S69,p.89

représentant (m.)
D. Personne qui a été élue par le peuple pour le représenter. S45,p.1676

SYN. représentant élu (m.)

* cf. scrutineer

a) révoquer
* Révoquer exprime que la même autorité qui avait octroyé la chose la retire. S33.v.I,p.442

b) casser
* "Casser" indique qu'une autorité supérieure annule l'acte de l'autorité inférieure.

résolution (f.)
D. Texte voté par un organe délibérant et qui a trait à son fonctionnement intérieur ou exprime son opinion ou sa volonté sur un point déterminé. S27,p.340

* Une "résolution" d'un conseil municipal est surtout une décision administrative autorisant certains travaux, adoptant un rapport, etc.

respondent
D. The party opposite to a petitioner who must reply to a petition (e.g., in divorce); the defendant in an appeal. S22,p.80

* cf. appellant
petitioner
defendant

intimé(ée)
D. Celui contre qui est dirigé un appel; celui contre qui une requête est faite. S40,p.72

* cf. appelant
défendeur
requérant

responsibility
SEE liability

responsible council

conseil responsable (m.)

resume the chair, to

reprendre le fauteuil

return
SEE election (b)

returning officer
D. An official in charge of the conduct of an election in a constituency. S23,p.944

directeur(trice) du scrutin
D. Personne désignée par l'État et qui... est chargé de l'organisation matérielle des élections dans une circonscription électorale.
Forme fautive : "officier-rapporteur", calque de l'anglais "returning officer". S43,p.14

SYN. président(e) d'élection (m.)

revising officer
D. ...a person appointed...to revise the list of electors... S66,p.3

réviseur (m.)
C. Les réviseurs doivent faire la révision de l'exemplaire de la liste ((électorale)) originale que le recenseur... est tenu de leur remettre. S75,p.60

right to vote
SYN. (elective) franchise

droit de vote (m.)
SYN. droit de voter (m.)
électorat (m.) *

* ... "franchise électorale" est un calque de l'anglais... (S43,p.15) Quant au terme "électorat", il a un autre sens qui correspond à l'anglais "electorate". Voir ce terme.

roll call
D. The act or an instance of calling off a list of names (as for checking attendance)... S49,p.996

appel (m.)
D. Action d'appeler à haute voix des personnes par leur nom afin de s'assurer de leur présence. S45,p.84

SYN. appel nominal (m.)

* Le terme "appel" a aussi un autre sens.
cf. appeal

roll for hearing
SEE court list

routine (of) business

affaires courantes (f.pl.)

rule of conduct

règle de conduite (f.)

rules and regulations (pl.)

règlements (m.pl.)
* Lorsqu'il correspond à l'anglais "rules and regulations", le terme "règlement" s'emploie au pluriel et désigne les mesures régissant le fonctionnement d'un groupe, d'un organisme, etc.

rules of procedure (pl.)
D. Rules made by a legislative body concerning the mode and manner of conducting its business. S7,p.1497

règles de procédures (f.pl.)

ruling (of the chairperson)

décision (du président) (f.)

rural municipality

municipalité de campagne (f.)
SYN. municipalité rurale (f.)

scrutineer
C. Each candidate may appoint in writing, in respect of each poll, not more than 2 persons as scrutineers to represent him at the poll... S66,p.35

SYN. agent
D. ...an agent appointed in writing to represent a recognized party or an independant candidate at a polling station. S70,p.4

* "Agent" is used in New Brunswick, and "scrutineer" in Ontario and Manitoba.

représentant (m.)
D. ... personne qui a mandat de représenter un candidat dans un bureau de scrutin. S75,p.7

* cf. representative.

seal

sceau (m.)

seat

siège (m.)

seating arrangement
SYN. allocation of seats

attribution des sièges (f.)

second reading
D. The stage in the British legislative process following the first reading and usually providing for debate on the principal features of a bill before its submission to a committee for consideration of details. S49,p.1036

seconde lecture (f.)
C. Vient alors la "seconde lecture" (Second Reading). Le Ministre responsable présente son projet et un débat, limité toutefois au but et à l'opportunité du projet ainsi qu'aux moyens de l'appliquer, suit cette présentation. S60,p.17

SYN. deuxième lecture (f.)

second, to
D. To endorse (a motion or nomination) so that debate or voting may begin. S49,p.1035

appuyer
* On commet un anglicisme en disant "je (SECONDE) la motion présentée par le

vice-président" au lieu de "j'appuie la motion..." S15,p.562

seconder

second parrain (m.)
* Le mot (SECONDEUR) n'existe pas en français. S15,p.562

secret ballot
SEE ballot (b)

secretary of a committee
SEE committee secretary

secretary-treasurer

secrétaire-trésorier (m.)

select committee
SEE special committee

senior attorney
SEE senior counsel

senior counsel
SYN. senior attorney

avocat principal (m.)
* En français, le mot "senior" est exclusivement un terme de sport et ne se dit que des sportifs adultes qu'on ne peut encore considérer comme des vétérans.

senior judge

juge doyen (m.)

separate vote

vote séparé (m.)

service
D. The exhibition or delivery of a writ, notice, injunction, etc., by an authorized person, to a person who is thereby notified of some action or proceeding in which he is concerned... S7,p.1533

SYN. service of process

signification (f.)
D. Formalité par laquelle un plaideur porte à la connaissance de son adversaire un acte de procédure (assignation, conclusions) ou un jugement. Elle est normalement effectuée par un huissier... S27,p.321

session

a) D. The sitting together of a number of persons (esp. of a court, a legislative, administrative, or deliberative body) for conference or the transaction of business. S12,v.2,p.2744

SYN. meeting

b) D. The period between the first meeting of a legislative or judicial body and the prorogation or final adjournment. S49,p.1052

sheriff

D. An officer of the court, usually a superior court, with varied duties such as execution on writs and, in some jurisdictions, having police powers. S22,p.d8

* cf. bailiff

simple majority

small claims court

a) séance (f.)
D. Réunion des membres d'un corps constitué siégeant en vue d'accomplir certains travaux... S45,p.1783

SYN. assemblée (f.)
réunion (f.)

b) session (f.)
D. Période pendant laquelle une assemblée délibérante, un tribunal tient séance. S45,p.1808

* Les mots séance et session ne peuvent s'employer l'un pour l'autre... Normalement, une session comprend plusieurs séances. S15,p.568

shérif (m.)
C. Comme l'huissier en matière mobilière, le shérif a pour fonction de s'occuper de l'exécution des jugements en matière immobilière. Toutefois, bien qu'il ait également compétence pour signifier les pièces de procédure, en pratique, il laissera à l'huissier le soin de s'acquitter de cette tâche. Le shérif s'occupera en outre de l'exécution des ((exploits)) ou ordres de la cour... S76,p.17

* cf. huissier

majorité simple (f.)
SYN. majorité relative (f.)

cour des petites créances (f.)

solicitor
SEE lawyer

Solicitor General

solicitor's office
SYN. attorney's office

special committee
SYN. select committee
D. One consisting of a small number of members, selected to investigate a special matter. S32,v.II,p.1833

special meeting
D. A meeting called for special purposes; one limited to particular business; a meeting for those purposes of which the parties have had special notice. S7,p.1134

special provision
SEE proviso

standing committee
C. A committee may be appointed for one special occasion, or it may be appointed to deal with all matters which may be referred to it during a whole session or the life of the body. In the latter

Solliciteur général (m.)

cabinet d'avocat (m.)
SYN. étude légale (f.) •

• On entend souvent au Canada "étude légale". Cependant, l'adjectif "légal" signifie "conforme à la loi" et s'applique aux choses qui sont permises, prescrites ou fournies par la loi : transaction légale, fête légale, moyens légaux.

comité spécial (m.)
D. ((Comité dont les fonctions)) ne sont que temporaires et se terminent avec la présentation ((du)) rapport sur l'objet pour lequel ((il a)) été constitué. S69,p.92

SYN. commission spéciale (f.)

séance extraordinaire (f.)
• Il ne faut pas dire le conseil municipal a tenu une séance (SPÉCIALE) hier soir, mais le conseil municipal a tenu une séance extraordinaire hier soir. S15,p.579

comité permanent (m.)
D. ((Comité constitué)) à l'ouverture d'une session, ou même d'un terme, pour étudier les diverses questions de ((son)) ressort qui pourront ((être soulevées)) au cours des séances et que

case, it is called a "standing committee". It is usually composed of a comparatively small number of members, but may include the whole house. S7,p.342

standing rule

statement
SEE statement of the poll

statement of claim
D. A legal document prepared by the plaintiff, or the person suing, in which she/he sets out her/his side of the case in a series of concise statements of facts which she/he intends to prove in support of her/his claim. S50,p.65

SYN. declaration *
plaintiff's declaration

* "Declaration" is the term used in Quebec, and was used previously in the rest of Canada but has now been replaced by "statement of claim". Parallel terms are "complaint" in criminal actions and "petition" in bankruptcy and divorce proceedings.
cf. petition
defence

statement of defence
SEE defence

statement of the count
SEE statement of the poll

l'assemblée jugera à propos de ((lui)) référer pour étude approfondie. S69,p.91

SYN. commission permanente (f.)

règle permanente (f.)

déclaration (f.)
D. Allégation écrite des faits à la base de l'action du demandeur et qu'il entend prouver devant le tribunal. S40,p.68

* On parle de "plainte" dans une action pénale, et de "requête" dans une instance de divorce.
cf. requête
défense

statement of the poll
SYN. statement of the count
E. The ballots are counted by the deputy returning officer and the poll clerks and a statement of the count is then given to the returning officer. S82,p.30

SYN. statement

relevé du scrutin (m.)
D. Résultat écrit du nombre de votes donnés en faveur de chacun des candidats. S11,p.106

SYN. relevé (du vote) (m.)
E. ((Le recensement des suffrages)) est effectué par le directeur du scrutin à partir des relevés établis dans les bureaux de vote par les scrutateurs. S43,p.21

statutory provision

disposition légale (f.)

stipulation
SEE proviso

straw vote
D. An unofficial vote taken (as at a chance gathering) to indicate the relative strength of opposing candidates or issues. S49,p.1142

vote d'essai (m.)
D. ((Vote)) pour se rendre compte des tendances de l'opinion. S35,v.II,p.1235

SYN. vote de paille (m.) *

* "Vote de paille" est plus répandu au Canada, mais ce terme est un anglicisme.

striking committee

comité de sélection (m.)

sub-amendment
SEE amendment to an amendment

subcommittee

sous-comité (m.)

subsidiary motion

motion secondaire (f.)
SYN. motion subsidiaire (f.)

substantive motion

motion de fond (f.)
SYN. motion indépendante (f.)

superior court

Supreme Court of Canada

suspension of the rules of procedure

swear, to
D. To take an oath; to become bound by an oath duly administered. S7,p.1617

swear in, to
D. To put on oath; to administer an oath to someone. S7,p.1617

SYN. administer an oath, to

table, to
D. ...to bring forward or submit for discussion or consideration. S12,v.2,p.3216

* In the U.S., the term means to postpone or remove from consideration indefinitely. This concept is designated by the term "to lay on the table" in British and Canadian parliamentary terminology. cf. lay on the table, to

tabling
* See observation under "table, to"

cour supérieure (f.)

Cour suprême du Canada (f.)

suspension des règles de procédure (f.)

prêter serment
SYN. jurer

* Le terme "jurer" ne s'applique ici que dans la formule par laquelle on prête serment: "Je..., de..., jure de...,".

assermenter
D. Faire prêter serment à... S31,p.1643

* Celui qui prête serment est assermenté... L'adjectif assermenté ne s'applique qu'aux personnes qui prêtent serment, non aux choses au sujet desquelles elles sont assermentées. On ne peut parler d'une déclaration (ASSERMENTÉE). S15,p.58

déposer sur le bureau
SYN. déposer sur la table

* Lorsqu'ils sont pris dans le contexte parlementaire britannique ou canadien, ces deux termes correspondent au terme anglais "to table". Le concept américain du terme se rend par "ajourner". cf. ajourner

dépôt sur le bureau (m.)
SYN. dépôt sur la table (m.)

take effect, to
SEE come into force, to

take the chair, to

taxpayer
SEE ratepayer

tenure of office
SEE term of office

term of office
D. The period during which elected officer or appointee is entitled to hold office, perform its functions, and enjoy its privileges and emoluments. S7,p.1640

SYN. tenure of office

territorial jurisdiction
* cf. jurisdiction

testify, to
D. To bear witness; to give evidence as a witness; to make a solemn declaration under oath or affirmation, in a judicial inquiry, for the purpose

* Pris dans le contexte parlementaire britannique et canadien. Le concept américain du terme "tabling" se rend par "ajournement".

ouvrir la séance

mandat (m.)
SYN. durée des fonctions (f.)
D. ... laps de temps durant lequel on exerce une fonction ou une charge, on est en exercice... S16,p.378

* On commet ((un)) anglicisme quand on dit les électeurs de la circonscription ont réélu leur député pour un troisième (TERME) au lieu de... pour un troisième mandat... S15,p.598

compétence territoriale (f.)
SYN. compétence ratione personae vel loci (f.)

* cf. compétence

témoigner
D. Déclarer en justice, en tant que témoin. S45,p.1936

SYN. déposer

of establishing or proving some fact. S7,p.1646

* cf. depose
deposition
testimony

testimony
D. A solemn declaration usually made orally by a witness under oath in response to interrogation by a lawyer or authorized public official. S49,p.1196

* cf. deposition
evidence

témoignage (m.)
D. Relation faite par une personne, pour éclairer la justice et souvent sous la foi du serment, de ce qu'elle a vu ou entendu. S25,v.7,p.5978

SYN. déposition (f.)

* Le français ne fait pas de distinction entre "témoignage" et "déposition" comme le fait l'anglais entre "testimony" et "deposition". Les deux termes français sont surtout des déclarations orales.

third reading
D. The final stage of the consideration of a legislative bill before a vote on its final disposition. S49,p.121

troisième lecture (f.)
C. ... lors d'une "troisième lecture" (Third Reading) le projet de loi est examiné sous sa forme définitive, et un vote a lieu. S60,p.16

tie
tie vote
SEE equality of votes

town
D. A compactly settled area usually larger than a village but smaller than a city. S49,p.1226

* cf. city

ville (f.)
D. Territoire délimité par une loi ou par lettres patentes, ou agglomération de citoyens résidant dans ce territoire. S11,p.123

* L'anglais distingue "city" et "town" selon l'importance. En français, on dit simplement grande, moyenne et petite ville selon le cas. S44,no294

town clerk
D. A public officer charged with recording the official proceedings and vital statistics of a town. S49,p.1226

SYN. city clerk
clerk

secrétaire de mairie (m. ou f.)
D. ... personne chargée sous la responsabilité du maire, des tâches administratives de la ((municipalité)). S31.p.1626

SYN. secrétaire municipal (m. ou f.)
secrétaire (m. ou f.)
greffier municipal (m.) *

* Les termes "greffier municipal" et "greffier de la ville" sont très répandus au Québec. Il semble cependant que "greffier" est un terme plutôt juridique. Il y a une exception : dans certains cantons de la Suisse, le titre de "greffier communal" est donné au secrétaire d'une commune.

town council
SEE municipal council

town hall
D. The building maintained by a town for town-meetings and the offices of the municipal authorities. S7,p.1663

hôtel de ville (m.)
D. Siège de l'autorité municipale, même s'il s'agit d'une toute petite ville. S1,p.97

SYN. mairie (f.) *
C. La mairie désigne à la fois la charge du maire, l'administration municipale, le bâtiment où se trouvent le bureau du maire, les services de l'administration municipale, et où siègent normalement le conseil municipal. S1,p.113

* En France, l'expression "hôtel de ville" s'emploie pour le siège de l'autorité municipale d'une grande ville, toutefois "mairie" est plus généralisé. Il est à noter que le terme "mairie" est encore très peu usité au Canada.

township
SYN. Tp., tp., twp.
township municipality

canton (m.)
SYN. municipalité de canton (f.)

Tp.
tp.
SEE township

transactions (pl.)

travaux (m. pl.)

treasurer
SYN. city treasurer

trésorier(ière)
SYN. trésorier(ière) de la ville

trial docket
SEE court list

tribunal
SEE court

twp.
SEE township

unanimous consent

consentement unanime (m.)

unanimous vote

vote unanime (m.)

unfinished business

affaires en cours (f.pl.)

unorganized territory

territoire non organisé (m.)

urban (adj.)
D. Of, relating to, characteristic of, or constituting a city. S49,p.1278

urbain(e) (adj.)
D. Qui est de la ville, des villes (opposé à rural). S45,p.2051

urgent item

question urgente (f.)

vacancy
D. An unoccupied or unfilled post, position, or office. S7,p.1717

vacant seat

veto
D. The act, on the part of a competent person or body, of preventing or checking legislative or other political action by the exercise of a prohibitory power... S12,v.2,p.3621

veto power

vice-chairman
SEE vice-chairperson

vice-chairperson
SYN. vice-chairman
vice-chairwoman

vice-chairwoman
SEE vice-chairperson

violation of the law
C. When a statute is passed in violation of law, that is, of the fundamental law or constitution of a state, it is the prerogative of courts to declare it void, or, in other words, to declare it not law. S7,p.1028

vote
a) D. A usually formal expression of opinion or will in response to a proposed decision; especially: one given as an indication of approval or disapproval

vacance (f.)
D. État d'une charge ou d'un poste qui n'est pas occupé. S11,p.119

siège vacant (m.)

veto (m.)
D. Acte par lequel un individu ou un organe fait obstacle temporairement ou définitivement à l'application des décisions d'un autre individu ou d'un autre organe. S17,p.268

droit de veto (m.)

vice-président(e)

violation de la loi (f.)
C. La violation de la loi est l'une des principales causes d'ouverture à cassation. S27,p.391

a) suffrage (m.)
D. Vote par lequel on exprime son choix, dans une délibération, une élection, etc. : Le président

of a proposal motion, or candidate for office...(proposal was rejected by 5 votes in favor, 51 against, two abstentions--U.N. Bull.) S24,p.2565

b) D. a: The act or process of voting...(put a question to the vote) b: a method of voting (roll-call vote). S24,p.2565

c) SEE poll

d) SEE division

sortant a obtenu la majorité des suffrages... S31,p.1717

SYN. voix (f.) *

* Bien que les termes "suffrage" et "voix" soient souvent synonymes, ils ne sont pas toujours interchangeables. On emploie "suffrage" lorsqu'il s'agit de voter en faveur d'une personne ou d'une chose parmi d'autres. Par contre, "voix" n'implique pas nécessairement ni l'approbation ni un choix. Par ex., lorsqu'une proposition est soumise au vote on peut la rejeter ou l'approuver. Il ne s'agit pas de choisir une proposition parmi d'autres, mais plutôt de donner sa voix pour ou contre la proposition en question.

b) vote (m.)
D. Acte par lequel les citoyens d'un pays, les membres d'une assemblée expriment leur opinion; mode selon lequel est effectuée cette opération. S31,p.1931

* On donne son vote à celui qui est chargé de recueillir les bulletins; on donne son suffrage au candidat pour lequel on vote... (S6,p.1019) cf. "poll (a)". "Vote" s'emploie aussi comme équivalent du terme anglais "division". cf. ce terme

vote, to
D. To express one's views in response to a poll... S49,p.1303

vote by ballot, to
SEE ballot, to

voter
D. The word has two meanings--a person who performs the act of voting, and a person who has the qualifications entitling him to vote. Its meaning depends on the connections in which it is used, and is not always equivalent to electors...When used in apposition to or in contrast with the word "elector" it has but one meaning. A voter in this sense is an elector...who does vote. S7,p.1748

* cf. elector

voters' list
D. At an election, a list giving the names, addresses and occupations of all those entitled to vote in a given riding, ward, etc. S23,p.1239

SYN. list of voters
list of electors
polling list *

* The first three terms have broader meanings than "polling list". A master voters' list can be divided up into several lists, one for each polling subdivision, and the resulting lists can in turn be named "voters' lists" or, more specifically, "polling lists".

voter
D. Exprimer son opinion par son vote, son suffrage. S45,p.2117

* Forme fautive : "prendre un vote".

votant(ante)
D. 1. Personne qui a le droit de participer à un suffrage, à une élection (syn. électeur). -- 2. Personne qui participe effectivement au vote. S31,p.1931

* Voteur, qui s'est dit en France sous la Révolution, est disparu du français contemporain. (S43,p.26)
Tout comme le terme anglais "voter", "votant(ante)" a deux sens. cf. électeur

liste électorale (f.)
D. Liste par ordre alphabétique des électeurs... S27,p.173

voting compartment
SEE polling booth

ward
D. A division of a city for representative, electoral, or administrative purposes. S49,p.1309

warden
C. The head of a county council in Quebec and the Maritime Provinces. S24,p.2576

with closed doors
SEE in camera

withdrawal of motion

witness
D. A person whose declaration under oath (or affirmation) is received as evidence for any purpose.... S7,p.1778

* A witness may also be a person called upon to be present at a transaction (i.e., a will) so that he may testify to its authenticity if necessary.
cf. deponent

writ of election
D. A writ to order the holding of an election... S24,p.2641

SYN. writ

quartier (m.)
E. Les électeurs votent dans le quartier où se trouve la propriété qui les qualifie. S75,p.281

préfet (m.)
D. Maire d'une municipalité locale, appelé à présider le conseil de comté. S11,p.92

retrait d'une motion (m.)

témoin (m.)
D. Personne qui, sous serment, relate à la justice un ou des faits dont elle a eu personnellement connaissance. S40,p.78

SYN. déposant(ante)

* "Déposant" est rarement utilisé et ne s'applique pas aux autres sens de "témoin". Ce dernier terme peut signifier également une "personne qui doit certifier les identités, l'exactitude des déclarations, lorsqu'un acte est dressé". (S45,p.1936) "Témoin" et "déposant" recouvrent aussi le sens de "deponent". cf. deponent

décret de convocation des électeurs (m.)
D. Acte du pouvoir exécutif ordonnant une élection.

Forme fautive : "bref d'élection". S43,p.13

written notice — avis écrit (m.)

yea
SEE affirmative vote

SOURCES

Dictionaries and Encyclopedias

1. AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE. Vocabulaire de l'administration, publié avec le concours du Conseil international de la langue française. Paris, Hachette, c1972. 187 p.

2. BALLENTINE, James A. Ballentine's Law Dictionary. 3rd edition, New York, The Lawyer's Publishing Company, 1969. 1429 p.

3. BARRAINE, Raymond. Dictionnaire de droit. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1967. 323 p.

4. ----------. Nouveau dictionnaire de droit et de sciences économiques. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence R. Pichon et Durand-Auzias, 1974. 508 p.

5. BÉLISLE, Louis-A. Petit dictionnaire canadien de la langue française. Québec, Éditeur, Inc., 1969. 644 p.

6. BÉNAC, Henri. Dictionnaire des synonymes. Paris, Librairie Hachette, 1956. 1026 p.

7. BLACK, Henry Campbell. Black's Law Dictionary: Definitions of the terms and Phrases of American and English Jurisprudence, Ancient and Modern. 4th ed. rev. St-Paul (Minn.), West Publishing Company, 1968. lxxxv, 1992 p.

8. CARBONNEAU, Hector. Bulletin de terminologie no 147 : Vocabulaire général (glossaire anglais-français). Secrétariat d'État, Bureau des traductions Ottawa, Information Canada, 1973. 7 fascicules.

9. CIFIS, Steven H. Law Dictionary. New York, Barron's Educational Series, Inc., 1975. 227 p.

10. COCHRAN, W.C. Cochran's Law Lexicon. Cincinnati (Ohio), The W.H. Anderson Company, c1888, 1892, 1924, 1956, 1973. 429 p.

11. CODEBECQ, Charles. Dictionnaire municipal et scolaire. Ottawa, Charles Codebecq, 1973. 190 p.

12. Compact Edition of the Oxford English Dictionary (The): Complete Text Reproduced Micrographically. 9th printing, 2 vols. New York, Oxford University Press, 1976.

13. CORNIOT, S. Dictionnaire de droit. 2 vol & mise à jour. 2e édition, Paris, Librairie Dalloz, 1966.

14. COULSON, J., C.T. Carr, Lucy Hutchison and Dorothy Eagle. Oxford Illustrated Dictionary. Oxford, Clarendon Press, 1970. xvi, 976 p.

15. DAGENAIS, Gérard. Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada. Montréal, Éditions Pédagogia Inc., 1967. 679 p.

16. DAVIAULT, Pierre. Langage et traduction. Ottawa, Information Canada, 1962. 397 p.

17. DEBBASCH, Charles et Yves Daudet. Lexique de termes politiques. Paris, Dalloz, 1974. 275 p.

18. Dictionnaire encyclopédique Quillet. 10 vol. Paris, Librairie Aristide Quillet, 1977.

19. Dictionnaire pratique Quillet. 3 vol. Paris, Libraire Aristide Quillet, 1963.

20. Encyclopédie internationale Focus. 4 vol. Paris, Bordas, 1964.

31. FAUTEUX, Etherius. Bulletin de terminologie no 66 : Termes administratifs et politiques. Secrétariat d'État, Bureau des traductions. Ottawa, Information Canada, 1958. 57 p.

22. FLYNN, William J. A Handbook of Canadian Legal Terminology. Ontario, New Press, c1976. 113 p.

23. Gage Canadian Dictionary (The). Toronto, Gage Educational Publishing Ltd., 1973. 1284 p.

24. GOVE, Philip Babcock (ed.). Webster's Third New International Dictionary of the English Language Unabridged. Springfield (Mass.), G & C Merriam company, 1971. 2662 p.

25. Grand Larousse de la langue française en sept volumes. Paris, Librairie Larousse, vol. 7, 1978.

26. Grand Larousse encyclopédique. 10 vol. Paris, Librairie Larousse, 1960.

27. GUILLIEN, Raymond et Jean Vincent. Lexique de termes juridiques. Paris, Dalloz, 1974. 292 p.

28. HEIMANSON, Rudolph. Dictionary of Political Science and Law. New York, The Albert Press, Inc., 1967. 188 p.

29. International Webster's New Encyclopedic Dictionary of the English Language & Library of Useful Knowledge (The). Chicago (Ill.), The English Language Institute of America Inc., 1973. 1158 p. & appendices.

30. JOWITT, Earl and Clifford Walsh. Jowitt's Dictionary of English Law. 2 vols. London, Sweet and Maxwell Limited, 1977. 1935 p.

31. Larousse de la langue français : Lexis. Paris, Librairie Larousse, 1977. 2013 p.

32. LITTLE, William, H.W. Fowler and J. Coulson. Shorter Oxford English Dictonary on Historical Principles. 3rd ed. 2 vols. Oxford, Clarendon Press, 1964.

33. LITTRÉ, Émile. Dictionnaire de la langue française. 7 vol. Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1956.

34. MALIGNON, Jean. Dictionnaire de politique. CUJAS, Les Presses de l'impr. Alsatia Colmar, 1967. s.l. 455 p.

35. MANSION, J.E. (ed.). Harrap's Standard French and English Dicionary, part two: English/French. London, Harrap, Toronto, Clarke, Irwin, 1948. xii, 1488 p.

36. MARTIN, Julien A. Law Enforcement Vocabulary. Springfield (Ill.), Charles C. Thomas Publisher, 1973. v, 255 p.

37. New Encyclopaedia Britannica (The): Macropaedia. 30 vols. Chicago, Encyclopaedia Britannica, 1979.

38. NICHOLS, Peter et Pierre Vibes. Vocabulaire anglais-français/français-anglais de terminologie économique et juridique. 1ère partie : Terminologie juridique. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1971. pp. 2-62.

39. Nouveau dictionnaire encyclopédique : Larousse Sélection. 3 vol. (Sélection du Reader's Digest). 7e éd. Paris, Librairie larousse, 1974.

40. PAGÉ, Dominique. Petit dictionnaire de droit québécois et canadien. Montréal, La corporation des Editions Fides, 1975. 165 p.

41. PLANO, J.C. et al. Political Science Dictionary. Illinois, The Dryden Press, 1973. 418 p.

42. PRENTICE-HALL EDITORIAL STAFF. Legal Secretary's Encyclopedic Dictionary. (Revised by Betty Kennedy Thomas) New Jersey, Prentice-Hall Inc., 1977. 450 p.

43. QUÉBEC, OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE. Cahiers de l'Office de la langue française no 5, Vocabulaire des élections. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1970. 26 p.

44. RADIO-CANADA, Comité de linguistique. Fiches de Radio-Canada. Montréal.

45. ROBERT, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Paris, Société du Nouveau Littré, 1978. xxxi, 2173 p.

46. SAUNDERS, John B. (rev.). Mozley & Whiteley's Law Dictionary. London, Butterworths, 1977. 361 p.

47. SMITH, Edward C. and Arnold J. Zurcher. Dictionary of American Politics. New York, Barnes and Nobles, 1968. 434 p.

48. TALLMAN, Marjorie. Dictionary of Civics and Government. (The Philosophical Library), New York, Hallmark-Hubner Press, 1953. 291 p.

49. Webster's New Collegiate Dictionary. Springfield (Mass.), G & C. Merriam Company, 1979. 1532 p.

50. WILLIAMS, J. Steven. Basic Canadian Legal Terminology. Toronto, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1979. 151 p.

Other Sources

51. ANTOFT, Kell (ed). A Guide to Local Government in Nova Scotia. Halifax, The Institute of Public Affairs, 1977. 186 p.

52. BRANDON (CITY). A by-law to govern and regulate the proceedings of the Council of the City of Brandon: By-law no 4572. Brandon (Ont.), 1975. 10 p.

53. BUSSIÈRES, Roger. Le régime municipal de la province de Québec. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1964. 110 p.

54. CODEBECQ, Charles. Code of Municipal Procedure of cities and towns, municipal and school corporations, and fabriques/Code de procédure municipale des cités et villes, des corporations municipales et scolaires et des fabriques. Montréal, Wilson et Lafleur limitée, 1962. 695 p.

55. ----------. Traité d'administration municipale et scolaire et lois connexes. Ottawa, 1971.

56. CÔTÉ, Péloquin et Bouchard. Charte de la ville de Montréal/Charter of the City of Montreal. Montréal, 1977. 648 p.

57. CROSS, C.A. Principles of local Government Law. London, Sweet & Maxwell, 1974. 577 p.

58. EDMUNSTON (CITY). A by-law to regulate the procedure of meetings of the council of the City of Edmunston: By-law no 3. Edmunston (N.B.), 1974. 12 p.

59. FRANKLIN, Martin and David Franklin. Introduction to Quebec Law. Toronto, Pitman Publishing, c1972, revised 1976. 339 p.

60. GUILLOT, Claude. Les institutions britanniques. 2e édition ("Que sais-je", no 1386). Paris, Presses universitaires de France, 1976. 122 p.

61. HIGGINS, Donald J.H. Urban Canada: Its Government and Politics. Toronto, Macmillan of Canada, 1977. 322 p.

62. HULL (VILLE), Québec, Règlement no 851 tel que modifié par les règlements numéros 886, 900, 940, 1006, 1160, 1162, 1266, 1270, 1303, 1312 et 1334 imposant certains permis et licences dans la cité du Hull et abrogeant le règlement numéro 556 et ses amendements. Hull, 1974, 14 p. + annexe.

63. INSTITUTE OF LOCAL GOVERNMENT, QUEEN'S UNIVERSITY AT KINGSTON AND THE ASSOCIATION OF MUNICIPAL CLERKS AND TREASURERS OF ONTARIO. Municipal Licensing. (Municipal Administration Course, Reference Paper Number Two). n.p., 1975. ii, 36 p.

64. JENNINGS, W.H. and Thomas G. Zuber. Canadian Law. 2nd edition. Toronto, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1972. 419 p.

65. LONGUEUIL (VILLE), Québec. Bureau de l'information. Administration municipale. Longueuil, s.d. 11 p. + annexe.

66. MANITOBA. The Revised Statutes of Manitoba. An Act Respecting the Election of Members to the Legislative Assembly. 1971, Chapter E-30, Queen's Printer for the Province of Manitoba, 1976.

67. MANITOBA. The Revised Statutes of Manitoba. "Chapter L180, The local Authorities Election Act". Queen's Printer, 1977.

68. META : Journal des traducteurs. Vol 24, no 1, Numéro spécial : "La traduction juridique". Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1970. 217 p.

69. MORIN, Victor. Procédure des assemblées délibérantes. 4e édition, Montréal, Librairie Beauchemin, 1969. 189 p.

70. NEW BRUNSWICK. Elections Act/Loi électorale, chapter E3 volume 2. Queen's Printer for New Brunswick, 1974.

71. ONTARIO. The Municpal Elections Act. Queen's Printer for Ontario, Chapter 22, January 1978. 72 p.

72. POPOVICI, Adrian et Micheline Parizeau Popovici. Vous et la loi. Canada, Sélection du Reader's Digest, 1977, 797 p.

73. QUALTER, Terence H. The Election Process in Canada. Toronto, McGraw-Hill Company of Canada Limited, 1970. 203 p.

74. QUÉBEC (COMMUNAUTÉ URBAINE), Québec. Règlement no 2 : Règlement concernant les règles du conseil de la communauté urbaine de Québec relatives à sa gouverne et à sa régie interne. Québec, 1970. 8p.

75. QUÉBEC (PROVINCE). Loi électorale/Election Act. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1976. 488 p.

76. QUÉBEC (PROVINCE), Ministère de la justice. Le système judiciaire. Québec, Direction des communications de la justice, 1979. 35 p.

77. QUÉBEC (PROVINCE), Ministère de la justice, Service de l'information. The Judicial System. Gouvernement du Québec, 1975. 30 p.

78. RENAUD, Alix. "Brevet, licence et permis" in L'Actualité terminologique. vol. 12, no 10, 6 p.

79. RHYNE, Charles S. Municipal Law. Washington, National Institute of Municipal Law Officers, 1957. 1125 p.

80. RIBERA, André, Administration et gestion communales. Le guide du conseiller et du candidat aux élections municipales. 2e édition. s.l., Berger-Levrault, 1977. 215 p.

81. ROGERS, Ian MacF. The Law of Canadian Municipal Corporations. 2nd ed. 2 vols. Toronto, the Carswell Company Ltd., 1971.

82. ----------. Municipal Councillors' Handbook. 3rd edition. Toronto, The Carswell Company Limited, 1977. 130 p.

83. TREMBLAY, André et Réginald Savoie. Précis de droit municipal. Montréal, Wilson et Lafleur limitée, 1971. 381 p.

84. VIAU, Jacques. Cités et villes; Loi et jurisprudence. 5e édition. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1976. 2 vol.

Symbols

i.p.	irregular pagination
n.d.	no date
n.p.	no place
	no pagination
pag. div.	pagination diverse
s.d.	sans date
s.l.	sans lieu
s.p.	sans pagination

MUNICIPAL ADMINISTRATION

A SELECTED BIBLIOGRAPHY

Dictionaries

BLACK, Henry Campbell. Black's Law Dictionary: Definitions of the Tems and Phrases of American and English Jurisprudence, Ancient and Modern. 4th ed. rev. St-Paul (Minn.), West Publishing Company, 1968. lxxxv, 1992 p.

CONSEIL INTERNATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE. Vocabulaire de l'administration. Paris, Hachette, 1972. 187 p.

CORNIOT, S. Dictionnaire de droit. 2e éd. 2 vol. & mise à jour. Paris, Dalloz, 1966.

DAGENAIS, Gérard. Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada. Montréal, Editions Pédagogia Inc., 1967. xv, 679 p.

DEBBASCH, Charles et Yves Daudet. Lexique de termes politiques. Paris, Dalloz, 1974. iv, 275 p.

FLYNN, William J. Handbook of Canadian Legal Terminology. Ontario, New Press, c1976. 113 p.

GUILLIEN, Raymond et Jean Vincent. Lexique de termes juridiques. Paris, Dalloz, 1974. 292 p.

PAGÉ, Dominique. Petit dictionnaire de droit québécois et canadien. Montréal, La Corporation des Editions Fides, 1975. 165 p.

PLANO, J.C. et al. Political Science Dictionary. Illinois, The Dryden Press, 1973. 418 p.

QUÉBEC, OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. Cahiers de l'Office de la langue française no 5, Vocabulaire des élections. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1970. 26 p.

Municipal and Provincial Acts

MANITOBA. The Revised Statutes of Manitoba. "Chapter M225, The Municipal Act". Queen's Printer. 1977.

NEW BRUNSWICK. Municipalities Act/Loi sur les municipalités, chapter M-22, volume iv. Queen's Printer for New Brunswick. 1976.

ONTARIO. The Revised Statutes of Ontario. "Chapter 284, The Municipal Act". Queen's Printer for Ontario. 1977.

QUÉBEC (PROVINCE). Code de procédure civile de la province de Québec, 13-14 Elizabeth II, chap. 80/Code of Civil Procedure of the Province of Quebec, 13-14 Elizabeth II, chap. 80. révisé par Lise Saintonge Poitevin. Montréal, Wilson et Lafleur limitée, 1979.

TELLIER, Robert. Code municipal de la province de Québec/Municipal Code of the Province of Quebec. éd. revue. Montréal, Wilson et Lafleur limitée, 1978.

Other references

META : Journal des traducteurs. Vol. 24, no 1. Numéro spécial : "La traduction juridique". Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1979. 217 p.

MORIN, Victor. Procédure des assemblées délibérantes. 4e éd. Paris, Dalloz, 1978. 179 p.

ROGERS, Ian MacF. The Law of Canadian Municipal Corporations. 2nd ed. 2 vols. Toronto, the Carswell Company Ltd., 1971.

----------. Municipal Councillors' Handbook. 3rd ed. Toronto, The Carswell Company Ltd., 1977. 130 p.

TREMBLAY, André et Réginald Savoie. Précis de droit municipal. Montréal, Wilson et Lafleur limitée, 1971. 381 p.

MANAGEMENT AND FINANCE

A SELECTED BIBLIOGRAPHY

Bilingual dictionaries

CANADA, SECRÉTARIAT D'ÉTAT, Bureau des traductions. Termes fiscaux, financiers et administratifs/Administrative, Financial and Fiscal Terms. (Bulletin de terminologie no 154). Hull, Approvisionnements et Services Canada, 1978. iv, 284 p.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA, Service de Linguistique. Vocabulaire des conventions collectives, Anglais-Français/Collective Agreement Vocabulary English-French. 1ère édition. s.l., Chemins de fer Nationaux du Canada, 1972. III p.

DION, Gérard. Dictionnaire canadien des relations du travail. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976. xviii, 662 p.

DUBUC, Robert. Vocabulaire de gestion. Montréal, Leméac, 1974. 135 p.

PÉRON, Michel, William Withnell et Monique Peron. Dictionnaire français-anglais des affaires. Paris, Librairie Larousse, 1968. xv, 230 p. (F.-A.); xvi, 246 p. (E.-F.).

QUÉBEC (PROVINCE), RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE. Vocabulaire de l'économie. 2e éd. provisoire. (Série "Terminologie de la gestion"). Montréal, RLF, 1975. 74 p.

SYLVAIN, Fernand. Dictionnaire de la comptabilité. Toronto, L'Institut canadien des comptables agréés, 1977. 258 p.

Unilingual dictionaries and encyclopedias

BERNARD, Yves, Jean-Claude Colli et Dominique Lewandowski. Dictionnaire économique et financier. Paris, Éditions du Seuil, 1975. 1168 p.

----------. Vocabulaire économique et financier. ("Points-Économie" no E-5). Paris, Éditions du Seuil, 1976. 92 p.

THE CANADIAN INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS. Terminology for Accountants. Toronto, 1976. 92 p.

CLARK, Donald T. and Bert A. Gottfried. University Dictionary of Business and Finance. New York, Thomas Y. Crowell Company, 1967. 409 p.

HEYEL, Carl (ed.). The Encyclopedia of Management. Second edition. New York, Toronto, Van Nostrand Reinhold Company, 1973. xxvii, 1161 p.

KOLHER, Eric L. A Dictionary for Accountants. Fifth edition. Englewood Cliffs (N.J.), Prentice-Hall, Inc., 1975. ix, 498 p.

LABOUR CANADA. Glossary of Industrial Relations Terms. Ottawa, Minister of Supply and Services Canada, 1978. 22 p.

LAUZEL, Pierre. Lexique de la gestion. Paris, Entreprise moderne d'édition, 1970. 237 p.

LENDREVIE, Jacques (réd. en chef). Encyclopédie du management. 3 vol. Paris, France Expansion, 1973. pag. div.

TÉZENAS DU MONTCEL, Henri. Dictionnaire des sciences de la gestion. France, Maison Mame, 1972. 331 p.

TÉZENAS, J. Dictionnaire de l'organisation et de la gestion. Paris, Les Éditions d'Organisation, 1968. 233 p.

TORRINGTON, Derek. Encyclopaedia of Personnel Management. Essex (GB), Gower Press, 1974. x, 474 p.

TRAVAIL CANADA, Terminologie des Relations du travail. Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1978. 24 p.

Other Sources

ARONSON, J. Richard and Eli Schwartz (eds). Management Policies in Local Government Finance. (Municipal Management Series). Washington (D.C.) International City Management Association, 1975. 349 p.

BANOVETZ, James, M. Managing the Modern City. Washington (D.C.), International City Management Association, c1971. 467 p.

----------. La pratique de l'administration municipale. (Traduit de "Managing the Modern City" par Robert-J. Gravel). (Collection gestion municipale). Québec, Le ministère des Affaires municipales du Québec, le ministère d'État aux Affaires urbaines du Canada, International City Management Association, 1978. 625 p.

CLAS, André et Paul A. Horguelin. Le français, langue des affaires. Montréal, McGraw-Hill, Éditeurs, 1969. xxi, 394 p.

CROUCH, Winston (ed.). Local Government Personnel Administration. (The Municipal Management Series). Washington (D.C.), International City Management Association, 1976. 330 p.

QUÉBEC (PROVINCE), MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, Comité de la réforme de la comptabilité municipale. Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec. 1 vol. Québec, 1975. pag. div.

QUÉBEC (RPOVINCE), RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE. Le français au bureau. (Cahiers de la Régie de la langue française no 26). Québec, Éditeur officiel du Québec, 1977. 112 p.

TERMINOLOGY BULLETINS

Selective List

132 Telegraphy and Telephony (1973), 2 volumes, 758 pages (S52-2/132-1978F -- reprinted 1978; Canada: $6.75; Other countries: $8.10)

138 Astronautics (1973), 203 pages (S52-2/138F -- Canada: $3; Other countries: $3.60)

144 Alphabetical List of Federal Acts (1978) (2nd edition), (S52-2-144-1978F -- Canada: $1.75; Other countries: $2.10)

147 General Vocabulary (English-French glossary) (1972), 7 volumes (S52-2/147-1 to 7-1978F -- reprinted 1978; Canada: $60; Other countries: $72)

148 Stratigraphical, Geomorphological and Orogenic Divisions of Canada (1973), 50 pages (S52-2/148-1978F -- Canada: $1; Other countries: $1.20)

149 Industrial and Intellectual Property (1975) (2nd edition), 148 pages (S52-2/149-1978F -- Canada: $2.25; Other countries: $2.70)

150 Post Office and Philately (1974), 159 pages (S52-2/150-1978F -- reprinted 1978; Canada: $3.75; Other countries: $4.50)

151 Electrotechnics (1974), 228 pages (S52-2/151-1978F -- reprinted 1978; Canada: $6; Other countries: $7.20)

152 Medicine (1974), 122 pages (S52-2/152-1978F -- reprinted 1978; Canada: $7.25; Other countries: $8.70)

153 List of Definitions in Federal Acts (1974), 2 volumes, 880 pages (S52-2/153-1978F -- reprinted 1978; Canada: $15; Other countries: $18)

154 Administrative, Financial and Fiscal Terms (1978), 284 pages, 2nd edition (S52-2-154-1978F -- Canada: $5; Other countries: $6)

156 Canadian Flora (1974), 631 pages (S52-2/156-1978F -- reprinted 1978; Canada: $12; Other countries: $14.40)

158 Boats and Fishing Gear (1977), 521 pages (S52-2/158F -- Canada: $8.75; Other countries: $10.50)

159 Door Locks and Fastenings (1977), 64 pages (S52-2-159F -- Canada: $2; Other countries: $2.40)

160 Statistics Canada Terminology (1978) 3 volumes (S52-2/160-3-1978F -- Canada: $35; Other countries: $42.50)

161 Ichthyology (1978), 351 pages (S52-2-161-1978F -- Canada: $5.50; Other countries: $6.60)

162 Archaeology (1978), 2 volumes -- 808 pages (S52-2/162-1978-2F -- Canada: $10; Other countries: $12)

164 Industrial Dust Control (English-French Contextual Dictionary) (1980), 125 pages (S52-2/164-1980 -- Canada: $4.50; Other countries: $5.40)

Mailing Address

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Hull, Quebec
Canada K1A 0S9
Tel.: 994-3475

Office address

The Canadian Government Printing Bureau
45 Sacré-Coeur Blvd., room 2736
Hull, Quebec

Please send a cheque or money order made to the Receiver General of Canada.

Canada

Bulletin de terminologie **168**

Terminologie de l'administration municipale

A l'usage du Bureau des traductions seulement
For Translation Bureau use only

Secrétariat d'État
Bureau des traductions
Secretary of State
Translation Bureau

fcm fédération of canadian municipalities
fédération canadienne des municipalités

SOS Trans. BT-168 1981 c.2
Municipal administration
terminology = Terminologie de
l'administration municipale.

Approvisionnements...
Ottawa, Canada, K1A 0S9

N° de catalogue 552-2/168-1981
ISBN 0-660-50810-9

Canada:$10.00
à l'étranger: $12.00

COLLECTION "TERMINOLOGIE MUNICIPALE"

Bulletin de terminologie n° 168

TERMINOLOGIE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

(français - anglais)

établie par

Noëlla Richard

revue et augmentée par

Catherine A. Bowman, Hélène Tremblay et Lois Vincent

publiée conjointement par

Fédération canadienne des municipalités

Bureau des traductions

Ottawa (Canada)

mars 1981

TABLE DES MATIÈRES

Introduction v

Avant-propos vi

Guide d'utilisation viii

Vocabulaire 1F

Liste des sources 111F

Bibliographie sélective : l'administration municipale 123F

Bibliographie sélective : la gestion et les finances 127F

Liste des bulletins de terminologie 131F

INTRODUCTION

Une collaboration fructueuse, commencée en avril 1978 entre la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le Bureau des traductions du gouvernement canadien, a abouti à la co-édition du présent vocabulaire anglais-français et français-anglais, ainsi que de six autres ouvrages semblables portant sur la terminologie municipale.

Ces sept vocabulaires, qui constituent la collection "Terminologie municipale", visent d'une part à faciliter la rédaction et la traduction des lois, des règlements et des autres documents intéressant les municipalités canadiennes, et d'autre part à favoriser une certaine normalisation de la terminologie utilisée. Les termes administratifs et techniques contenus dans ces publications se révéleront également utiles à divers organismes extra-municipaux et aux spécialistes oeuvrant dans les domaines en cause. La tâche énorme de réunir la documentation, d'extraire les termes anglais et français d'intérêt et d'effectuer les recherches a été accomplie par des équipes d'aides-terminologues dirigées par cinq terminologues au service de la FCM.

Ce programme ambitieux n'aurait pu être exécuté sans l'aide inestimable des municipalités et des gouvernements du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario et du Manitoba, qui ont mis des spécialistes à notre disposition, nous ont fourni de la documentation, des bureaux et du matériel, et ont consacré de nombreuses heures à aider les équipes de terminologues. Nous tenons également à remercier la Direction générale des programmes de langues du Secrétariat d'État et la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration pour leur contribution financière, ainsi que la Direction générale de la terminologie et de la documentation du Bureau des traductions pour avoir coordonné l'exécution du programme, formé les chefs d'équipe et mis à leur disposition la documentation et l'aide technique voulues. Enfin, nous remercions les terminologues et les aides-terminologues eux-mêmes, dont l'intérêt, le dévouement et le labeur ont permis de mener à bien le programme de terminologie municipale.

Philippe Le Quellec
Sous-secrétaire d'État adjoint
(Traduction)

Glenys Parry
Directeur général
Fédération canadienne des municipalités

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage est une version revue et augmentée de la Terminologie du conseil municipal, vocabulaire préparé par Noëlla Richard et publié en 1979 par la Fédération canadienne des municipalités. La première édition, qui portait sur le processus de prise de décision d'un conseil municipal, a été modifée lorsque cela était nécessaire et dans certains cas, nous avons ajouté des explications. Ces modifications résultent des remarques pertinentes qui nous ont été faites à propos de l'édition provisoire. De nouveaux termes relatifs aux élections et à certains aspects juridiques de l'administration municipale (comme la fusion des municipalités et la cour municipale) ont été ajoutés à la version définitive ainsi qu'une bibliographie sélective d'ouvrages de référence sur la gestion et les finances. Ces deux domaines n'ont toutefois pas fait l'objet de recherches aux fins du présent ouvrage. De plus, et en réponse à des demandes de renseignements que nous avons reçues, le lecteur notera que le vocabulaire sur l'administration ne fournit qu'un certain nombre de titres de postes, les autres figurant dans les vocabulaires dont les sujets sont en rapport plus étroit avec les attributions de ces postes. C'est ainsi qu'on trouvera le terme "chef de police" dans la Terminologie de la police. De la même façon, un sujet comme l'expropriation est traité dans la Terminologie du logement et du sol urbain.

Les différences dans l'organisation administrative d'une municipalité à l'autre et dans la législation d'une province à l'autre (surtout entre les provinces régies par le common law et le Québec, régi par le droit civil), législation qui influe sur les procédures en vigueur dans les diverses municipalités, nous ont posé des problèmes pour établir le présent vocabulaire. Nous nous sommes efforcés d'expliquer les problèmes rencontrés et de proposer des solutions. Il est cependant conseillé au lecteur de s'assurer de l'usage particulier en s'adressant aux autorités provinciales ou municipales concernées. En vertu de ce principe, il faut utiliser les ouvrages juridiques publiés à l'étranger (France, Grande-Bretagne et États-Unis) avec prudence, en raison des différences entre les systèmes juridiques d'un pays à l'autre. Les termes employés à l'étranger apparaissent parfois, en particulier lorsqu'ils prêtaient à confusion lors de la préparation du présent ouvrage.

Les auteurs tiennent à exprimer leur reconnaissance à tous ceux qui ont contribué, par leurs commentaires ou leurs suggestions, à la Collection "Terminologie municipale" en général et au présent ouvrage en particulier. Les observations et les conseils du Comité canadien de jurilinguistique française nous ont été particulièrement utiles. Nous invitons également les usagers du présent vocabulaire à nous faire part de leurs observations à l'adresse suivante:

Directeur
Direction de la Terminologie
Bureau des traductions
Secrétariat d'État
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Les auteurs aimeraient enfin remercier la Fédération canadienne des municipalités et le Bureau des traductions du Secrétariat d'État pour leur aide et pour nous avoir donné l'occasion de réaliser ce programme de recherche particulièrement enrichissant.

Catherine A. Bowman
Hélène Tremblay
Lois Vincent

Dans la même collection :

Terminologie de la police
Terminologie des déchets solides
Terminologie des loisirs et des parcs
Terminologie des services sociaux et des services de santé
Terminologie des transports urbains
Terminologie du logement et du sol urbain

GUIDE D'UTILISATION

Les citations qui accompagnent certaines entrées du présent vocabulaire sont de trois ordres : la définition formelle, le contexte, qui éclaire un ou plusieurs aspects de la notion désignée par le terme, et l'exemple d'utilisation, qui illustre l'emploi du terme dans une phrase. Tout autre renseignement pertinent fait l'objet d'une observation. Il a parfois été nécessaire de modifier légèrement les citations afin de les adapter à la présentation du vocabulaire. Le chiffre qui suit chacune des citations renvoie à l'une des sources énumérées à la fin de l'ouvrage. Il ne faut pas confondre la liste des sources et la bibliographie sélective qui regroupe les ouvrages jugés les plus utiles dans le domaine. Lorsque plusieurs termes correspondent à une même notion, le terme-vedette est celui qui semble le plus approprié à la réalité canadienne. Les parenthèses servent à indiquer les éléments facultatifs ou les formes féminines, ou à apporter des précisions relatives au terme. Pour leur part, les guillemets sont employés dans les renvois pour signaler les termes à déconseiller. Les astérisques qui suivent les vedettes et les synonymes renvoient à l'observation. Voici les symboles utilisés dans le vocabulaire :

D.	définition	SYN.	synonyme, abréviation, variante orthographique	(m.)	masculin
C.	contexte			(pl.)	pluriel
E.	exemple d'utilisation			(adj.)	adjectif
*	observation			S	source
...	troncation	VOIR/SEE	renvoi	v.	volume, tome
(( ))	ajout	cf.	comparez	no	numéro
		(f.)	féminin	p.	page

Les termes suivants peuvent figurer dans une observation :

populaire - terme propre à la langue parlée des milieux populaires (sont inclus dans cette catégorie les termes d'argot et les termes dits vulgaires);

familier - terme en usage dans la conversation courante, mais que l'on s'abstient d'employer dans la langue soutenue, écrite ou parlée;

courant - terme du vocabulaire usuel s'appliquant à une réalité technique ou scientifique;

générique/spécifique - rapport qui existe entre deux termes dont l'un a un sens plus large que l'autre;

vieilli - terme encore compréhensible de nos jours, mais qui ne s'emploie plus de façon naturelle;

néologisme - terme nouveau ou sens nouveau d'un terme;

calque - transposition d'un terme d'une langue dans une autre par traduction mot à mot de ses éléments.

à huis clos
D. Sans que le public soit admis. S45,p.944

abrogation (f.)
D. Annulation d'un texte législatif ou réglementaire par un texte nouveau. L'abrogation d'une loi, d'un décret ou d'un arrêté peut être "expresse", c'est-à-dire que l'auteur du texte nouveau prévoit expressément qu'il "abroge" ou "abroge et remplace" le texte ancien, ou "tacite" et résulter simplement de l'incompatibilité du texte ancien avec le texte nouveau. S3,p.10

* cf. abroger

abroger
D. Déclarer nul (ce qui avait été établi, institué). S45,p.7

* Le droit d'abroger les dispositions législatives et réglementaires appartient au pouvoir qui a qualité pour les édicter. S13,v.II,p.52

acte constitutif
VOIR charte

acte constitutif (m.)
D. Acte juridique créant des droits nouveaux ou modifiant une situation antérieure. S27,p.7

SYN. titre constitutif (m.)

in camera
D. In private. S22,p.40

SYN. with closed doors

abrogation
D. Repeal or cancellation of statute, law, regulation, order, etc., in its entirety by subsequent statute, law, etc., which may abrogate expressly, in which case it states that it abrogates-or abrogates and replaces-the former instrument, normally without retroactive effect, or tacitly, in which the abrogation results simply from the incompatibility of the former instrument with the new one. S38,p.15

SYN. repeal

repeal, to
D. To revoke or abrogate by legislative enactment. S49,p.972

SYN. abrogate, to

* "To repeal" applies to a law or statute whereas "to abrogate" may have a more general application.

incorporating document
SYN. constating instrument
C. Constating instruments of a corporation are its charter, organic law, or the grant of powers to it. S7,p.384

administration locale (f.)
* On emploie le terme "administration locale" dans la mesure où l'on désigne une administration qui exerce un pouvoir, plutôt que le pouvoir lui-même, celui-ci étant désigné par "gouvernement local". cf. ce terme

adjoint(e) au maire
SYN. maire suppléant (m.)
pro-maire (m.)
maire adjoint (m.)

adopté(e) à la majorité des voix
SYN. adopté(e) à la pluralité des voix

adopter
D. Donner son approbation à un projet, en parlant des assemblées délibérantes. S19,v.1,p.22

adoption (f.)

adoption d'un règlement (f.)

adoption du procès-verbal (f.)

SYN. constating document
incorporating instrument

local government
* The term "local government" may refer to the delegated authority over a political unit or to the body of persons involved in the policymaking. The administrative officials, those who enact and enforce the policy decisions, are often included with the political executives. Note that the term "local government" may also refer to "gouvernement local". cf. this term

deputy major
SYN. acting mayor
acting head of council
deputy head

adopt, to
D. To accept, consent to and put into effective operation; as in the case of a constitution, constitutional amendment, ordinance, or by-law. S7,p.70.

SYN. carry, to
pass, to

adoption
SYN. passing

adoption of by-law

adoption of the minutes

affaires courantes (f.pl.)

affaires de la municipalité
VOIR affaires municipales

affaires en cours (f.pl.)

affaires municipales (f.pl.)
SYN. affaires de la municipalité (f.pl.)

affaires nouvelles (f.pl.)

affidavit
VOIR déclaration par écrit et sous serment

affirmation solennelle (f.)
D. Déclaration faite par une personne qui doit prêter serment, et qui s'y refuse pour le motif qu'elle n'a pas de croyance religieuse, ou que sa croyance religieuse s'y oppose. S11,p.6

* cf. serment

ajournement (m.)
* cf. ajourner
lever la séance

ajourner
D. Renvoyer à un autre jour ou à une date indéterminée. S45,p.44

* cf. lever la séance

routine (of) business

unfinished business

municipal business

new business

affirmation
D. A formal and solemn declaration, having the same weight and invested with the same responsibilities as an oath, by persons who conscientiously decline taking an oath. S12,v.1,p.40

* cf. oath

adjournment
* "Adjournment" also means "levée de séance. cf. this term

a) adjourn, to
D. To suspend a session or meeting till another time or indefinitely; suspend formal business or procedure and disband. S24,p.27

* The term "to adjourn" also corresponds to the French "lever la séance". cf. this term

"amalgamation"
VOIR fusion

"amalgamer"
VOIR fusionner

amendable (adj.)
D. Qui peut être amendé. S45,p.58

* Au lieu d'employer l'adjectif "modifiable" quand il s'agit d'une loi, on fait une périphrase, par exemple, "un article qui peut être modifié".

amendement (m.)
D. Modification proposée à un texte soumis à une assemblée délibérante. S45,p.58

* Lorsqu'il s'agit d'un bill encore à l'étude, ((on parle d')) amendement, mais dans le cas d'une loi déjà adoptée, le terme à employer est modification. S14,p.3

* cf. modification

amender
D. Modifier un projet de loi. S33,v.1,p.370

* ... on amende, c'est-à-dire qu'on "corrige", un projet de loi, mais on modifie une loi par une autre. S10,p.34

b) lay on the table, to
D. ...to leave (a report, proposed measure, etc.) for the present, subject to its being considered or called up at any subsequent time... S32,v.II,p.2118

amendable (adj.)
D. Capable of being amended or corrected. S29,p.33

amendment
D. In legislation...a modification or alteration proposed to be made in a bill on its passage, or an enacted law; also such modification or change when made. S7,p.106

amend, to
D. ...to alter formally by modification, deletion, or addition. S49,p.36

* cf. modifier

année budgétaire
année financière
"année fiscale"
VOIR exercice

annexer

annexion (f.)
C. ... le procédé d'annexion... demeure le principal moyen de regroupement des municipalités... S83,p.72

* cf. fusion

annuler
* ((Annuler)) signifie rendre nul sans rien spécifier de plus, ni quant à ce qui annule, ni quant à ce qui est annulé. S33,v.1,p.442

* cf. abroger
casser

antiréglementaire
VOIR irrecevable

annex, to

annexation
D. ((Process involving)) the transfer of the jurisdiction over a locality from one municipality to another. S82,p.15

* "Annexation" usually denotes the addition by a city of land adjacent to it, to meet the problems of metropolitan expansion. (S41,p.13) This process has usually been used with unincorporated areas and is becoming less common. cf. amalgamation

annul, to
* "To annul" means either to end something existing or to declare that it never really existed. It is not a technical word and there is nothing which prevents the idea from being expressed in equivalent words... S7,p.117

* cf. quash, to
repeal, to
rescind, to

appel (m.)

a) D. ... le recours à un tribunal supérieur contre une décision rendue par un tribunal ou un juge inférieur. S13,v.I,p.108

SYN. pourvoi (m.) *

* Dans le Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada, la pratique est d'utiliser le terme "pourvoi" uniquement en cas d'appel interjeté devant la Cour suprême qui est un troisième degré de juridiction. cf. interjeter appel

a) appeal
D. In civil practice. The complaint to a superior court of an injustice done or error committed by an inferior one, whose judgment or decision the court above is called upon to correct or reverse. S7,p.124

b) D. Action d'appeler à haute voix des personnes par leur nom afin de s'assurer de leur présence. S45,p.84

SYN. appel nominal (m.)

b) roll call
D. The act or an instance of calling off a list of names (as for checking attendance)... S49,p.996

appel nominal
VOIR appel

appelant(ante)
D. Celui qui fait appel d'une décision de justice. S3,p.32

* cf. intimé

appellant
D. The party making an appeal to a higher court for review of a decision rendered by a lower court. S42,p.66

* cf. respondent

appeler
VOIR interjeter appel

approbation définitive (f.)

approbation du conseil (f.)

final passage

approval of council

approuver
D. Approuver une chose, l'autoriser par une décision administrative, juridique, etc. S31,p.94

appuyer
* On commet un anglicisme en disant "je (SECONDE) la motion présentée par le vice-président" au lieu de "j'appuie la motion..." S15,p.562

archives (f.pl.)
a) D. Lieu où les archives sont déposées, conservées. S45,p.96

b) D. Collection de pièces, titres, documents, dossiers anciens. S45,p.96

* D'après une acception récente du terme, il n'est plus question de la date des documents.

armoiries (f.pl.)

arrêté en conseil (m.)
D. Décision de l'autorité gouvernementale, proclamée par le Gouverneur-général ou par le Lieutenant-gouverneur sur recommandation du conseil des ministres. S55,p.3

SYN. ordonnance du conseil (f.)

arrêté municipal
VOIR règlement

article (m.)
D. Partie (numérotée ou non) qui forme une division d'un texte légal, juridique, diplomatique, religieux, littéraire. S45,p.108

approve, to
D. To give formal or official sanction to... S49,p.56

second, to
D. To endorse (a motion or nomination) so that debate or voting may begin. S49,p.1035

archives (pl.)
a) D. A place in which public records or other important documents are kept. S12,v.I,p.109

b) D. A historical record or document so preserved. S12,v.I,p.109

coat of arms

order in council
D. A regulation made by a federal or provincial cabinet under the authority of the Governor General or the Lieutenant-Governor. S23,p.786

clause
D. A single paragraph or subdivision of a legal document... S7,p.316

SYN. provision *

SYN. disposition (f.) *

* Le terme "disposition" a aussi d'autres sens, cf. ce terme

article abrogatoire (m.)

article d'interprétation (m.)
SYN. article interprétatif (m.)
disposition interprétative (f.)

article de l'ordre du jour
VOIR question à l'ordre du jour

article interprétatif
VOIR article d'interprétation

assemblée
VOIR séance

assemblée plénière (f.)
D. ... où siègent tous les membres d'un corps. 545,p.1458

SYN. réunion plénière (f.)

* On retrouve très souvent dans les textes de lois les expressions consacrées "comité plénier" et "comité général". Toutefois, selon les dictionnaires généraux, un "comité" se compose de quelques personnes prises dans un corps plus vaste. Il semble donc contradictoire de parler de "comité plénier ou général" lorsqu'il s'agit non pas de quelques personnes mais de la réunion de tout les membres d'un corps.

* The term "provision" also has other meanings (cf. provision). "Clause" is also used to describe a particular condition in a formal or legal document. cf. proviso

repealing clause
SYN. rescinding clause

interpretation clause
SYN. interpretative provision

committee of the whole
D. The whole membership of a legislative house sitting as a committee and operating under informal rules. 549,p.224

SYN. committee of the whole council

assemblée publique (f.)
SYN. réunion publique (f.)

assembler (s')
D. Se réunir en assemblée (d'un corps). S45,p.114

assermenter
D. Faire prêter serment à... S31,p.1643

* Celui qui prête serment est assermenté... L'adjectif assermenté ne s'applique qu'aux personnes qui prêtent serment, non aux choses au sujet desquelles elles sont assermentées. On ne peut parler d'une déclaration (ASSERMENTÉE). S15,p.58

attribution des sièges (f.)

attributions (f.pl.)
D. Pouvoirs attribués au titulaire d'une fonction, à un corps ou service. S45,p.129

audience (f.)
D. Réception où l'on admet quelqu'un pour l'écouter. S45,p.126

* Le mot "audition" s'emploie pour rendre "hearing" seulement quand il s'agit de l'action d'entendre ou d'être entendu. Par exemple, un juge peut, à l'audience d'un procès ou dans son

public meeting
SYN. open meeting

convene, to
D. To assemble or come together in a meeting. S36,p.50

SYN. assemble, to

swear in, to
D. To put on oath; to administer an oath to someone. S7,p.1617

SYN. administer an oath, to

seating arrangement
SYN. allocation of seats

powers (pl.)
E. While all municipalities are vested with certain general powers, more extensive powers are conferred by The Municipal Act upon those which acquire urban, town or city status... S82,p.73

hearing
D. A session (as of a legislative committee) in which witnesses are heard and testimony is taken. S49,p.524

cabinet, entendre les personnes dont l'audition lui paraît utile à la manifestation de la vérité.

audience publique (f.)

public hearing

"auditeur"
VOIR vérificateur

autorisation (f.)
SYN. permission (f.)

leave
SYN. permission

avis (m.)

notice

avis au public
VOIR avis public

avis de convocation (m.)

notice of meeting

avis de motion (m.)
D. ... avis verbal, donné par un membre du conseil, ((pour signaler)) qu'à une séance subséquente, un règlement concernant tel ou tel sujet sera proposé. S54,p.131

notice of motion
D. ...a verbal notice, given by a member of the council, to the effect that at a subsequent sitting, a by-law concerning such and such matter shall be proposed. S64,p.130

SYN. notice of intention

avis de publication (m.)

notice of publication

avis de visite des recenseurs (m.)
D. Note laissée par les recenseurs au domicile des électeurs absents annonçant la date de leur seconde visite. S43,p.8

notification card
C. ((Where)) the enumerator or enumerators are unable to communicate with any person from whom he or they could secure the names and particulars of the qualified electors residing at any dwelling place, the enumerator shall leave ((a)) notification card...on which shall be stated a) the day and hour that the enumerator or

avis d'élection (m.)
D. Avis émanant du directeur du scrutin de chaque circonscription et annonçant le jour, l'heure et le lieu des déclarations de candidature ainsi que la date du scrutin s'il y a lieu...
Ne pas dire : "proclamation". S43,p.8

* Le terme "proclamation" s'emploierait surtout pour désigner la déclaration des résultats du scrutin.

avis écrit (m.)

avis municipal (m.)

avis public (m.)
SYN. avis au public (m.)

avis verbal (m.)

avocat (m.)
D. Personne qui, régulièrement inscrite à un barreau, conseille en matière juridique ou contentieuse, assiste et représente ses clients en justice. S45,p.145

SYN. procureur (m.)
conseil (m.) *
avoué (m.) *

enumerators will make another visit to that dwelling place, and b) the name, address and telephone number...of one or both of them... S70,p.18

proclamation
C. The Proclamation announces that an election is to be held. S73,p.163

SYN. notice of election
notice of the poll

written notice

municipal notice

public notice

oral notice

lawyer
D. One trained and licensed to prepare, manage, and either prosecute or defend a court action as an agent for another and who also gives advice on legal matters that may or may not require court action. S37,v.VI,p.93

SYN. counsel *
counsellor
counselor

* On dit une avocate ou un avocat pour une femme. "Conseil" est rare et ne se dit que d'un avocat qui défend les intérêts d'une personne en dehors de toute action judiciaire. (S6,p.225) Le terme "avoué", désignant un officier ministériel qui représente les parties devant les tribunaux et fait les actes de procédure, n'est pas employé au Canada.

avocat de la ville (m.)
SYN. conseiller juridique de la ville (m.)
procureur de la ville (m.)

* cf. avocat

barrister *
solicitor *
attorney-at-law *
attorney *
advocate *

* Many of the terms listed above may be used interchangeably depending on the jurisdiction. These titles, and the rank and powers attributed to them, vary significantly from province to province and from state to state, thus necessitating a careful check of the pertinent jurisdiction's usage before choosing a term for a legal text.
The following trends may be noted. "Lawyer" is a generic term. "Counsel", frequently used in Canada, may be a general term, or may refer more specifically to a lawyer who can plead in court. A "barrister" is a courtroom lawyer as opposed to a "solicitor" who is basically an office lawyer. (In Canada, both of these functions may be carried out by the same person). In some jurisdictions, "attorney" is used as a synonym of "lawyer", but in others, "attorney" becomes synonymous with "solicitor". Moreover, an "attorney-at-law" may sometimes plead in court. "Advocate" is the general word for a lawyer in Roman law jurisdictions (i.e. Quebec).

city solicitor
SYN. municipal solicitor
city attorney

* This title differs from city to city. Usually "solicitor" is used in common law provinces and "attorney" in Quebec. cf. lawyer

avocat en chef (m.)

chief counsel
SYN. chief attorney

avocat principal (m.)
* En français, le mot "senior" est exclusivement un terme de sport et ne se dit que des sportifs adultes qu'on ne peut encore considérer comme des vétérans.

senior counsel
SYN. senior attorney

avoir la parole

have the floor, to

avoué
VOIR avocat

barre (f.)
D. Barrière de séparation qui est entre l'enceinte où siègent les membres d'un tribunal, d'une assemblée politique, et la partie occupée par le public. S33,v.1,p.893

* Cette enceinte s'appelle "barre" ou "barreau" (m.). cf. barreau

bar
D. In the practice of legislative bodies, the outer boundary of the house; therefore, all persons, not being members, who wish to address the house, or are summoned to it, appear at the bar for that purpose. S2,p.188

* This term also has another meaning cf. barreau

barreau (m.)
D. Corporation des avocats. Seuls ses membres peuvent exercer la profession d'avocat. S40,p.21

* Le "barreau" peut être aussi l'enceinte où siègent les membres d'un tribunal. cf. barre

bar
D. The profession of a lawyer; lawyers as a group. S23,p.89

* This term also has another meaning. cf. barre

"boîte de scrutin"
VOIR urne

"bref d'élection"
VOIR décret de convocation des électeurs

bulletin
VOIR bulletin de vote

bulletin de vote (m.)
D. Instrument du vote... Il consiste essentiellement en une feuille de papier imprimée par les pouvoirs publics comportant les noms des candidats...; il est muni d'un talon détachable portant le même numéro que la souche à laquelle il est rattaché. S43,p.9

SYN. bulletin (m.)

bureau de scrutin
"bureau de votation"
VOIR bureau de vote

bureau de vote (m.)
D. Local où se déroule l'opération électorale proprement dite.
Forme fautive : "poll". S43,p.9

SYN. bureau de scrutin (m.)

* Le terme "bureau de votation" est également à éviter. Voir l'observation sous "élection".

bureau de vote par anticipation (m.)
D. Bureau de scrutin ouvert à une date précédant la date fixée par l'avis d'élection.

ballot
D. A slip of paper bearing the names of the offices to be filled at the particular election and the names of the candidates for whom the elector desires to vote... S7,p.182

SYN. ballot paper

* "Ballot" also has another meaning which corresponds to the French "scrutin secret". cf. this term.

polling station
D. Suitable premises secured by the returning officer for the taking of the vote of the electors on polling day and to which the whole or proportion of the official list of electors...is allotted... S70,p.6

SYN. polling place
poll (usually plural)

* "Poll" also has another meaning. See "scrutin".

advance poll
C. The extension of the right of voting at advance polls to all electors who believed they

Forme fautive :
a) "bureau spécial de scrutin". Cette appellation est un calque de l'anglais.

b) "bureau provisoire" n'existe qu'en attendant d'être remplacée par une chose définitive.

Comme on ne peut pas dire d'un bureau de vote qu'il est définitif, on ne dira pas davantage qu'il est provisoire. S43,p.9

bureau du greffier de la cour municipale
VOIR greffe

"bureau provisoire de scrutin"
"bureau spécial de scrutin"
VOIR bureau de vote par anticipation

cabinet d'avocat (m.)
SYN. étude légale (f.) *

* On entend souvent au Canada "étude légale". Cependant, l'adjectif "légal" signifie "conforme à la loi" et s'applique aux choses qui sont permises, prescrites ou fournies par la loi : transaction légale, fête légale, moyens légaux.

"cahier de votation"
VOIR registre du scrutin

would be unable to vote in their regular polling places on election day was one of the major improvements made by the 1960 ((Election Act)). S73,p.31

SYN. advance polling station
advance polling place

* In English the term "advance poll" refers to the voting as well as the place where one votes. Thus the French "le secrétaire doit établir des bureaux de vote par anticipation", could be translated by "the clerk must declare an advance poll" or "the clerk must provide advance polls (advance polling stations)".

solicitor's office
SYN. attorney's office

campagn[illegible]torale (f.)
D. Période, précédant une élection, pendant laquelle les candidats et les partis politiques font leur propagande en vue de recueillir des suffrages, soit par des contacts personnels, soit en utilisant les techniques de diffusion et différents moyens publicitaires. S43,p.10

candidat(e)
D. Personne qui postule une fonction élective. S43,p.10

canton (m.)
SYN. municipalité de canton (f.)

capacité électorale (f.)
D. Conditions de naissance..., de fortune (propriétaire), de nationalité, de sexe, de domicile ou d'aptitudes (intellectuelles ou pratiques) exigées pour disposer du droit de vote. S17,p.28

SYN. condition d'électorat (f.)
qualité d'électeur (f.)

campaign
D. The competitive effort of rival candidates for public office to win support of the voters in the period preceding an election. S41,p.42

SYN. election campaign

candidate
D. A person who is nominated as a candidate seeking election to an office... S66,p.1

township
SYN. Tp., tp., twp.
township municipality

qualification(s) of electors
E. Qualifications and Disqualifications of Electors. Except as...provided every person is qualified to vote... S70,p.29

SYN. qualification(s) of voters
qualification(s)
D. The possession by an individual of the qualities, properties, or circumstances, natural or adventitious, which are inherently or legally necessary to render him eligible to fill an office or to perform a public duty or function. S7,p.1406

* "Qualification(s)" has a broader meaning than "qualification(s) of electors" and also is synonymous with "qualification(s) of candidates". See "éligibilité".

casser
D. Annuler (un acte, un jugement, une sentence). S45,p.263

SYN. infirmer

* "Casser" indique qu'une autorité supérieure annule l'acte de l'autorité inférieure.
cf. révoquer

certificat (m.)
D. Écrit qui émane d'une autorité compétente et atteste un fait, un droit. S45,p.277

certificat de licence (m.)
C. Si un certificat de licence ou permis, ou une plaque, un insigne ou autre étiquette quelconque est livré à une personne, comme licence ou permis..., il sera du devoir de ce détenteur d'afficher en tout temps,... ce certificat de licence ou permis, cette plaque, cet insigne ou cette étiquette, de manière qu'il soit bien en évidence et que le public puisse le voir facilement... S62,p.4

SYN. certificat de permis (m.)

certificat de permis
VOIR certificat de licence

chaîne du maire (f.)

chambre
VOIR salle du conseil

a) quash, to
D. To nullify esp. by judicial action. S49,p.938

b) rescind, to
D. To make void (as an act) by action of the enacting authority or a superior authority... S49,p.984

certificate
D. A written assurance, or official representation, that some act has or has not been done, or some event occurred, or some legal formality been complied with. S7,p.285

licence
SYN. license certificate
license
D. A document, plate, or tag evidencing a license granted. S49,p.656

* In Canada, the British spelling (licence) is used more often than the American spelling (license) although both are found in Canadian texts. "Licence" is a generic term and also corresponds to the French "licence".

chain of office

charge
VOIR fonction

charge municipale (f.)
* cf. fonction

charte (f.)
D. Écrit émanant de l'État et qui fait foi des pouvoirs et des droits d'une compagnie. Un des actes constitutifs de compagnie. S40,p.94

* ... le substantif "charte" ((et)) l'expression "lettres patentes" ne sont plus employés en France. Ce sont des termes de droit monarchique... Le Canada étant un pays monarchique, "charte" et "lettres patentes" continuent d'y avoir droit de cité. "Acte constitutif" correspondrait peut-être mieux que ces deux termes, cependant, aux réalités contemporaine (S15,p.80) cf. acte constitutif

chef de service (m.)
SYN. directeur de service (m.)

chef des services municipaux
VOIR directeur général

chef du conseil (m.)
* Le terme "chef du conseil" peut désigner le maire d'une municipalité locale, une personne qui exerce ses fonctions en son nom ou le préfet d'un comté. cf. maire

chef-lieu (m.)
D. Endroit où siège le conseil de comté. S11,p.23

municipal office
* cf. office

charter
D. An instrument of incorporation; a document giving certain rights and privileges contingent upon the fulfilment of related obligations. S50,p.25

SYN. municipal charter
C. ...the term "municipal charter" signifies the creative act, general or special, setting up the municipal corporation together with all other laws and constitutional provisions relating to the rights, duties, powers, privileges, liabilities, and immunities of the municipal corporation. S79,p.54

department head

head of council
* The term "head of council" may refer to the mayor of an urban municipality or the person who performs his duties under his name, the reeve of a rural municipality, or the warden of a county. cf. mayor

county seat
D. A town that is the seat of county administration. S49,p.258

"cité"
VOIR ville

civique (adj.)
D. Relatif au citoyen. S45,p.320

* L'adjectif civique signifie "relatif au citoyen considéré par rapport à l'organisation politique"... et "relatif au civisme"... L'adjectif anglais civic, qui a les mêmes sens, possède aussi celui de "municipal" et c'est commettre un barbarisme que de prêter cette acception à civique. S15,p.168

* cf. municipal

clause (f.)
D. Paragraphe, article ou partie d'un contrat ou d'un acte notarié, relatant un fait ou une condition. S40,p.29

SYN. clause conditionnelle (f.)
disposition (f.) *
disposition de la loi (f.) *
disposition particulière (f.)
stipulation (f.)

* Il est à noter que le terme "disposition" a aussi d'autres sens. cf. ce terme

* cf. article abrogatoire
clause additionnelle

clause additionnelle (f.)

clause conditionnelle
VOIR clause

civic (adj.)
D. Of, proper to, citizens... S14,p.144

proviso
D. An article or clause in any statute, agreement, contract, grant, or other writing, by which a condition is introduced. S7,p.769

SYN. provision *
clause *
stipulation
special provision

* Note that the terms "provision" and "clause" also have other meanings. cf. these terms

* cf. additional clause
repealing clause

additional clause

"clôture du poll"
VOIR clôture du scrutin

clôture du scrutin (f.)
D. Action de terminer l'enregistrement des votes ou la période de temps pour voter lors d'une élection. S11,p.26

* Les termes "fermeture du poll" et "clôture du poll" sont à éviter. Voir l'observation sous la rubrique "scrutin".

Code civil (m.)
D. Recueil de principes de droit qui s'appliquent aux personnes et aux biens, sur le territoire de la province de Québec. S40,p.15

Code de procédure civile (m.)
D. Ensemble de règles régissant la manière de faire valoir des droits devant les tribunaux civils. S40,p.15

comité (m.)
D. Réunion de personnes prises dans un corps plus nombreux (assemblée, société) pour s'occuper de certaines affaires, donner un avis. S45,p.341

comité consultatif (m.)

comité de sélection (m.)

comité des règlements (m.)

comité exécutif (m.)
* Ce vocable ne s'emploie que dans les municipalités. Dans l'entreprise, on devrait dire de préférence "conseil de direction".

close of the poll
E. The presiding officer must at the close of the poll publicly declare the number of votes given to each candidate. S51,p.34

SYN. closing of the poll
close of polling

Civil Code
C. The main source of civil and commercial law in the Province of Quebec is contained in the Civil Code. S59,p.5

Code of Civil Procedure
* A companion work to Quebec's Civil Code, this sets out the rules governing civil court procedure.

committee
D. A group of fellow legislators chosen by a legislative body to give consideration to legislative matters. S49,p.224

advisory committee

striking committee

by-law committee

executive committee

"comité général"
VOIR assemblée plénière

comité permanent (m.)
D. ((Comité constitué)) à l'ouverture d'une session, ou même d'un terme, pour étudier les diverses questions de ((son)) ressort qui pourront ((être soulevées)) au cours des séances et que l'assemblée jugera à propos de ((lui)) référer pour étude approfondie. S29,p.91

SYN. commission permanente (f.)

"comité plénier"
VOIR assemblée plénière

comité spécial (m.)
D. ((Comité dont les fonctions)) ne sont que temporaires et se terminent avec la présentation ((du)) rapport sur l'objet pour lequel ((il a)) été constitué. S69,p.92

SYN. commission spéciale (f.)

commissaire aux comptes
VOIR vérificateur

commissaire aux serments (m.)

commission (f.)
D. Réunion de personnes déléguées pour étudier un projet, préparer ou contrôler un travail, prendre des décisions. S45,p.344

commission permanente
VOIR comité permanent

standing committee
C. A committee may be appointed for one special occasion, or it may be appointed to deal with all matters which may be referred to it during a whole session or the life of the body. In the latter case, it is called a "standing committee". It is usually composed of a comparatively small number of members, but may include the whole house. S5,p.342

special committee
SYN. select committee
D. One consisting of a small number of members, selected to investigate a special matter. S32,v.II,p.1833

commissioner of oaths

commission
D. A board or committee officially appointed and empowered to perform certain acts or exercise certain jurisdiction of a public nature... S7,p.339

commission spéciale
VOIR comité special

"compartiment"
VOIR isoloir

compétence (f.)
a) D. Aptitude reconnue légalement à une autorité publique de faire tel ou tel acte dans des conditions déterminées. S45,p.349

b) D. Aptitude d'une juridiction à connaître d'une cause, à instruire et juger un procès. S45,p.349

* Un tribunal ne peut juger que dans les limites qui lui ont été assignées par la loi, soit à raison de la nature même du droit contesté (... c'est la compétence ratione materiae ou d'attribution), soit à raison de l'endroit où est née une obligation,... c'est la compétence ratione personae vel loci ou territoriale. (S18,v.2,p.1433)
cf. juridiction

compétence d'attribution
compétence ratione materiae
VOIR compétence

compétence ratione personae vel loci
VOIR compétence territoriale

compétence territoriale (f.)
SYN. compétence ratione personae vel loci (f.)

* cf. compétence

jurisdiction
a) D. The authority of a sovereign power to govern and legislate. S49,p.623

b) D. ...the power of a court or judge to entertain in action, petition or other proceeding. S30,p.1034

SYN. competence

* "Jurisdiction" is the more frequently used of these two terms. A court can have jurisdiction over the subject matter of the action, jurisdiction over the defendant, or territorial jurisdiction, this last one being the geographical limits within which the judgments or orders of a court can be executed. "Jurisdiction" may also refer to the court itself. cf. juridiction

territorial jurisdiction
* cf. jurisdiction

comptable (m. ou f.)

accountant

"comptage des votes"
VOIR dépouillement du scrutin

comté (m.)

county

conclusions (f.pl.)
D. ... l'acte de procédure par lequel l'une des parties dans un procès énonce ses prétentions et les porte à la connaissance du tribunal appelé à juger l'affaire, ainsi qu'à son ou ses adversaires.--Elles peuvent être écrites ou prises verbalement à la barre. S13,v.I,p.420

* cf. plaidoirie
déclaration
défense
réponse

pleading
D. ...any one of the formal written statements of accusation or defense presented by the parties alternately in an action at law. S7,p.1311

* The aggregate of such statements filed in any one cause are termed "the pleadings". (S7,p.1311) "Pleading" may also be the oral presentation in court, and in such case is the equivalent of the French "plaidoirie".
cf. plaidoire

condition d'électorat
VOIR capacité électorale

conduite (f.)
D. Action de se diriger soi-même; façon d'agir. S45,p.361

deportment
D. The manner in which one conducts oneself. S49,p.302

confirmation (f.)
D. Acte unilatéral déclarant valable un acte dont on pourrait demander la nullité. S31,p.381

confirmation
D. The ratification of an executive act by a legislative body. S49,p.235

* It implies a deliberate act, intended to renew and ratify a transaction known to be voidable. S7,p.371

confirmer

confirm, to

conseil (m.)
a) D. Groupe de personnes chargées de délibérer, d'administrer ou d'exercer une juridiction. 531,p.388

b) VOIR avocat

"conseil de ville"
conseil local
VOIR conseil municipal

conseil municipal (m.)
* Au début du siècle, sans doute sous l'influence d'hôtel de ville, le conseil municipal s'est aussi appelé conseil de ville, mais ce ne fut jamais son appellation officielle et l'expression avait cessé d'avoir cours au milieu du siècle. Il est incorrect de dire (CONSEIL DE VILLE) au lieu de conseil municipal. 515,p.188

conseil responsable (m.)

conseiller
VOIR conseiller municipal

conseiller général (m.)

conseiller juridique (m.)
SYN. conseil-juridique (m.)
avocat-conseil (m.)

* Les anglicismes "aviseur légal" et "conseiller légal" sont répandus au Canada. Cependant, l'adjectif "légal" n'a pas le sens de "qui se rapporte à la profession d'avocat et au droit" qu'a l'anglais "legal".

a) council
D. A group elected or appointed as an advisory or legislative body. 549,p.256

municipal council
SYN. city council *
town council *
local council

* "City council" and "town council" are more specific than the generic term "municipal council". Note that these distinctions do not exist in French.

responsible council

councillor at large

legal advisor
SYN. legal adviser

conseiller juridique de la ville
VOIR avocat de la ville

conseiller municipal (m.)
SYN. conseiller (m.)
échevin (m.) *

* Le mot "échevin", employé au Canada pour désigner un membre élu d'un conseil municipal, devient de plus en plus rare, cédant la place à l'expression "conseiller municipal".

consentement du conseil (m.)

consentement unanime (m.)

consigner au procès-verbal
SYN. inscrire au procès-verbal

"constable"
VOIR préposé au service d'ordre

constituer
D. Ériger en municipalité, donner une existence légale à une corporation. S11,p.32

SYN. constituer en corporation
incorporer *

* Le terme "incorporer" est un anglicisme mais il figure toujours dans certains textes de lois.

constitution en corporation (f.)
SYN. incorporation (f.)

* ... le substantif "incorporation", qui signifie

councillor
SYN. alderman
alderwoman
municipal councillor

consent of council

unanimous consent

enter upon the minutes, to
SYN. record in the minutes, to

incorporate, to
D. To create a separate legal entity or person recognized by law. This is known as a corporation... S22,p.40

incorporation
D. ...the legal proceedings whereby a municipality or any other local authority is brought into corporate existence. S82,p.9

"action ou fait d'incorporer", ne peut s'employer au sens juridique du mot anglais "incorporation"... Comme le cas de corporation, c'est à une réadaptation générale à l'esprit français du droit commercial et administratif qu'incite la nécessité de redresser la langue juridique sur ce point.
S15,p.364

contentieux
VOIR services juridiques

contribuable (m. ou f.)
D. Tout propriétaire, locataire, occupant ou autre personne qui, à raison des biens immeubles qu'il possède ou occupe dans une municipalité, est obligé au paiement des ((impôts municipaux)) ou à la construction ou à l'entretien des travaux municipaux par contribution en matériaux, main d'oeuvre ou deniers : toute personne qui, à raison de ses biens meubles ou à raison de son occupation, profession, art ou métier, peut être obligée au paiement ((d'impôts municipaux)).
S40,p.112

* Le terme "contribuable" a un sens plus large que "ratepayer" en ce qu'il désigne toute personne assujettie à une taxe ou à un impôt quelconque, qu'il soit perçu au niveau local, provincial ou fédéral.

contrôleur (m.)
D. Fonctionnaire chargé de tenir registre de certaines choses ou de faire une vérification.
S33,v.2,p.817

ratepayer
D. ...any person liable to pay to the municipality any assessment or tax, including water-rate...
S84,p.5

* A "taxpayer" pays any tax; a "ratepayer" pays municipal taxes.

controller
D. A public officer of a state or municipal corporation, charged with certain duties in relation to the fiscal affairs of the same...
S7,p.354

SYN. comptroller

convocation d'une réunion (f.)

convoquer
D. Appeler à se réunir. S45,p.389

copie certifiée conforme (f.)
SYN. copie authentique (f.)
copie conforme (f.)

* L'expression "copie certifiée" n'existe pas comme telle en français universel.

corporation
VOIR corporation municipale

corporation municipale (f.)
D. Corps politique constitué par l'ensemble des habitants d'un territoire organisé pour fins municipales. S55,p.14

SYN. corporation (f.)

* Étant donné que la corporation, telle qu'elle est définie dans le Code civil du Québec, n'existe pas sous ce nom en France, certains auteurs jugent qu'il s'agit d'un anglicisme et que le terme est à éviter. Ils favorisent l'emploi du nom générique, en l'occurrence, du terme "municipalité". Cependant, celui-ci désigne plus précisément le territoire, tandis que "corporation" est le corps public qui exerce les pouvoirs du gouvernement. Tant que le mot "corporation" reste dans la législation nous sommes tenus de l'employer.

calling of a meeting

convene, to
D. To cause to assemble. S49,p.248

SYN. call, to

certified true copy
SYN. certified copy
D. A copy of a document that is certified as true and signed by the party who holds the original. S15,p.13

municipal corporation
D. The body politic created by organizing the inhabitants of a prescribed area... into a corporation with all the usual attributes of a corporate entity, but endowed with a public character ((and)) with subordinate legislative powers to administer local and internal affairs of the community... S2,p.882

SYN. corporation

corps constitué (m.)
SYN. personne morale (f.) *

* Étant donné qu'en français universel "corps constitué" n'a pas le sens de "body corporate", les jurilinguistes canadiens préfèrent l'emploi de "personne morale". À noter que ce terme à un sens plus large que "body corporate". cf. personne morale

corps électoral (m.)
D. Ensemble des citoyens qui ont le droit de vote. S27,p.83

SYN. électorat (m.)

* Depuis le milieu du siècle dernier ((électorat)) signifie... ensemble des électeurs, c'est-à-dire corps électoral, votants. (S43,p.62) Il a également un autre sens. cf. droit de vote

corps politique (m.)
C. ... la corporation municipale est le corps politique, l'entité juridique ou la personne morale formée des habitants et des contribuables résidant dans le territoire érigé en municipalité. S83,p.63

* cf. corps constitué

cour
VOIR tribunal

cour d'appel (f.)

body corporate
D. A corporation public or private. S7,p.222

* A political corporation is "a public or municipal corporation; one created for political purposes and having for its object the administration of governmental powers of a subordinate or local nature". (S7,p.1319) This should not be confused with "body politic" (cf. this term). A phrase often used when referring to a municipal corporation is "body corporate and politic".

electorate
D. The collective body of legally qualified voters. S48,p.87

body politic
D. A collective body, organized to carry out political functions.... S28,p.21

* cf. body corporate

court of appeal

cour d'archives (f.)
E. Le conseil... d'une ville peut, par un règlement... établir une cour d'archives dans la municipalité, appelée "Cour municipale"... S84,v.I,p.518

cour des petites créances (f.)

Cour du banc de la reine (f.)
SYN. Cour du banc du roi (f.)

cour municipale (f.)

cour provinciale (f.)

cour supérieure (f.)

Cour suprême du Canada (f.)

date d'expiration (d'un permis) (f.)

date de renouvellement (d'un permis) (f.)

débat (m.)
D. Discussion organisée au sein d'un corps délibérant. S17,p.76

SYN. discussion (f.)

débat restreint
VOIR limite au débat

SYN. appeal court
appellate court
appellate tribunal

court of record
D. A court whose acts and judicial proceedings are enrolled for a perpetual memorial and testimony; whose rolls are the "records" of the court. S46,p.89

small claims court

Court of Queen's Bench
SYN. Court of King's Bench

municipal court

provincial court

superior court

Supreme Court of Canada

date of expiry (of a permit)

date of renewal (of a permit)

debate
D. The formal discussion of a motion before a deliberative body according to the rules of parliamentary procedure. S49,p.289

SYN. discussion

décision (du président) (f.)

ruling (of the chairperson)

déclaration (f.)
D. Allégation écrite des faits à la base de l'action du demandeur et qu'il entend prouver devant le tribunal. S40,p.68

* On parle de "plainte" dans une action pénale, et de "requête" dans une instance de divorce.
cf. requête
défense

statement of claim
D. A legal document prepared by the plaintiff, or the person suing, in which she/he sets out her/his side of the case in a series of concise statements of facts which she/he intends to prove in support of her/his claim. S50,p.65

SYN. declaration *
plaintiff's declaration

* "Declaration" is the term used in Quebec, and was used previously in the rest of Canada but has now been replaced by "statement of claim". Parallel terms are "complaint" in criminal actions and "petition" in bankruptcy and divorce proceedings.
cf. petition
defence

déclaration de candidature (f.)
D. Au Québec,... feuille portant la signature d'au moins vingt-cinq électeurs, le consentement écrit de la personne désignée, la mention de l'appartenance politique et le nom de l'agent officiel.
Ne pas dire : "bulletin de présentation".
S43,p.13

nomination paper
E. If the returning officer decides the nomination paper to be bad his decision may be reviewed by way of election petition. The formalities of nomination are complete when the candidate has submitted a consent to nomination in writing, attested by one witness, stating that he is qualified as required by law and giving particulars of his qualification. S57,p.222

SYN. nomination
E. The clerk shall ((post)) notice of the dates and times for filing nominations... S71,p.17

déclaration par écrit et sous serment (f.)
SYN. déclaration sous serment (f.)
affidavit (m.) *
D. Déposition assermentée; déclaration écrite et signée devant une personne autorisée à recevoir les serments. S40,p.67

* Dans la langue juridique de la France, le mot "affidavit" ne s'emploie qu'en droit fiscal et ne comporte pas de serment. Au Canada, cependant, on a prêté à "affidavit" la plupart des acceptions du même mot en anglais et cet usage est consacré [illegible] les textes de loi. Actuellement, certains linguistes proposent de remplacer "affidavit" en français par "déclaration sous serment" ou, de préférence, "déclaration par écrit et sous serment", étant donné qu'il s'agit nécessairement d'un document écrit.

décorum (m.)
D. Ensemble des règles qu'il convient d'observer pour tenir son rang dans une bonne société. S45,p.464

décret de convocation des électeurs (m.)
D. Acte du pouvoir exécutif ordonnant une élection.
Forme fautive : "bref d'élection".
S43,p.13

défendeur(deresse)
D. Personne physique ou morale contre laquelle est dirigée ou intentée une action en justice. S40,p.69

* Dans un procès criminel, on parlera d' "accusé"

affidavit
D. A written or printed declaration or statement of facts, made voluntarily, and confirmed by the oath or affirmation of the party making it, taken before an officer having authority to administer such oath. S7,p.80

* cf. oath

decorum
D. Propriety and good taste in conduct or appearance. S49,p.292

writ of election
D. A writ to order the holding of an election... S24,p.2641

SYN. writ

defendant
D. In a law suit, the party against whom an action is brought. He is the person required to make answer in the action or suit. S42,p.156

* In a criminal case, the "defendant" would be

et de "prévenu". En Cour d'Appel, on parlera d' "intimé".

* cf. intimé
demandeur

défense (f.)
C. Le mot "défense" désigne soit l'acte de procédure par lequel le défendeur dénie les droits du demandeur, soit la représentation en justice des parties. S13,v.I,p.536

* cf. déclaration

délégation (f.)

délibérations du conseil (f.pl.)

délivrer
D. Remettre une pièce administrative, ((par exemple, un)) permis, ((une licence))... S15,p.272

* ... il est abusif d'employer ÉMETTRE lorsqu'il n'y a pas d'idée de "publication" officielle. (S44,no45) Il ne faut donc pas dire "émettre un

referred to as the "accused". In a divorce case or an appeal, he would be called the "respondent".

* cf. respondent
plaintiff

defence
D. The opposing or denial by the accused party of the truth or validity of the complaint made against him; the defendant's (written) pleading in answer to the plaintiff's statement of claim. S12,v.I,p.670

SYN. defense *
plea *
statement of defence *

* "Defense" is the spelling most common in the United States. A "statement of defence" would be the written document presented by the defendant. "Plea" may also refer to any one in a series of pleadings.
cf. statement of claim
pleading

delegation

proceedings of council (pl.)

issue, to
E. Construction may not begin before the ((building)) permit is issued. S63,p.2

* The verb "to issue" is used both with "permit" and "licence".

per...ie", ni "émettre une licence".

demande de constitution (f.)
SYN. requête (f.) *

* "Requête" a aussi un autre sens. cf. ce terme

demander la mise aux voix

demander l'application du règlement
VOIR invoquer le règlement

demandeur(deresse)
D. Celui ou celle au nom de qui est intentée une action en justice pour y faire valoir un droit ou réclamer quelque chose. S40,p.70

SYN. plaignant(ante) *

" Plaignant" est rarement utilisé. On retrouve parfois la forme adjective, "la partie plaignante". "Demandeuse" n'appartient pas à la langue juridique.

démembrement (m.)
D. Action de diviser, de séparer entre elles les diverses parties d'une municipalité. S11,p.40

SYN. division (f.)

* ... une municipalité est démembrée par la formation d'une municipalité nouvelle ou par l'annexion de son territoire à une autre municipalité... (S53,p.42) "Démembrement" est le terme le plus courant. Certaines personnes

application for incorporation
SYN. petition for incorporation

call for a division, to

plaintiff
D. The party who commences a personal action or suit to obtain a remedy for an injury to his rights. S42,p.331

SYN. complainant *

* "Complainant" is less widely used than "plaintiff" and may be restricted to particular jurisdictions.

a) detachment
D. ...the reverse of annexation...the separation or exclusion of territory from a municipality.... S79,p.42

* In Canada, such detached territory is generally annexed to another municipality. Note that the enlargement or contraction of territory does not dissolve the corporation or create a new one.

considèrent que "démembrement" s'oppose à "regroupement" et "division" à "annexion". Cependant, étant donné qu'il s'agit d'un phénomène peu fréquent, on ne peut établir aucune distinction précise entre ces deux termes. Il est à noter que le terme "division" a aussi un autre sens. cf. vote

démembrer
SYN. diviser

* cf. démembrement

dénomination (f.)
SYN. désignation sociale (f.) *
nom corporatif (m.) *

* Il est à noter que différents termes sont employés pour désigner cette notion dans différentes régions du Canada. Bien que le terme "nom corporatif" soit un anglicisme, il est très répandu dans la législation. La traduction habituelle de "corporate name" est "raison sociale", mais ce terme ne s'applique qu'aux sociétés formées en vue d'un but lucratif. Dans le cas des personnes morales de droit public, les droits français et belge emploient "dénomination" ou "nom". L'adjectif "social" réfère également aux sociétés le plus souvent, mais "désignation sociale" se trouve dans la législation du Nouveau-Brunswick portant sur les municipalités.

déposant
VOIR témoin

b) division
C. (territory) It is an open question whether expenditures made by a municipality upon local improvement works prior to a division of an existing township into two new townships are to be considered an adjustment. S81,v.I,p.71

a) detach, to
* cf. detachment

b) divide, to
* cf. division (b)

corporate name
SYN. corporate title

déposer
VOIR témoigner

déposer (un bulletin)

deposer sur la table
VOIR déposer sur le bureau

déposer sur le bureau
SYN. déposer sur la table

* Lorsqu'ils sont pris dans le contexte parlementaire britannique ou canadien, ces deux termes correspondent au terme anglais "to table". Le concept américain du terme se rend par "ajourner". cf. ajourner

déposition
VOIR témoignage

dépôt sur la table
VOIR dépôt sur le bureau

dépôt sur le bureau (m.)
SYN. dépôt sur la table (m.)

* Pris dans le contexte parlementaire britannique et canadien. Le concept américain du terme "tabling" se rend par "ajournement".

dépouillement
VOIR dépouillement du scrutin

dépouillement du scrutin (m.)
SYN. dépouillement (m.)

* "Comptage des votes" : le substantif

deposit (a ballot), to

table, to
D. ...to bring forward or submit for discussion or consideration. S12,v.II,p.3216

* In the U.S., the term means to postpone or remove from consideration indefinitely. This concept is designated by the term "to lay on the table" in British and Canadian parliamentary terminology. cf. lay on the table, to

tabling
* See observation under "table, to"

counting of votes
SYN. counting of the votes
E. In a contested election, the counting of

"comptage", qui signifie simplement action de compter, n'est pas celui qui s'applique spécialement au tri et au décompte simultanés des votes. S43,p.13

dépouillement judiciaire (m.)
C. Lorsque ((le dépouillement du scrutin)) est refait par un juge pour cause de contestation ou de partage des voix, on l'appelle dépouillement judiciaire. Ne pas dire : ..."recomptage", appellation impropre du second dépouillement fait par un juge. S43,p.13

désignation sociale
VOIR dénomination

désordre (m.)

détenteur de licence (m.)

détenteur de permis (m.)
SYN. détenteur d'un permis (m.)

détenteur d'un permis
VOIR détenteur de permis

the votes is the responsibility of the returning officer. S57,p.224

SYN. counting of the ballots

recount
E. ...the judge conducting a recount...of the votes cast at an election shall...recount all the ballots received by the clerk from the deputy returning officers and the number of votes counted at the election. S71,p.46

* This term also describes a second counting of the votes, whether by a judge or not. Cf. second dépouillement

disorder

licensee
* The term "licensee" also corresponds to the French "détenteur de permis".

licensee
SYN. permit-holder

* The term "licensee" also corresponds to the French "détenteur de licence".

deuxième lecture
VOIR seconde lecture

différer
D. Remettre à un autre temps; éloigner l'accomplissement, la réalisation de (qqch.). S45,p.540

directeur de service
VOIR chef de service

directeur(trice) du scrutin
D. Personne désignée par l'État et qui... est chargé de l'organisation matérielle des élections dans une circonscription électorale.
Forme fautive : "officier-rapporteur", calque de l'anglais "returning officer". S43,p.14

SYN. président(e) d'élection (m.)

directeur général (m.)
C. Le directeur général est enfin le principal administrateur et il assume la surveillance de tous les services et bureaux municipaux. S65,p.3

SYN. gestionnaire municipal (m.)
chef des services municipaux (m.)
gérant(e) municipal(e)

* Le titre de ce poste et les fonctions y appartenant diffèrent d'une municipalité à l'autre. Certains considèrent que cet emploi du mot "gérant" est abusif, étant donné que l'usage français courant réserve ce nom à l'administrateur d'un hôtel ou d'un restaurant.

defer, to
D. Delay; put off; remand, postpone to a future time. The term does not have, however, the meaning of abolish... S7,p.509

returning officer
D. An official in charge of the conduct of an election in a constituency. S23,p.944

city manager
D. An official employed by an elected council to direct the administration of a city government.S49,p.202

SYN. manager
chief administrative officer
chief commissioner

* An administrative (as opposed to political) position of this nature exists in many, but not all, Canadian cities. The title of the position and the specific duties involved vary from province to province and city to city.

discussion
VOIR débat

disposition (f.)
a) D. Chacun des points que règlent une loi, un arrêté, un jugement. S45,p.553

SYN. disposition de la loi (f.)
prescription (de la loi) (f.)

* cf. article d'interprétation
disposition légale
disposition préliminaire
dispositions générales

b) VOIR article

c) VOIR clause

disposition de la loi
VOIR disposition
clause

disposition interprétative
VOIR article d'interprétation

disposition légale (f.)
SYN. prescription légale (f.)

disposition législative
VOIR texte législatif

disposition particulière
VOIR clause

provision
a) D. Each of the clauses or divisions of a legal or formal statement, or such statement itself, providing for some particular matter;... S12,v.II,p.2341

SYN. provision of the law

* cf. enacting clause
general provisions
introductory provision
interpretation clause
statutory provision

b) SEE clause

c) SEE proviso

statutory provision

disposition préliminaire (f.)

dispositions générales (f.pl.)

dissident(ente) (adj. ou nom)
D. Se dit d'une personne qui partage une opinion différente de celle de la majorité. S55,p.15

dissolution (f.)
D. Action de mettre fin légalement. S45,p.556

* On parle de la "dissolution" d'une société ou d'une municipalité quand elle cesse d'avoir une existence légale.

dissoudre
* cf. dissolution

division
VOIR vote
démembrement

d'office
D. ... par le devoir général de sa charge; sans l'avoir demandé soi-même. S45,p.1303

introductory provision

general provisions (pl.)

dissident (adj. or noun)
C. An alderman who declares he is dissident is in fact against a motion. S54,p.10

SYN. dissentient

dissolution
C. The dissolution of a corporation is the termination of its existence as a body politic. S7,p.561

SYN. disorganization *
disincorporation *

* "Dissolution" and "disorganization" are used in different provinces to refer to the termination of a municipality's corporate existence. "Disincorporation" is used occasionally as an explanation of "dissolution", but is never given any legal significance.

dissolve, to
SYN. disorganize, to

*cf. dissolution

ex-officio
D. By reason of office. S22,p.30

cossier
VOIR plumitif

droit de veto (m.)

droit de vote (m.)
SYN. droit de voter (m.)
électorat (m.) *

* ... "franchise électorale" est un calque de l'anglais...(S43,p.15). Quant au terme "électorat", il a un autre sens. cf. corps électoral

droit de voter
VOIR droit de vote

droit municipal (m.)

durée des fonctions
VOIR mandat

échevin
VOIR conseiller municipal

égalité de voix
égalité des suffrages
VOIR partage

électeur(trice)
D. Citoyen qui remplit les conditions pour être inscrit sur les listes électorales. S43,p.15

SYN. votant(ante) *

* "Votant(ante)" a deux sens dont le premier correspond à la définition d'électeur. cf. votant.

veto power

right to vote
SYN. (elective) franchise

municipal law

elector
D. One qualified to vote in an election. S49,p.362

SYN. voter *

* "Voter" has two meanings, one of which is synonymous with that of "elector". cf. voter

élection (f.)
a) D. Opération par laquelle les électeurs choisissent leurs représentants.
Forme fautive : "votation".
Ce mot vieilli et technique ne s'emploie plus guère que dans l'expression : mode de votation. S43,p.15

b) D. Choix, désignation d'une ou plusieurs personnes par un vote. S45,p.614

élection complémentaire
VOIR élection partielle

élection partielle (f.)
D. Consultation électorale qui a lieu en dehors des élections générales, lorsqu'il y a un ou plusieurs sièges à pourvoir. S43,p.15

SYN. élection complémentaire (f.)

élections générales (f.pl.)
D. Élections qui ont lieu en vue du renouvellement total d'une assemblée législative. S43,p.15

election
a) D. With respect to the choice of persons to fill public office or the decision of a particular public question or public policy the term means in ordinary usage the expression by vote of the will or the people or of a somewhat numerous body of electors. S7,p.608

b) D. The selection of one person from a specified class to discharge certain duties. S7,p.608

SYN. return
E. The employment and payment of a voter to act as scrutineer, unless made in order to induce the voter to procure the candidate's return, is not bribery. S82,p.31

by-election
D. A special election held between regular elections in order to fill a vacancy. S49,p.150

general election
D. An election for the choice of a national, state, judicial, district, municipal, county, or township official, required by law to be held regularly at a designated time, to fill a new office or a vacancy in an office at the expiration of the full term thereof. S7,p.609

SYN. regular election

* When applied to elections, the terms "regular"

élections municipales (f.pl.)
D. Élections qui ont lieu au suffrage universel... pour la désignation des conseillers municipaux. S4,p.125

électorat
VOIR corps électoral
droit de vote

éligibilité (f.)
D. Ensemble des conditions nécessaires pour être élu. S17,p.103

élire
D. Nommer à une dignité, à une fonction par voie de suffrages. S45,p.618

and "general" are used interchangeably and synonymously. S7,p.609

municipal election
D. One at which municipal officers are chosen. S7,p.1169

qualification(s) of candidates
E. Qualification of Candidate...No person is eligible to be a candidate...who is a senator of Canada... S70,p.32

SYN. qualification(s)
D. The possesion by an individual of the qualities, properties, or circumstances, natural or adventitious, which are inherently or legally necessary to render him eligible to fill an office or to perform a public duty or function. S7,p.1406

* "Qualifications(s)" has a broader meaning than "qualification(s) of candidates" and also corresponds to "qualification(s) of electors". See "capacité électorale".

elect, to
D. To select by vote for an office, position, or membership. S49,p.362

"émettre un permis"
"émettre une licence"
VOIR délivrer

en appeler
en appeler d'une décision
VOIR interjeter appel

en exercice
VOIR en fonctions

en fonctions
SYN. en exercice — in office

enfreindre le règlement
SYN. violer le règlement — out of order, to be

entrer en vigueur
SYN. prendre effet — come into force, to
SYN. take effect, to

"énumérateur"
VOIR recenseur

"énumération"
VOIR recensement

enveloppe électorale (f.) — ballot envelope

érection d'une municipalité (f.) — erection of a municipality

être en charge
SYN. être en fonctions — hold office, to

être en fonctions
VOIR être en charge

être habilité à voter

qualified to vote, to be

étude d'un règlement (f.)

consideration of by-law

étude légale
VOIR cabinet d'avocat

exécution des règlements (f.)

enforcement of by-laws

exercice (m.)
SYN. exercice financier (m.)
exercice comptable (m.)
année financière (f.)
année budgétaire (f.)

fiscal year

* "Année fiscale" est un anglicisme.

existence permanente
VOIR succession perpétuelle

expédition des affaires (f.)

dispatch of business

expiration d'un permis (f.)

expiry of a permit

explication sur un fait personnel (f.)
* "Question de privilège" est un anglicisme qu'il vaut mieux éviter.

question of privilege
C. ...questions of privilege shall be restricted to such matters as effect the rights and immunities of the council collectively or the position and conduct of members of the council in their capacity as such. S52,p.3

SYN. point of privilege
matter of privilege
question of personal privilege

exposé des motifs (m.)

D. ... texte qui accompagne les projets ou propositions de lois, et où sont expliquées les raisons qui en justifient l'adoption. S31,p.676

* cf. préambule

faire rapport

E. Lorsqu'il est nécessaire ou préférable d'étudier une question en pleine liberté d'action... on la réfère habituellement à un comité qui sera chargé de lui consacrer une attention spéciale et de faire rapport de ses conclusions à l'assemblée. S69,p.89

faute (f.)

D. Acte ou omission constituant un manquement, intentionnel or non, soit à une obligation contractuelle, soit à une prescription légale, soit à l'obligation de se comporter avec diligence et loyauté envers ses semblables. S45,p.764

* Le "faute" consiste à causer sans droit à autrui un dommage, soit volontairement,... soit involontairement par négligence ou imprudence... En règle générale, il y a faute d'une personne, du moment que le préjudice qu'elle a causé par son fait était prévisible et évitable. (S13,v.II,p.533) À noter qu'au "common law" on parle de la cause ("negligence") tandis qu'au droit civil on préfère l'effet ("faute").

preamble

C. In statute law, the preamble appears at the beginning of the statute and explains in general terms the purpose of the act. S22,p.67

* The term "preamble" has a broader meaning than its French equivalent. It also corresponds to "préambule". cf. this term

report, to

D. To return or present (a matter referred for consideration) with conclusions or recommendations. S49,p.974

negligence

D. The omission to do something which a reasonable man, guided by those ordinary considerations which ordinarily regulate human affairs, would do, or the doing of something which a reasonable and prudent man would not do. S7,p.1184

SYN. fault *

* The word "fault", the primary lexical meaning of which is defect or failing, in the language of the law and in the interpretation of statutes signifies a failure of duty, and is the equivalent of negligence. (S7,p.738) It is interesting to note that whereas common law favours the cause ("negligence"), civil law prefers the effect ("fault" or "faute").

fauteuil présidentiel
VOIR siège présidentiel

"fermeture du poll"
VOIR clôture du scrutin

fonction (f.)
C. On parle de fonction lorsqu'une personne met son activité au service du public, pour remplir une tâche déterminée, soit directement, soit dans le cadre d'une organisation collective publique ou privée. S27,p.133

SYN. charge (f.) *

* "Fonction" et "charge" se disent tous les deux en parlant des emplois qui relèvent de l'autorité publique. Cependant une "charge" est un emploi de confiance dans la fonction publique comportant une certaine dignité et des responsabilités. "Fonction" désigne l'activité de l'employé plutôt que l'emploi lui-même.
cf. charge municipale
être en charge

fonction honorifique (f.)

fonctionnaire (m.)
D. ... personne qui occupe, en qualité de titulaire, un emploi permanent dans les cadres d'une administration publique. S45,p.801

SYN. fonctionnaire municipal (m.)

* Le substantif "officier" se dit dans le vocabulaire juridique seulement du titulaire d'une

office
D. A special duty, charge, or position conferred by an exercise of governmental authority and for a public purpose... S49,p.790

* The most frequent occasions to use the word arise with reference to a duty and power conferred on an individual by the government; and, when this is the connection, "public office" is a usual and more discriminating expression. (S7,p.1234)
cf. municipal office
hold office

ceremonial duty

officer
D. One to whom a charge is committed, or who performs a duty, service, or function... S12,v.1,p.1980

SYN. municipal officer
official

charge dans l'administration d'un État (non d'une municipalité): les officiers ministériels s'appellent fonctionnaires dans le langage courant comme les fonctionnaires municipaux. S15,p.449

fonctionnaire municipal
VOIR fonctionnaire

formalité inaugurale (f.)

formalité intermédiaire (f.)

formalités (f.pl.)
D. Conditions extérieures exigées pour la validité d'un acte juridique. S3,p.153

* Le sens de ce terme est plus restreint que son équivalent anglais "procedure".

* cf. procédure

former en comité (se)
* En langage parlementaire, l'expression anglaise "the speaker leaves the chair" signifie "que la Chambre se forme en comité, parce que le président abandonne alors son fauteuil pour être remplacé, non pas au fauteuil mais au Bureau, par le président du comité..." S16,p.96

formule de promulgation (f.)
E. La promulgation est l'acte par lequel le chef de l'État atteste la régularité de la procédure législative. Les formules de promulgation ont été déterminées par un décret. S13,v.II,p.51

inaugural proceeding

intermediate proceeding

procedure
D. Mode of conducting business (espec. in Parliament) or legal action (criminal procedure, etc.), consisting in a series of formalities or rules which must successively be fulfilled in order to arrive at a certain result (the passing of a bill, the preparation of a case before a court hearing and the conduct of this). S38,p.50

* This is a broader term, also rendered in French by "procédure".

leave the chair, to

enacting clause
D. An orderly, and in some jurisdictions a mandatory, part of a statute, proclaiming the authority by which the statute was enacted... S2,p.400

formuler une objection
VOIR invoquer le règlement

fusion (f.)
D. ... intégration en une collectivité unique de ((municipalités)) précédemment autonomes.
S1,p.91

* En français, l'emploi d' "amalgamation" dans ce sens est fautif. cf. annexion

fusionner
* "Fusionner" ne s'emploie pas à la forme pronominale. Ainsi on ne dit pas "Ces deux municipalités se sont fusionnées" mais plutôt "Ces deux municipalités ont fusionné". À noter que "amalgamer" dans ce sens est un anglicisme à éviter.

"gérant(e) municipal(e)"
gestionnaire municipal
VOIR directeur général

gouvernement local (m.)
* On emploie le terme "gouvernement local" lorsque l'on désigne le pouvoir lui-même plutôt que l'administration qui l'exerce.
cf. administration locale

amalgamation
D. ...the merging of two or more entire municipalities resulting in one new municipality.
S82,p.15

SYN. consolidation *

* "Consolidation" is sometimes used in a general sense as a synonym, or an explanation, of "amalgamation", but cannot replace it in a legal sense when referring to municipalities.
cf. annexation

amalgamate, to

local government
* The term "local government" may refer to the delegated authority over a political unit or to the body of persons involved in the policymaking. The administrative officials, those who enact and enforce the policy decisions, are often included with the political executives. Note that the term "local government" may also refer to "administration locale". cf. this term

greffe (m.)
SYN. bureau de greffier de la cour municipale (m.)

greffier
VOIR greffier de la cour

greffier adjoint (m.)
C. Un greffier adjoint peut être nommé pour assister le greffier, avec les mêmes devoirs et pouvoirs, et pour le remplacer en cas d'absence ou d'incapacité d'agir. S56,p.431

* Nom ou adjectif, "adjoint" exprime toujours une idée d'aide permanente... "Assistant", au contraire, exprime une idée d'aide occasionnelle... C'est abusivement qu'on emploie "assistant" au lieu d'"adjoint" pour désigner une "personne associée à une autre pour l'aider dans ses fonctions de façon permanente"... L'adjectif anglais "assistant" signifie "adjoint" et "assistant" en français. S15,p.18

* cf. greffier de la cour

greffier de la cour (m.)
SYN. greffier (m.)
C. Le greffier prépare ou rédige tous les exploits d'assignation, mandats ou ordonnances émis par la cour ou les juges. S56,p.432

record-office
SYN. office of the clerk of the municipal court

assistant clerk
E. Every summons, order, writ or warrant, issued by the court... shall be signed by the municipal judge, by the clerk of the court, or by the assistant clerk. S84,v.I,p.526

SYN. deputy(-)clerk

* The term "assistant clerk" also has another meaning which corresponds to the French "secrétaire-adjoint(e)". cf. this term

* cf. clerk of the court

clerk of court
D. An officer of a court of justice who has charge of the clerical part of its business, who keeps its records and seals, issues process, enters judgments and orders, gives certified copies from the records. S7,p.320

SYN. clerk
clerk of the court
court clerk

greffier de la Cour municipale (m.)

clerk of the Municipal Court

"greffier du scrutin"
VOIR secrétaire du bureau de vote

"greffier municipal"
VOIR secrétaire de mairie

greffier suppléant (m.)

acting clerk

heure de marché (f.)

market hour

heures du scrutin (f.pl.)

polling hours (pl.)

homologation (f.)
D. Approbation donnée dans certains cas exigés par la loi à un acte juridique, par des juges ou par l'Administration, pour le rendre exécutoire. S3,p.165

homologation
D. Approbation; confirmation by a court of justice; a judgement which orders the execution of some act. S7,p.869

homologuer

homologate, to

"hors d'ordre"
VOIR irrecevable

hôtel de ville (m.)
D. Siège de l'autorité municipale, même s'il s'agit d'une toute petite ville. S1,p.97

SYN. mairie (f.) *
C. La mairie désigne à la fois la charge du maire, l'administration municipale, le bâtiment où se trouvent le bureau du maire, les services de l'administration municipale, et où siègent normalement le conseil municipal. S1,p.113

a) city hall
D. The chief administrative building of the city. S49,p.202

b) town hall
D. The building maintained by a town for town-meetings and the offices of the municipal authorities. S7,p.1663

* En France, l'expression "hôtel de ville" s'emploie pour le siège de l'autorité municipale d'une grande ville, toutefois "mairie" est plus généralisé. Il est à noter que le terme "mairie" est encore très peu usité au Canada.

huissier (m.)
D. Personne chargée de signifier les procédures, comme les ((exploits)), les ((citations à comparaître)) ou les saisies. Il laisse une copie de la procédure à la personne qui doit en prendre connaissance. S72,p.763

* cf. shérif

incapacité électorale (f.)
D. Situations entraînant la perte du droit de vote. S45,p.977

SYN. privation du droit électoral (f.)
privation du droit de vote (f.)

inconduite (f.)

"incorporation"
VOIR constitution en corporation

"incorporer"
VOIR constituer

infirmer
VOIR casser

bailiff
C. The officials appointed to see that the orders of the court are carried out are the sheriff and the bailiff. The sheriff acts for the county, district, and superior courts, and the bailiff for the small debts courts. Their duties include the serving of summonses, attending at the sessions of their respective courts, and the sometimes unpleasant duty of enforcing court orders through the seizure and selling of property. S64,p.23

* cf. sheriff

disqualification of electors
SYN. disqualifications of electors
E. Qualifications and Disqualifications of Electors. Except as...provided every person is qualified to vote... S70,p.29

improper conduct

infraction à un règlement (f.)
SYN. violation d'un règlement (f.)

infraction au règlement (f.)

breach of a by-law

inscrire au procès-verbal
VOIR consigner au procès-verbal

breach of order
SYN. breach of the rules of order

institution municipale (f.)

municipal institution

interjeter appel
SYN. appeler
porter en appel
en appeler

* Ces termes s'emploient de façons différentes. Par exemple, on peut interjeter appel (sans l'article) à la Cour suprême, appeler d'un jugement, ou porter en appel le jugement définitif d'une cour devant une autre cour. cf. appel

appeal, to
* This verb may be transitive or intransitive, i.e., a losing party may appeal a judgment or may appeal to a higher court.

intimé(ée)
D. Celui contre qui est dirigé un appel; celui contre qui une requête est faite. 540,p.72

* cf. appelant
défendeur
requérant

respondent
D. The party opposite to a petitioner who must reply to a petition (e.g., in divorce); the defendant in an appeal. 522,p.80

* cf. appellant
petitioner
defendant

invoquer le règlement
SYN. demander l'application du règlement
formuler une objection

* L'expression "soulever un point d'ordre" est un calque de l'anglais "to raise a point of order".

raise a point of order, to

irrecevable (adj.)
SYN. antiréglementaire (adj.)
irrégulier(ière) (adj.)

* Il convient d'employer les termes "irrecevable", "antiréglementaire" ou "irrégulier(ière)" lorsqu'une motion est jugée non conforme au règlement. Employer "hors d'ordre" c'est commettre un anglicisme.

irrégulier(ière)
VOIR irrecevable

isoloir (m.)
D. Cabine destinée à soustraire l'électeur aux regards lorsqu'il marque son bulletin de vote.
Forme fautive : "compartiment". S43,p.17

"item"
VOIR question à l'ordre du jour

jour de la déclaration de candidature
"jour de la mise en nomination des candidats"
VOIR jour de la présentation des candidats

jour de la présentation des candidats (m.)
SYN. jour de la déclaration de candidature (m.)

SYN. jour de la présentation des candidatures (m.)
D. Jour fixé... pour le dépôt des déclarations de candidature entre les mains des directeurs de scrutin...
Forme fautive : "jour de la mise en

out of order
* A motion is said to be "out of order" when it is not in accordance with the rules of procedure.

polling booth
D. A temporary structure in a polling place where the voting at an election is done. S24,p.1756

SYN. (balloting) compartment
voting compartment

nomination day
C. ...after two o'clock in the afternoon of nomination day no further nominations are receivable or shall be received. S70,p.36

SYN. day of nomination

nomination des candidats". Le mot nomination n'a pas, comme en anglais, le sens de présentation de candidats. S43,p.17

jour de la présentation des candidatures
VOIR jour de la présentation des candidats

jour de marché (m.)

market day

jour du scrutin (m.)
SYN. jour ordinaire du scrutin (m.)

election day
SYN. polling day
day of polling
ordinary polling day

jour férié municipal (m.)
SYN. congé municipal (m.)

* Un "jour férié municipal" est décrété par une résolution du conseil et ne concerne que les habitants de la municipalité.

civic holiday
* A "civic holiday" is declared by a municipal council and affects only the residents of a municipality.

jour juridique
VOIR jour ouvrable

jour ordinaire du scrutin
VOIR jour du scrutin

jour ouvrable (m.)
D. Jour réservé en principe au travail et aux activités professionnelles. S27,p.221

SYN. jour utile (m.)
jour juridique (m.)

* "Jour juridique", qui est un calque de l'anglais, est très usité au Canada.

juridical day
D. A day proper for the transaction of business in court; one on which the court may lawfully sit, excluding Sundays and some holidays. S7,p.473

jour utile
VOIR jour ouvrable

juge (m.)
D. ... celui qui est investi par autorité publique du pouvoir de dire le droit ou de reconnaître le fait et de la fonction d'appliquer la loi dans les affaires litigieuses. S6,p.521

* cf. juge de paix
magistrat

juge adjoint (m.)
* Voir l'observation sous la rubrique "greffier adjoint".

juge de paix (m.)
D. Fonctionnaire autorisé à entendre certaines causes mineures, à admettre à caution et à faire prêter serment. S11,p.69

* cf. magistrat
juge

juge doyen (m.)

juge municipal (m.)

judge
D. An officer of the court invested with authority to administer justice. S42,p.234

SYN. justice

* "Judge" is a generic, widely used term. "Justice" is usually a title for a Supreme Court judge, but sometimes refers to inferior judicial officers such as police justices and justices of the peace. People holding the latter two positions are also often called magistrates, however this term is not restricted to judicial officers.
cf. magistrate
justice of the peace

deputy judge

justice of the peace
D. A local magistrate empowered chiefly to administer summary justice in minor cases, to commit for trial, and to administer oaths and perform marriages. S49, p.628

* cf. magistrate
judge

senior judge

municipal judge

juge municipal en chef (m.)

juge municipal suppléant (m.)
* cf. juge suppléant

juge suppléant (m.)

chief municipal judge

deputy municipal judge
* cf. deputy judge

deputy judge
* This is the English equivalent given in some Quebec laws. A preferable term would be "acting judge" since "deputy" usually refers to a permanent subordinate.

jugement (m.)
D. Décision d'une autorité judiciaire. S6,p.521

* Le mot "jugement", entendu dans son sens le plus large, désigne tous les actes par lesquels une juridiction termine une instance ou intervient au cours de celle-ci pour régler un incident. Dans une acception plus étroite, le terme désigne la décision émanant d'un tribunal inférieur. S13,v.II,p.10

judgment
D. The official and authentic decision of a court of justice upon the respective rights and claims of the parties to an action or suit therein litigated and submitted to its determination. S7,p.977

SYN. decision *
judgement *

* The words "decision" and "judgment" may be used interchangeably, although the former is an everyday word with no fixed legal meaning. The British spelling "judgement" is rarely used in Canadian texts.

jugement par défaut (m.)
D. Jugement rendu contre une partie qui n'a pas comparu à l'audience. S39,v.I,p.501

judgment by default
C. The judgment entered when the defendant does not appear is called a judgment by default. S42,p.156

SYN. default judgment

jurer
VOIR prêter serment

juridiction (f.)
D. Tribunal, ensemble de tribunaux de même catégorie, de même degré. S45,p.1056

* En principe, "juridiction" peut signifier aussi le pouvoir de juger. Cependant, l'usage réserve ce terme à la classification des tribunaux, tandis que "compétence" est employé dans les discussions concernant la matière contestée. cf. compétence

jurisprudence (f.)
D. Dans le langage juridique,... l'ensemble des jugements concordants rendus sur un point de droit donné par les tribunaux de même degré et de même nature. S68,v.24,no1,p.73

* Dans le langage courant, "jurisprudence" a aussi l'acception de "l'ensemble des décisions ou des opinions rendues par les tribunaux". S68,v.24,no1,p.73

langage grossier (m.)

langage injurieux (m.)

lecture (f.)
D. Dans la terminologie parlementaire, discussion d'un projet ou d'une proposition de loi par une assemblée législative. S27,p.231

jurisdiction
D. A judicial organization; a judicature; a court, or series of courts, of justice. S12,v.I,p.1522

* This term also refers to the powers or authority given a court or judge. cf. compétence

case law
C. Not every judicial decision is published, but only those that deal with a new principle or a new application of an old principle. This accumulation of judicial decisions is generally referred to as case law. S64,p.5

SYN. jurisprudence *

* The term "jurisprudence" is used in Quebec to designate the collection of court case judgments which interpret the law and as such are used as a source of law, much like the common law's "case law", although the latter is much more heavily relied upon. cf. jurisprudence

indecent language

offensive language

reading
D. The formal recital of a bill (or part of it) before a legislative assembly. S12,v.2,p.2427

* Today, consists of a debate, and bills are rarely read textually.

lecture de la correspondance (f.)

reading of communication

lecture du procès-verbal (f.)

reading of the minutes

lettres patentes (f.pl.)
D. Lettres d'un caractère public, émises sous le grand sceau du gouvernement... constituant en corporation une compagnie, une corporation municipale ou scolaire ou tout autre corps public ou privé. S55,p.20

* cf. charte

letters patent (pl.)
D. A writing (as from a sovereign) that confers on a designated person a grant in a form readily open for inspection by all. S49,p.654

levée de séance (f.)
* cf. lever la séance
ajourner

adjournment
"Adjournment" may also mean "ajournement".
cf. this term

lever la séance
D. ... déclarer que la séance est terminée, que les membres de l'assemblée doivent se séparer. S33,p.2008

* cf. ajourner

adjourn, to
D. To suspend a session or meeting till another time or indefinitely: suspend formal business or procedure and disband. S24,p.27

* Note that this verb has a broader meaning than "lever la séance".
cf. ajourner

licence (f.)
D. ... une autorisation émise par un pouvoir administratif (ministère, mairie, préfecture, etc.) pour l'exercice d'un commerce ou d'une profession réglementés, toute infraction à la règle entraînant une sanction. S78,v.12,no10,p.2

* La "licence" ((concerne)) obligatoirement une activité commerciale ou professionnelle, alors que

licence
SYN. license
D. A right or permission granted in accordance with law by a competent authority to engage in some business or occupation, to do some act, or to engage in some transaction which but for such license would be unlawful.... S24,p.1304

le "permis" ((peut)) être décerné pour l'exercice d'une activité non commerciale..., voire sportive ou ludique... (S78,v.12,no10,p.3) De plus, la "licence" est attribuée par l'Administration ou par une autorité administrative, et non par l'État, tandis que le "permis" est délivré par l'un ou l'autre de ces trois groupes. cf. permis

lieutenant-gouverneur en conseil (m.)
* Le terme "gouvernement" remplace désormais "lieutenant-gouverneur en conseil" dans les textes de lois du Québec. Ce dernier terme est réservé uniquement à la personne agissant sur la recommandation du Conseil des ministres.

limite à la durée des discours
VOIR limite au débat

* The term "licence" is not invariably translated by the French "licence" although it is in most cases. The reason is that in English the term does not necessarily imply a business or occupation as does the French: "driver's licence" and "marriage licence" are examples of this. One must therefore be careful in translating "licence"--its usual French equivalent is "licence", but in some cases it can be "permis". An important characteristic distinguishing "licence" from "permit" (cf. this term) is the fact that the former is not issued directly by the government but rather by a competent authority or by local authorities, while any of the three groups mentioned can issue a permit. Also, the licence is usually granted for an extended period of time whereas the permit normally authorizes an act of short duration. For example, we say "drivers's licence", but "learner's permit". Finally, note that in Canada the British spelling (licence) is used more often than the American spelling (license), although both are found in Canadian texts.
"Licence" being a generic term, it also corresponds to the French "certificat de licence".

lieutenant governor in council

limite au débat (f.)
SYN. limite à la durée des discours (f.)

* Bien qu'il ne constitue pas un équivalent parfait, le français désigne souvent cette notion par le terme "débat restreint" (m.).

limit of debate

liste électorale (f.)
D. Liste par ordre alphabétique des électeurs... S27,p.173

voters' list
D. At an election, a list giving the names, addresses and occupations of all those entitled to vote in a given riding, ward, etc. S23,p.1239

SYN. list of voters
list of electors
polling list *

* The first three terms have broader meanings than "polling list". A master voters' list can be divided up into several lists, one for each polling subdivision, and the resulting lists can in turn be named "voters' lists" or, more specifically, "polling lists".

"livre de poll"
VOIR registre du scrutin

livre des délibérations
VOIR registre des délibérations

livre des règlements (m.)

by-law book
SYN. book of the by-laws

magistrat (m.)
D. Fonctionnaire ou officier civil ayant une autorité de juridiction (membres des tribunaux), d'administration (préfet, maire), de gouvernement (ministre). S31,p.1031

magistrate
D. A local official exercising administrative and often judicial functions. S49,p.685

* cf. juge
juge de paix

maire (m.)
D. Chef d'un conseil municipal. S40,p.113

* Le terme "maire" s'applique indistinctement au chef du conseil d'une ville, d'un village ou d'une municipalité rurale. Toutefois, en Ontario et dans certaines provinces de l'Ouest, lorsque l'on veut préciser qu'il s'agit plus particulièrement du maire d'une municipalité rurale, on peut employer le terme anglais "reeve".

maire adjoint
maire suppléant
VOIR adjoint(e) au maire

mairie
VOIR hôtel de ville

majorité (f.)

majorité absolue (f.)
D. Majorité de tous les membres d'un conseil qui, généralement, ont droit de voter, présents ou non à l'assemblée. S55,p.20

majorité simple (f.)
SYN. majorité relative (f.)

mandat (m.)
SYN. durée des fonctions (f.)
D. ... laps de temps durant lequel on exerce une fonction ou une charge, on est en

mayor
D. The chief elected official of a city, town, or village. S23,p.700

SYN. chief executive officer

* In Ontario and the Western provinces, the elected head of a rural municipal council is called a "reeve". In Ontario, this term may also refer to the elected head of a village or township council.

majority

absolute majority
D. Majority of the members of a council entitled to vote, present or not at the meeting. S54,p.260

simple majority

term of office
D. The period during which elected officer or appointee is entitled to hold office, perform its functions, and enjoy its privileges and

exercice... S16,p.378

* On commet ((un)) anglicisme quand on dit les électeurs de la circonscription ont réélu leur député pour un troisième (TERME) au lieu de... pour un troisième mandat... S15,p.598

marché (m.)
D. Lieu public, en plein air ou couvert, où des commerçants vendent des marchandises (en particulier des denrées comestibles, des tissus, etc.). S31,p.1054

SYN. marché public (m.)

marché public
VOIR marché

masse (f.)
D. Bâton à tête d'or que l'on porte lors de cérémonies d'ouverture ou de séances des parlements, et utilisé en certains endroits lors des séances des conseils municipaux. S11,p.77

membre d'office (m.)

membre du conseil (m.)

membre du personnel électoral
VOIR personnel électoral

mémoire (m.)
D. Document écrit contenant l'exposé des prétentions d'un plaideur. S27,p.247

emoluments. S7,p.1640

SYN. tenure of office

market
D. A public place where a market is held; esp. a place where provisions are sold at wholesale. S49,p.698

SYN. public market

* The market can be either covered or open-air.

mace
D. A large staff, made of precious metals, and highly ornamented. It is used as an emblem of authority, and carried before certain public functionaries by a mace-bearer. S7,p.1101

ex-officio member

member of council

memorial
D. A document presented to a legislative body, or to the executive, by one or more individuals, containing a petition or a representation of facts. S7,p.1136

"mépris de cour"
VOIR outrage au tribunal

métropole (f.)
D. ... ville la plus importante (d'une région, d'un pays) par la population et par son activité économique, sociale et culturelle... S15,p.423

métropolitain(aine) (adj.)

mise aux voix
VOIR vote

modification
* Lorsqu'il s'agit d'un bill encore à l'étude, ((on parle d')) un amendement, mais dans le cas d'une loi déjà adoptée, le terme à employer est modification. S21,p.3

* cf. amendement

modifier
C. Une fois ((un projet de loi)) adopté, devenu loi, on ne peut plus l'amender. On modifie une législation par une nouvelle loi... S15,p.34

* ... on amende, c'est-à-dire qu'on "corrige", un projet de loi, mais on modifie une loi par une autre. S15,p.34

* cf. amender

metropolis
D. ...a major city together with its suburbs and nearby cities, towns, and environs over which the major city exercises a commanding economic and social influence. S37,v.VI,p.844

SYN. metropolitan area

metropolitan (adj.)

amendment
D. In legislation...a modification or alteration proposed to be made in a bill on its passage, or an enacted law; also such modification or change when made. S7,p.106

amend, to
D. ...to alter formally by modification, deletion, or addition. S49,p.36

motion (f.)
D. Proposition faite dans une assemblée délibérante par un de ses membres. S45,p.1233

SYN. proposition (f.)

motion à l'étude (f.)

motion de fond (f.)
SYN. motion indépendante (f.)

motion d'ordre (f.)

motion d'ordre général (f.)

motion incidente (f.)

motion indépendante
VOIR motion de fond

motion initiale (f.)

motion principale (f.)

motion secondaire (f.)
SYN. motion subsidiaire (f.)

municipal(ale) (adj.)
D. Qui appartient, qui a rapport à une municipalité... S5,p.318

* L'adjectif "civique" ne recouvre pas le sens de "municipal" comme le fait l'anglais "civic". cf. civique

motion
D. The formal mode in which a member submits a proposed measure or resolve for the consideration and action of the meeting. S7,p.1164

motion in debate

substantive motion

question of order

general motion

incidental motion

original motion

main motion

subsidiary motion

municipal (adj.)
D. Of, relating to, or characteristic of a municipality. S49,p.751

SYN. civic
D. Pertaining to a city or citizen, or to citizenship. S7,p.311

municipalité (f.)
D. Territoire soumis à une administration municipale. S1,p.119

* En français universel, "municipalité" signifie plutôt l'ensemble formé par le maire et ses adjoints.

municipalité constituée en corporation (f.)

municipalité de campagne (f.)
SYN. municipalité rurale (f.)

municipalité de canton
VOIR canton

municipalité rurale
VOIR municipalité de campagne

"nom corporatif"
VOIR dénomination

nomination (f.)
D. Désignation, par une autorité, de la personne à investir d'un mandat, d'une fonction ou d'une dignité... S31,p.1184

nommer par règlement

non constitué(ée) (adj.)

* "Civic" and "municipal" can be used interchangeably only when referring specifically to a city. cf. civic

municipality
D. A legally incorporated or duly authorized association of inhabitants of limited area for local governmental or other public purposes. S7,p.1170

incorporated municipality

rural municipality

appointment
D. The designation of a person to occupy a public office, including appointments under the Civil Service. S2,p.84

appoint by by-law, to

non-incorporated (adj.)

notaire (m.)
D. Officier public qui reçoit et rédige les contrats, obligations, et testaments, transactions et autres actes volontaires. S40,p.21

* Au Canada, les notaires n'existent que dans la province de Québec. Dans les autres provinces, ce sont les avocats qui remplissent les fonctions de notaire.

notary
C. Unlike the lawyer, although his training is much the same, the notary is a public officer whose main function is to receive and draw up legal documents such as sale contracts for the sale of immovable property, wills and so forth. S77,p.14

* Quebec is the only province where notaries are a separate legal profession. In other provinces, lawyers perform the function of notaries. (S59,p.17) Quebec's "notary" is not to be confused with the "notary public" found in other provinces. The latter is a public officer whose powers and duties consist, among others, in administering oaths, certifying to the genuineness of documents, and taking acknowledgements.

notaire de la ville (m.)
* cf. notaire

city notary
* cf. notary

nouvel examen (m.)

reconsideration

"nouvelle addition"
VOIR recensement judiciaire

nullité d'un règlement (f.)

nullity of a by-law

offense à la cour
VOIR outrage au tribunal

office (d')
VOIR d'office

"officier-rapporteur"
VOIR directeur du scrutin

"officiers d'élection"
VOIR personnel électoral

ordonnance du conseil
VOIR arrêté en conseil

ordre (m.)
E. Pour que les délibérations d'une assemblée puissent atteindre efficacement leur objet, il est nécessaire qu'elles soient astreintes aux règles de l'ordre et du décorum. S69,p.80

ordre des délibérations (m.)

ordre du jour (m.)
SYN. programme d'une réunion (m.)

* L' "ordre du jour" se compose de "points" (m.) ou de "questions" (f.) (cf. question à l'ordre du jour). Un "programme d'une réunion" pourrait s'appliquer à un colloque ou un congrès et non seulement à une séance.

outrage au tribunal (m.)
C. Un emportement inconvenant qu'adopterait une personne se trouvant dans l'enceinte de la cour pourrait être considéré comme un outrage au tribunal puisqu'il mettrait en cause la dignité du tribunal. De même, ce délit pourrait prendre la forme d'une attaque véhémente ou grossière contre un juge. S72,p.738

SYN. offense à la cour (f.)

* L'expression "mépris de cour" figure souvent dans les textes de loi canadiens mais elle n'est

order
D. Principles of decorum and rules of procedure accepted by legislative assembly or public meeting, or enforced by its president... S14,p.574

order of proceedings

agenda
SYN. orders of the day (pl.) *
order of business

* An "order of the day" (singular) would be one item on the agenda.

contempt of court
D. Any act which is calculated to embarass, hinder, or obstruct court in administration of justice, or which is calculated to lessen its authority or its dignity. S7,p.390

qu'un calque de l'anglais "contempt of court". Cette expression est donc à proscrire.

ouverture du scrutin (f.) — opening of the poll

ouvrir la séance — take the chair, to

palais de justice (m.) — court-house
D. Édifice où siègent les cours et tribunaux. S45,p.1343
D. The building occupied for the public sessions of a court, with its various offices. The building occupied and appropriated according to law for the holding of courts. S7,p.427
SYN. court house

partage (m.) — equality of votes
D. Division en nombre égal des voix, d'un côté et de l'autre, dans une consultation, une délibération. S45,p.1364
SYN. partage des voix (m.)
SYN. tie vote
tie

* Au Canada comme en France, il ne semble pas y exister d'uniformité au niveau des termes concernant la notion en présence. Au Canada, on emploie de préférence "partage (des voix)", toutefois on retrouve également "égalité de voix" et "égalité des suffrages" qui sont aussi utilisés dans les textes de France dont le code électoral.

parti politique municipal (m.) — municipal political party

partie
VOIR plaideur

passer au vote — call a division, to

période des questions (f.)

question period

période électorale (f.)
D. ... période... qui commence le jour de l'envoi du décret de convocation des électeurs au directeur du scrutin et se termine le jour de la proclamation des résultats. S43,p.20

election period
D. ...the period commencing with the issue of a writ for an election and ending when the candidate or candidates have been returned as elected... S70,p.4.1

permis (m.)
D. Autorisation émise sous certaines conditions... par un pouvoir administratif ou par l'État (selon le cas) pour l'exercice d'une activité (commerciale ou non) soumise à une réglementation, toute infraction à la règle entraînant une sanction. S78,v.12,no10,p.3

* Il ne faut pas confondre les termes français "permis" et "licence". (Voir l'observation sous la rubrique "licence".) Le mot "permis" s'emploie obligatoirement avec un verbe ou, parfois, un nom signifiant une action. Ainsi, on ne dit pas "permis de chasseur", mais plutôt "permis de chasse", "permis de construire" et non pas "permis de construction". Par contre, "licence" n'a pas de telles exigences. Enfin, il faut remarquer que le mot "permis" employé seul désigne souvent le permis de conduire.

permit
D. A written license or warrant, issued by a person in authority, empowering the grantee to do some act not forbidden by law, but not allowable without such authority. S7,p.1298

* The term "permit" is often confused with "licence", but important differences exist between the two. (See the observation under "licence".) In a few dictionaries, however, "permit" is given as a synonym of "licence" or as a type of licence. Thus, although "permit" is usually translated as "permis" the context may require the French term "licence".

permis de bâtir
VOIR permis de construire

permis de chenil (m.)

kennel license

"permis de construction"
VOIR permis de construire

permis de construire (m.)
SYN. permis de bâtir (m.)

* "Permis de bâtir" est peu usité. Par contre, "permis de construction" est assez répandu au Canada, mais ce terme est à éviter.

building permit

permis de démolir (m.)
* "Permis de démolition" est utilisé au Canada, mais ce terme est à éviter.

demolition permit

"permis de démolition"
VOIR permis de démolir

permission
VOIR autorisation

personne morale (f.)
a) D. Groupement de personnes ou de biens ayant la personnalité juridique, et étant par conséquent, titulaire de droits et d'obligations. S27,p.289

* cf. personne physique

a) artificial person
D. A person created by law or by authority of law, such as a corporation, as distinguished from a natural person, that is, a human being. S2,p.96

* cf. natural person

b) VOIR corps constitué

personne physique (f.)
D. ... l'être humain... S20,v.3,p.2690

* La "personne physique" s'oppose à la "personne morale". cf. ce dernier terme

natural person
D. A human being as opposed to artificial or ficticious "persons" such as corporations. S9,p.136

* cf. artificial person

personnel (m.)
D. Ensemble des personnes employées dans une maison, une entreprise, un service... S45,p.1410

personnel
D. The whole body of employees in the public service, in any division or branch thereof, or in any specified governmental or private enterprise. S47,p.282

personnel électoral (m.)
D. Au Québec, il comprend, les directeurs et les secrétaires du scrutin, les recenseurs, les réviseurs, les secrétaires de la commission de révision, les scrutateurs et les secrétaires du bureau de vote.
Forme fautive : "officiers d'élection".
On fait, au Québec, un usage abusif du mot officier... En termes de droit, le mot officier désigne le titulaire d'un office, c'est-à-dire d'une fonction publique conférée à vie. Il ne faut pas confondre cette acceptation avec celles de fonctionnaire, d'agent ou de dirigeant que l'on donne à tort au mot officier. S43,p.20

* Au singulier, cette expression devient "membre du personnel électoral".

pétition (f.)
C. Pétition se dit d'une requête par écrit adressée à une autorité--et qui est le plus souvent signée par plusieurs personnes. S39,v.3,p.2622

*cf. requête

philosophie du droit (f.)
SYN. science juridique (f.)
science du droit (f.)

* "Jurisprudence" dans cette acception est un terme vieilli. Il s'emploie maintenant pour

election officials (pl.)
C. The Municipal Elections Act (s.4) provides for the appointment of election officials including returning officer, deputy returning officers and poll clerks... S82,p.28

SYN. election officers (pl.)

petition
D. A written address embodying an application or prayer from the person or persons preferring it, to the power, body, or person to whom it is presented, for the exercise of his or their authority in the redress of some wrong, or the grant of some favor, privilege, or license. S7,p.1302

* "Petition" may also be used in the sense of "requête". cf. "requête"

jurisprudence
D. The science of law, namely, that science which has for its function to ascertain the principles on which legal rules are based, so as not only to classify those rules in their proper order and show the relation in which they stand

l'ensemble des jugements rendus par les tribunaux. cf. jurisprudence

place
VOIR place publique

place publique (f.)
SYN. place (f.)

plaider
* Ce verbe signifie "développer oralement une affaire devant un tribunal". (S45,p.1447) Cependant, l'anglais "to plead" peut désigner aussi la présentation des documents ou des actes de procédure.

plaideur(euse)
D. Celui qui est ((une des parties)) à un procès, en qualité de demandeur ou de défendeur. S26,v.8,p.531

SYN. partie (f.)

* cf. demandeur
défendeur

plaidoirie (f.)
D. Exposé verbal, à l'audience, des prétentions et arguments des parties. S27,p.262

to one another, but also to settle the manner in which new or doubtful cases should be brought under the appropriate rules. S30,v.I,p.1035

* "Jurisprudence" is also used, incorrectly, synonymously with "law". In Quebec it is used to refer to "case law", but this is a gallicism resulting from the Civil Code. cf. case law

public place
SYN. place
plaza

plead, to
* In English, this verb may refer to the submission of written statements as well as to the oral presentation in court. The French equivalent, however, refers only to the oral presentation.

litigant
D. A person who is involved in a lawsuit as a party. S10,p.185

SYN. party

* cf. plaintiff
defendant

pleading
D. The oral advocacy of a client's cause in court, by his barrister or counsel.... S7,p.1311

SYN. plaidoyer (m.)

* cf. conclusions

plaidoyer
VOIR plaidoirie

plaignant
VOIR demandeur

plumitif (m.)
D. Registre dans lequel le secrétaire-greffier mentionne tout ce qui s'est passé lors d'une audience civile ou pénale. S27,p.292

SYN. registre d'audience (m.) *

* Au Canada, le "registre d'audience" n'est qu'un procès-verbal de l'audience, tandis que le "plumitif" constitue un dossier complet d'une action, comprenant le procès-verbal et les actes de procédure. En France, "registre d'audience" semble être réservé aux cours d'appel et aux tribunaux de grande instance. À noter que l'emploi du mot "record" dans l'expression "record des audiences" est un anglicisme à éviter. Un "dossier" (m.) regroupe les renseignements pertinents à une cause en particulier.

* This is a popular, rather than a technical use. (S7,p.1311) "Pleading" may also refer to a written document called, in French, "conclusions". cf. conclusions

a) docket
D. A formal record of all the important acts done in court in the conduct of each case from its beginning to its end. S42,p.178

SYN. docket book
clerk's permanent record book

* A "docket" includes all papers filed and the decisions rendered for every case heard. When referring to the acts and proceedings of one particular case, the term "record" is often used.

b) minute-book
D. A book kept by the clerk or prothonotary of a court for entering memoranda of its proceedings. S7,p.1149

SYN. court minute-book

* The "court minute-book" is especially a record of what is said in court during a trial. The term "minute-book" also has another meaning which corresponds to the French "registre des procès-verbaux". cf. this term

point à l'ordre du jour
VOIR question à l'ordre du jour

politique
VOIR principe directeur

"poll"
VOIR bureau de vote

porter en appel
VOIR interjeter appel

pouvoir (m.)
D. Capacité légale (de faire une chose). S45,p.1504

préambule (m.)
D. Ce dont on fait précéder un texte de loi pour en exposer les motifs, les buts. S45,p.1506

* Le "preambule" fait partie du texte définitif de la loi.

* cf. exposé de motifs

préfet (m.)
D. Maire d'une municipalité locale, appelé à présider le conseil de comté. S11,p.92

premier magistrat (m.)

premier parrain
VOIR proposeur

première lecture (f.)
C. En premier lieu, le projet de loi... est présenté

power
D. Legal ability, capacity, or authority to act... S8,v.2,p.2263

preamble
C. In statute law, the preamble appears at the beginning of the statute and explains in general terms the purpose of the act. S22,p.67

* The term "preamble" has a broader meaning than its French equivalent. It also corresponds to "exposé des motifs". cf. this term.

warden
D. The head of a county council in Quebec and the Maritime Provinces. S24,p.2576

chief magistrate

first reading
D. The first submitting of a bill before a quorum

à la Chambre. Il s'agit là de la "première lecture" (First Reading) qui est une pure formalité au cours de laquelle on indique aux députés le titre du projet et le nom de son auteur. S60,p.15

prendre effet
VOIR entrer en vigueur

"prendre un vote"
VOIR voter

préposé au service d'ordre (m.)
D. Personne choisie parmi les électeurs pour maintenir l'ordre dans un bureau de vote et assurer la liberté indispensable à la régularité du scrutin. S43,p.20

* "Constable", employé dans le sens de "préposé au service d'ordre", est un anglicisme.

prescription (de la loi)
VOIR disposition

prescription légale
VOIR disposition légale

présentation d'un rapport (f.)

présidence (f.)

président(e)
D. Personne qui préside (une assemblée, une

of a legislative assembly usually by title or number only. S49,p.428

constable
D. ...a person appointed...to maintain peace and order at an election. S71,p.1

presentation of a report

chairmanship
SYN. chair *

* "Chair" is also used as a synonym of "chairperson". cf. this term

chairperson
D. The presiding officer of a meeting or an

réunion ou tout groupement organisé en vue d'une action collective), pour (en) diriger les travaux. S45,p.1521

président(e) de comité

président(e) d'élection
VOIR directeur(trice) du scrutin

président(e) suppléant(e)

présider
D. Diriger les débats, occuper la première place dans une assemblée... S31,p.1417

prêter serment
SYN. jurer

* Le terme "jurer" ne s'applique ici que dans la formule par laquelle on prête serment: "Je..., de..., jure de...,".

preuve (f.)
D. Ce qui établit ou tend à établir la vérité d'un acte, d'une chose, l'exactitude d'une allégation ou d'un fait. S40,p.52

organization or committee. S49,p.184

SYN. chair
chairman
chairwoman
presiding officer

committee chairperson
SYN. committee chairman
committee chairwoman

acting chairperson
SYN. acting chairman
acting chairwoman

preside, to
D. To occupy the place of authority or of president, chairman, moderator, etc., to direct, control or regulate proceedings as chief officer... S7,p.1348

SYN. chair, to

swear, to
D. To take an oath; to become bound by an oath duly administered. S7,p.1617

evidence
D. That which, in a court of justice, makes clear, or ascertains the truth of, the very fact or point in issue, either on the one side or on the other. S46,p.125

* cf. témoignage

SYN. proof *

* Proof in a strictly accurate and technical sense is the result or effect of evidence, while evidence is the medium or means by which a fact is proved or disproved, but the words "proof" and "evidence" may be used interchangeably. (S7,p.1380) "Testimony" is also often used synonymously with "evidence", but the latter is a generic term which includes documents and other exhibits which may be submitted in court. "Testimony" refers specifically to the spoken words of witnesses. cf. testimony

principe directeur (m.)
SYN. politique (f.)

policy

privation du droit de vote
privation du droit électoral
VOIR incapacité électorale

procédure
D. Ensemble des formalités qui doivent être suivies pour soumettre une prétention à la Justice. S16,p.219

* cf. formalités

procedure
D. Mode of conducting business (espec. in Parliament) or legal action (criminal procedure, etc.), consisting in a series of formalities or rules which must successively be fulfilled in order to arrive at a certain result (the passing of a bill, the preparation of a case before a court hearing and the conduct of this). S38,p.50

* This is a broader term, also rendered in French by "formalités".

procédure parlementaire (f.)
* Le terme "procédure parlementaire" englobe les

parliamentary procedure
C. Being legislative bodies, councils by and large

lois organiques, les règlements des assemblées et les règles établies par la Constitution. Il désigne également la procédure régissant le déroulement des débats et des travaux parlementaires ainsi que le vote des lois.

procès-verbal (m.)
D. Relation officielle écrite de ce qui a été dit ou fait dans une réunion, une assemblée. S45,p.1535

minutes (pl.)
D. A record kept of a meeting. S22,p.54

"proclamation"
VOIR avis d'élection

procureur
VOIR avocat

procureur de la ville
VOIR avocat de la ville

Procureur général (m.)

Attorney General

programme d'une réunion
VOIR ordre du jour

projet de loi (m.)
D. ... texte... déposé sur le bureau d'une assemblée en vue de son adoption comme loi. S31,p.1435

bill
D. A document in the form of a law, presented to the legislature for enactment. S2,p.134

pro-maire
VOIR adjoint(e) au maire

promulgation (f.)
D. Décret par lequel le chef de l'exécutif atteste officiellement l'existence d'une nouvelle loi votée

enactment
D. The action of enacting (a law). S12,v.I,p.857

par le corps législatif et en ordonne l'exécution. S45,p.1545

* Ce terme est spécifique par rapport à "enactment".

* cf. texte législatif

* This term is broader than its French equivalent, its other meaning corresponding to "texte législatif".

promulguer
D. Rendre (une loi) exécutoire en attestant officiellement et formellement son existence. S45,p.1545

enact, to
D. To establish by law; to perform or effect; to decree. S7,p.619

proposer

move, to
SYN. propose, to

proposeur (m.)
C. Au procès-verbal doivent figurer, pour chaque PROPOSITION, les noms du PROPOSEUR ou PREMIER PARRAIN (mover) et du SECOND PARRAIN (seconder). S68,p.162

mover
SYN. introducer

SYN. premier parrain (m.)

proposition
VOIR motion

proposition distincte (f.)

distinct proposal
SYN. distinct proposition

qualité d'électeur
VOIR capacité électorale

quartier (m.)
E. Les électeurs votent dans le quartier où se trouve la propriété qui les qualifie. S75,p.281

ward
D. A division of a city for representative, electoral, or administrative purposes. S49,p.1319

question à l'étude (f.)

question à l'ordre du jour (f.)
SYN. point à l'ordre du jour (m.)
article de l'ordre du jour (m.)

* "Item", employé dans ce sens, est un anglicisme.

"question de privilège"
VOIR explication sur un fait personnel

question pendante (f.)

question préalable (f.)
D. Question posée au début d'un débat par un parlementaire demandant à l'Assemblée s'il y a lieu de procéder au débat. Si l'Assemblée estime qu'il n'y a pas lieu d'en débattre, le projet en discussion est retiré de l'ordre du jour. S17,p.210

question principale (f.)

question urgente (f.)

questions diverses (f.pl.)

quorum (m.)
D. Nombre minimum de membres présents, exigé pour qu'une assemblée puisse valablement délibérer et prendre une décision. S45,p.1584

rappel au règlement (m.)

rappeler à l'ordre

question in debate

item on the agenda

outstanding item

previous question
D. In parliamentary practice, the question whether a vote shall be taken on the main issue, or not, brought forward before the main or real question is put by the speaker and for the purpose of avoiding, if the vote is in the negative, the putting of this question. S7,p.1353

main question

urgent item

other business

quorum
D. The minimum number of persons needing to be present at a business meeting to give validity to the decisions of the meeting. S22,p.73

point of order

call to order, to

rapport (m.)

recensement (m.)
D. Dénombrement de la population d'une ville, pour fins administratives, électorales ou autres. S11,p.99

* Le recenseur "procède au recensement des électeurs (non à leur "énumération")..." S43,p.21

recensement des suffrages (m.)
D. Opération qui consiste à faire la somme des différents nombres de suffrages accordés à chaque candidat dans chacune des sections de vote d'une circonscription. Ce calcul est effectué par le directeur du scrutin, après le dépouillement du scrutin, à partir des relevés établis dans les bureaux de vote par les scrutateurs, et a pour but de déterminer le nombre total des suffrages exprimés pour un candidat dans une circonscription. S43,p.21

recensement judiciaire (m.)
C. Lorsque le recensement ((des suffrages)), en raison d'une contestation, est refait par un juge, il s'appelle recensement judiciaire. S43,p.21

* L'expression "nouvelle addition" s'emploie au Canada sous l'influence de l'anglais.

recenseur (m.)
D. Personne qui procède au recensement des électeurs (non à leur "énumération") afin de dresser les listes électorales.
Forme fautive : énumérateur. S43,p.21

report

enumeration
D. ...the count of something (as a population). S24,p.759

official addition of the vote
C. The individual ballots themselves will not be counted at the official addition of the vote, but simply the totals reported on the official statement from each polling division. S73,p.165

SYN. addition of the votes

final addition
E. At the date, time and place appointed,...the judge conducting a...final addition of the votes cast at an election shall make such final addition from the statements returned to the clerks by the deputy returning officers... S71,p.46

enumerator
D. ...a person appointed...to prepare a list of electors. S66,p.2

recevable (adj.)
E. Une motion aux fins d'ajourner ou de suspendre la séance ou un débat n'est pas recevable : 1-lorsqu'un membre a la parole... S74,p.6

recommandation (f.)

"recomptage"
VOIR dépouillement judiciaire

"record"
"record des audiences"
VOIR plumitif

reeve
VOIR maire

référendum (m.)
D. Vote de l'ensemble des citoyens pour approuver ou rejeter une mesure proposée par les pouvoirs publics. S17,p.216

régie interne (f.)

registre (m.)
D. Recueil public tenu par une autorité qualifiée dans lequel sont inscrits certains actes, constatées certaines situations ou consignées des délibérations pour en attester l'exactitude. S1,p.156

in order
E. A motion to adjourn the Council or adjourn the debate shall always be in order, except when a member is in possession of the floor... S5P,p.12

recommendation

referendum
D. The principle or practice of submitting to popular vote a measure passed upon or proposed by a legislative body or by popular initiative. S49,p.963

internal government

register
D. A public book serving to enter and record memoirs, Acts and minutes, to be had recourse to for establishing matters of fact.... S30,v.2,p.1522

SYN. record
D. A memorandum public or private, of what has been done, ordinarily applied to public record only, in which sense it is a written memorial made by a public officer. S7,p.1437

registre d'audience
VOIR plumitif

registre des délibérations (m.)
SYN. livre des délibérations (m.)

registre des jugements (m.)
D. Contient tous les détails des jugements du juge municipal. Ces jugements sont signés par le juge municipal et par le greffier... S54,p.201

SYN. registre (m.)

registre des procès-verbaux (m.)
* Le "registre des procès-verbaux" renferme ce qui a été dit ou décidé lors des assemblées d'un conseil municipal.

registre du scrutin (m.)
D. Cahier dans lequel on inscrit les mentions relatives au déroulement du vote.
Forme fautive : "livre de poll" qui est un calque de l'anglais "poll book". S43,p.21

* "Cahier de votation" est également à éviter. Voir l'observation sous la rubrique "élection" (a).

règle de conduite (f.)

record of the proceedings

judgment docket
C. A judgment docket is a list or docket of the judgments entered in a given court, methodically kept by the clerk or other proper officer.... S7,p.567

SYN. judgment book
register of judgments *

* The term "register of judgments" is used in Quebec.

minute book
* The term "minute book" refers to the book that the clerk uses to record all resolutions, decisions and other municipal proceedings. The term also has another meaning which corresponds to the French "plumitif". cf. this term

poll book
D. ...book in the form prescribed by regulation in which the name and other particulars of every person applying to vote are consecutively entered by the poll clerk as soon as the applicant's right to vote at the polling station has been ascertained... S70,p.6

rule of conduct

règle permanente (f.)

standing rule

règlement (m.)
D. Acte législatif qui émane d'une autorité autre que le Parlement; décision administrative qui pose une règle générale, valable pour un nombre indéterminé de personnes ou de situations.
S45,p.1645

SYN. règlement municipal (m.) *
arrêté municipal (m.) *

* L'emploi de ces termes diffère d'après les régions du Canada. Au Québec, par exemple, on parle de "règlements municipaux", le mot "arrêté" étant réservé à l'expression "arrêté ministériel". Par contre, au Nouveau-Brunswick, "arrêté" a été consacré comme traduction de l'anglais "by-law" uniquement en ce qui concerne les municipalités ("arrêté municipal"). Le terme "règlement administratif" est employé au Nouveau-Brunswick pour désigner un "by-law" d'une corporation ou d'une association et les seuls "règlements" sont ceux qui font partie des lois provinciales (souvent précisant les modalités d'application des lois). En France, un conseil municipal prend des délibérations, et un "arrêté municipal" est un des pouvoirs réglementaires comportant la police municipale qui est dévolu au maire sans que le conseil municipal y délibère. (S40,p.498) Le maire peut, par exemple, par voie d'arrêté, interdire le stationnement dans un endroit. cf. résolution

by-law
D. A law or ordinance dealing with matters of local or internal regulation made by a local authority, or by a corporation or association.
S32,v.I,p.242

SYN. municipal by-law
ordinance *

* "Ordinance" appears to be used primarily in the United States.

règlement complémentaire (m.)

complementary by-law

règlement d'ordre général (m.)

general by-law

règlement du conseil (m.)

by-law of council

règlement municipal
VOIR règlement

règlement type (m.)

model by-law

réglementer
D. Assujettir à un règlement, organiser par un règlement. S45,p.1645

regulate, to
D. Control by rule, subject to restrictions... S14,p.693

règlements (m.pl.)
* Lorsqu'il correspond à l'anglais "rules and regulations", le terme "règlement" s'emploie au pluriel et désigne les mesures régissant le fonctionnement d'un groupe, d'un organisme, etc.

rules and regulations (pl.)

règles de procédure (f.pl.)

rules of procedure (pl.)
D. Rules made by a legislative body concerning the mode and manner of conducting its business. S7,p.1497

regroupement (m.)
C. L'opération ((de délimitation des municipalités)) peut prendre soit la forme d'une érection de municipalité..., soit celle d'un démembrement (division d'une municipalité) ou d'un regroupement (annexion ou fusion de municipalités). S83,p.67

SYN. regroupement municipal (m.)

reorganization
C. The new program was intended to result in a dramatic reorganization of the province's municipal system by reducing the 1600 municipalities to nearly half that number within a decade, and combining them into 131 two-tier regional communities. S61,p.137.

SYN. reorganization of municipalities

regrouper

reorganize, to

rejeter

relevé
VOIR relevé du scrutin

relevé du scrutin (m.)
D. Résultat écrit du nombre de votes donnés en faveur de chacun des candidats. S11,p.106

SYN. relevé (du vote) (m.)
E. ((Le recensement des suffrages)) est effectué par le directeur du scrutin à partir des relevés établis dans les bureaux de vote par les scrutateurs. S43,p.21

relevé du vote
VOIR relevé du scrutin

renouveler un permis

renouvellement d'un permis (m.)

renvoi (m.)

renvoyer
D. Adresser, transmettre à une juridiction, à une autorité plus compétente. S31,p.1534

SYN. soumettre

réponse (f.)
D. Allégations écrites du demandeur à la défense du défendeur. S40,p.76

* cf. défense

defeat, to
SYN. negative, to

statement of the poll
SYN. statement of the count
E. The ballots are counted by the deputy returning officer and the poll clerks and a statement of the count is then given to the returning officer. S82,p.30

SYN. statement

renew a permit, to

renewal of a permit

referral

commit, to
D. To refer (as a legislative bill) to a committee for consideration and report. S49,p.224

SYN. refer, to

reply
D. ...that ((which)) the plaintiff, petitioner, or other person who has instituted a proceeding says in answer to the defendant's case. S7,p.1464

reprendre le fauteuil

représentant (m.)
a) D. Personne qui a été élue par le peuple pour le représenter. S45,p.1676

SYN. représentant élu (m.)

b) D. ... personne qui a mandat de représenter un candidat dans un bureau de scrutin. S75,p.7

représentant élu
VOIR représentant

requérant(ante)
D. Qui demande au nom de la loi, et spécialt. Qui

SYN. answer to plea
replication

* cf. defence

resume the chair, to

a) representative
D. ...a person chosen by the people to represent their several interests in a legislative body. S7,p.1466

SYN. elected representive

b) scrutineer
C. Each candidate may appoint in writing, in respect of each poll, not more than 2 persons as scrutineers to represent him at the poll... S66,p.35

SYN. agent
D. ...an agent appointed in writing to represent a recognized party or an independant candidate at a polling station. S70,p.4

* "Agent" is used in New Brunswick, and "scrutineer" in Ontario and Manitoba.

petitioner
D. One who presents a petition to a court,

réclame en justice. S45,p.1680

* cf. intimé

requête (f.)
a) D. ... demande écrite ou verbale, se dit plus spécialement, en jurisprudence, d'une demande par écrit, présentée à qui de droit et suivant certaines formes établies. S39,v.3,p.2622

* "Requête" s'emploie plus souvent que "pétition" dans le langage juridique. Par exemple, dans les actions de divorce, "requête" est le terme employé. cf. pétition

b) VOIR demande de constitution

résolution (f.)
D. Texte voté par un organe délibérant et qui a trait à son fonctionnement intérieur ou exprime son opinion ou sa volonté sur un point déterminé. S27,p.307

* Une "résolution" d'un conseil municipal est surtout une décision administrative autorisant certains travaux, adoptant un rapport, etc.

responsabilité (f.)
a) D. ... obligation, pour quiconque exerce, par délégation des citoyens, une autorité ou un pouvoir, d'en rendre compte à ceux de qui il le détient. S34,p.358

officer, or legislative body. S7,p.1303

SYN. applicant

* cf. respondent

a) petition
D. A written address embodying an application or prayer from the person or persons preferring it, to the power, body, or person to whom it is presented, for the exercise of his or their authority in the redress of some wrong, or the grant of some favor, privilege, or license. S7,p.1302

* "Petition" may also be "pétition". cf. pétition

resolution
C. ...resolutions usually deal with matters of a minor nature and matters of internal management or where the council merely desires to place on record an expression or view. Although the council is obliged by statute to exercise its powers by by-law, resolutions are actually adopted in many instances. S82,p.77

* A resolution generally expresses the will of a governing body on a special occasion which is not likely to recur... S81,v.I,p.410

a) accountability
D. The concept underlying democratic representative government that elected officials are responsible to the people for their actions. S41,p.2

SYN. responsabilité politique (f.)

b) D. Obligation pour une personne de répondre de ses actions, des dommages causés par sa faute, par celles de ceux dont elle a la surveillance ou le contrôle, ou d'être garante de quelque chose. S40,p.54

* Il s'agit ici d'un terme du droit civil (Québec). cf. responsabilité civile

responsabilité civile (f.)
D. Obligation qui incombe à une personne de réparer les dommages causés à autrui par sa faute, par la faute de ceux dont elle a le contrôle et par les choses qu'elle a sous sa garde. S40,p.54

* "Responsabilité civile" est un terme du droit civil, employé au Québec.

responsabilité politique
VOIR responsabilité

SYN. political accountability

b) liability
D. An obligation one is bound in law or justice to perform. S7,p.1059

SYN. responsibility
D. The obligation to answer for an act done, and to repair any injury it may have caused. S7,p.1476

* "Liability" is a very broad term used in common law to cover almost every sort of hazard, duty, responsibility, debt or obligation arising by way of contract, tort, or statute. "Responsibility" is the closest equivalent civil law term (Quebec). cf. civil responsibility

civil responsibility
D. The liability to be called upon to respond to an action at law for an injury caused by a delict or crime, as opposed to criminal responsibility or liability to be proceeded against in a criminal tribunal. S7,p.313

SYN. civil liability
D. The amenability to civil action as distinguished from amenability to criminal prosecution. S7,p.312

* "Civil responsibility" is the term used in civil law (Quebec) whereas "civil liability" is the usual common law term.

retrait d'une motion (m.)

withdrawal of motion

réunion
VOIR séance

réunion plénière
VOIR assemblée plénière

réunion publique
VOIR assemblée publique

réviseur (m.)
C. Les réviseurs doivent faire la révision de l'exemplaire de la liste ((électorale)) originale que le recenseur... est tenu de leur remettre. S75,p.60

revising officer
D. ...a person appointed...to revise the list of electors... S66,p.3

révoquer
* Révoquer exprime que la même autorité qui avait octroyé la chose la retire. (S33,v.1,p.442) Ce terme est spécifique par rapport à son équivalent anglais.

* cf. casser

rescind, to
D. To make void (as an act) by action of the enacting authority or a superior authority... S49,p.976

* This term is broader than its French equivalent, and also corresponds to "casser".

rôle (m.)
D. Registre où sont portées, par ordre chronologique, les affaires soumises à un tribunal. S45,p.1725

SYN. rôle d'audience (m.)

court list
SYN. list
D. A docket or calendar of causes ready for trial or argument.... S7,p.1081

SYN. trial docket *
roll for hearing

* "Trial docket" appears to be used in the United States whereas "court list" is the Canadian term. "Roll for hearing" is used in Quebec.

salle d'audience (f.)	courtroom SYN. court room
salle des délibérations VOIR salle du conseil	
salle du conseil (f.) SYN. salle des délibérations (f.) chambre (f.) *	council chamber SYN. chamber
* Le mot "chambre" est défini comme étant "Toute salle où l'on se réunit pour délibérer" (S45,p.291). Cependant il ne semble pas s'employer dans les municipalités.	
salle municipale (f.)	municipal hall
sceau (m.)	seal
"sceau corporatif" VOIR sceau de la municipalité	
sceau de la municipalité (m.) SYN. sceau corporatif (m.)	corporate seal
* Comme c'est le cas pour le terme "corporate name", le français désigne cette réalité par des termes différents selon les régions du Canada.	
science du droit **science juridique** VOIR philosophie du droit	
scrutateur(trice) D. Personne qui a pour fonctions de surveiller et	deputy returning officer D. ...officer...in charge of procedures at a polling

de dépouiller le scrutin tout en assumant la responsabilité du bureau de vote. S43,p.23

* Le terme "sous-officier rapporteur", calque de l'anglais "deputy returning officer", est à éviter.

scrutin (m.)
D. Vote au moyen de bulletins ou de boules que l'on dépose dans une urne, d'où on les tire ensuite pour les compter. S6,p.1019.

E. Lorsqu'un scrutin est nécessaire, le président d'élection doit... faire afficher dans son bureau officiel un avis... portant qu'il y aura scrutin... S75,p.76

SYN. vote (m.)

* "Vote" a un sens plus large que "scrutin" qui s'applique uniquement au mode de votation décrit ci-dessus. cf. vote

scrutin secret (m.)
D. Celui dans lequel le choix du votant demeure ignoré des autorités et des autres électeurs. S43,p.24

SYN. vote secret (m.)

station. S23,p.944

SYN. presiding officer *

* "Presiding officer" is used to describe a deputy returning officer in municipal elections in New Brunswick.

poll
D. The casting or recording of the votes of a body of persons. S49,p.883

SYN. polling
E. ...the clerk shall...at noon on the Thursday following the day on which the polling is held, publicly...declare the results of the vote... S71,p.44

SYN. vote *

* In the field of municipal administration, "vote" usually has a broader meaning than "poll", in that "vote" is used for any method of expressing one's opinion, whereas "poll" often refers specifically to voting at a political election. (cf. vote) Note that the term "poll" is also used as a synonym of "polling station". cf. bureau de vote

ballot
D. The action or system of secret voting. S49,p.85

E. The privilege of secrecy is the essence of voting by ballot. S7,p.1748

SYN. secret ballot

séance (f.)
D. Réunion des membres d'un corps constitué siégeant en vue d'accomplir certains travaux... S45,p.1783

SYN. assemblée (f.)
réunion (f.)

* Les mots séance et session ne peuvent s'employer l'un pour l'autre... Normalement, une session comprend plusieurs séances. S15,p.568

* cf. session

séance du conseil (f.)

séance d'urgence (f.)

séance extraordinaire (f.)
* Il ne faut pas dire le conseil municipal a tenu une séance (SPÉCIALE) hier soir, mais le conseil municipal a tenu une séance extraordinaire hier soir. S15,p.579

séance inaugurale (f.)

séance ordinaire (f.)
C. Un conseil municipal... tient des séances selon une succession régulière ((et)) chacune des séances ainsi tenues est une séance ordinaire. S15,p.541

* "Ballot" also has another meaning which corresponds to the French "bulletin de vote". cf. this term

session
D. The sitting together of a number of persons (esp. of a court, a legislative, administrative, or deliberative body) for conference or the transaction of business. S12,v.2,p.2744

SYN. meeting

* In English, "session" has another meaning which corresponds to the French "session".

council meeting
SYN. meeting of the council

emergency meeting

special meeting
D. A meeting called for special purposes; one limited to particular business; a meeting for those purposes of which the parties have had special notice. S7,p.1134

inaugural meeting

regular meeting
D. ...a meeting (of directors, trustees, stockholders, etc.) held at the time and place appointed for it by statute, by-law, charter or other positive direction. S7,p.1134

"séance spéciale"
VOIR séance extraordinaire

second dépouillement (m.)
E. ... "recomptage" ((est)) l'appellation impropre du second dépouillement fait par un juge. S43,p.13

second parrain (m.)
* Le mot (SECONDEUR) n'existe pas en français. S15,p.562

seconde lecture (f.)
C. Vient alors la "seconde lecture" (Second Reading). Le Ministre responsable présente son projet et un débat, limité toutefois au but et à l'opportunité du projet ainsi qu'aux moyens de l'appliquer, suit cette présentation. S60,p.17

SYN. deuxième lecture (f.)

"seconder"
VOIR appuyer

"secondeur"
VOIR second parrain

secrétaire
VOIR secrétaire de mairie

recount
C. When the Deputy Municipal Electoral Officer is unable to ((declare a winner)) by reason of an equality of votes,...he shall recount the votes...and declare the candidate...appearing by such recount to have received the greatest number of votes to be elected. S70,p.40

* "Recount" also has a more specific meaning. See "dépouillement judiciaire".

seconder

second reading
D. The stage in the British legislative process following the first reading and usu. providing for debate on the principal features of a bill before its submission to a committee for consideration of details. S49,p.1044

secrétaire de mairie (m. ou f.)
D. ... personne chargée sous la responsabilité du maire, des tâches administratives de la ((municipalité)). S31,p.1626

SYN. secrétaire de municipalité (m. ou f.)
secrétaire (m. ou f.)
greffier municipal (m.) *

* Les termes "greffier municipal" et "greffier de la ville" sont très répandus au Québec. Il semble cependant que "greffier" est un terme plutôt juridique. Il y a une exception : dans certains cantons de la Suisse, le titre de "greffier communal" est donné au secrétaire d'une commune.

secrétaire de municipalité
VOIR secrétaire de mairie

secrétaire du bureau de vote (m.)
D. Personne qui assiste le scrutateur dans l'accomplissement de ses fonctions et qui a pour tâche principale de porter au registre du scrutin diverses inscriptions relatives au déroulement du vote.

Forme fautive : "greffier du scrutin". On ne peut, sans commettre une impropriété, appeler greffier un membre du personnel du bureau de vote, puisque ce terme est réservé au domaine juridique. S43,p.24

secrétaire d'un comité (m.)

town clerk
D. A public officer charged with recording the official proceedings and vital statistics of a town. S49,p.1226

SYN. city clerk
clerk

poll clerk
C. The poll clerk shall keep the poll book...and shall assist the deputy returning officer in the performance of the duties of his office and shall obey his orders. S67,p.31

committee secretary
SYN. secretary of a committee

secrétaire juridique (m. ou f.)
* À noter que le terme "secrétaire légal(e)" est un anglicisme. L'adjectif "légal" n'a pas le sens de "qui se rapporte à la profession d'avocat et au droit " qu'a l'anglais "legal".

secrétaire-adjoint(e)
* Le "secrétaire-adjoint" est chargé, en l'absence du secrétaire de mairie, des tâches administratives de la municipalité. cf. secrétaire de mairie

secrétaire-trésorier (m.)

section de vote (f.)
D. Division d'une circonscription électorale pour laquelle une liste électorale et un ((ou plusieurs)) bureaux de vote sont établis. S43,p.24

E. Lorsque, d'après la liste qui doit servir au scrutin, une section de vote contient plus de trois cents électeurs, le président d'élection doit établir pour cette section, aussi près les uns des autres que possible et dans la même rue, plusieurs bureaux de ((vote)). S75,p.82

SYN. section (f.)

legal secretary

assistant clerk
SYN. deputy(-)clerk

* The "assistant clerk" performs the administrative duties of the town clerk when the latter is absent. (cf. town clerk) Note that the term "assistant clerk" also has another meaning which corresponds to the French "greffier adjoint". cf. this term

secretary-treasurer

polling subdivision
E. A polling subdivision shall not, so far as is practicable,
a) contain more than 350 electors; or
b) extend beyond the boundaries of one ward or of an electoral district... S71,p.9

SYN. polling division *
E. The returning officer shall forthwith upon his appointment subdivide the electoral district into...polling divisions...so that each polling division, whenever praticable, contains approximately three hundred and fifty electors. S70,p.11

* "Polling division" is used in New Brunswick.

serment (m.)
D. Affirmation ou promesse solennelle faite en invoquant un être ou un objet sacré, une valeur morale reconnue, comme gage de sa bonne foi. S45,p.1804

* cf. affirmation solennelle

"serment d'office"
VOIR serment professionnel

serment professionnel (m.)
D. ... affirmation jurée prononcée par les magistrats, les officiers ministériels, de bien et fidèlement remplir leurs fonctions. S31,p.1643

* Le terme "serment d'office", qui est souvent employé dans les textes de lois canadiens pour traduire "oath of office", est un anglicisme qu'il vaut mieux éviter.

service du contentieux
VOIR services juridiques

service du personnel (m.)

service municipal (m.)

services juridiques (m.pl.)
SYN. contentieux (m.)
service du contentieux (m.)

* Ordinairement, le contentieux ne s'occupe que

oath
D. A solemn or formal appeal to God (or to a deity or something held in reverence or regard), in witness of the truth of a statement, or the binding character of a promise or undertaking... S12,v.I,p.1961

* cf. affirmation

oath of office
D. An oath taken by persons upon assuming public office in which they swear...to perform their public duties faithfully. S48,p.182

SYN. declaration of office

personnel department
SYN. personnel services

municipal department
SYN. civic department
department

legal department

des affaires litigieuses, tandis que les services juridiques prennent à leur charge l'ensemble des affaires juridiques, y compris la gestion des contrats, l'application des lois, etc. S68,v.24,no1,p.159

session (f.)
D. Période pendant laquelle une assemblée délibérante, un tribunal tient séance. S45,p.1808

* Les mots séance et session ne peuvent s'employer l'un pour l'autre... Normalement, une session comprend plusieurs séances. S15,p.568

* cf. séance

shérif (m.)
C. Comme l'huissier en matière mobilière, le shérif a pour fonction de s'occuper de l'exécution des jugements en matière immobilière. Toutefois, bien qu'il ait également compétence pour signifier les pièces de procédure, en pratique, il laissera à l'huissier le soin de s'acquitter de cette tâche. Le shérif s'occupera en outre de l'exécution des ((exploits)) ou ordres de la cour... S76,p.17

* cf. huissier

siège (m.)

siège présidentiel (m.)
SYN. fauteuil présidentiel (m.)

siège vacant (m.)

session
D. The period between the first meeting of a legislative or judicial body and the prorogation or the final adjournment. S49,p.1052

* In English, "session" has another meaning which corresponds to the French "séance".

sheriff
D. An officer of the court, usually a superior court, with varied duties such as execution on writs and, in some jurisdictions, having police powers. S22,p.88

* cf. bailiff

seat

chairperson's seat
SYN. chairman's seat
chairwoman's seat

vacant seat

signification (f.)
D. Formalité par laquelle un plaideur porte à la connaissance de son adversaire un acte de procédure (assignation, conclusions) ou un jugement. Elle est normalement effectuée par un huissier... S27,p.321

Solliciteur général (m.)

"soulever un point d'ordre"
VOIR invoquer le règlement

soumettre
VOIR renvoyer

sous-amendement (m.)

sous-comité (m.)

"sous-officier rapporteur"
VOIR scrutateur(trice)

sténographe judiciaire (m. ou f.)
SYN. sténographe (m. ou f.)
sténographe officiel(elle)

* Au Canada, on retrouve souvent le terme "sténographe officiel" dans les textes à caractère juridique, mais à tort. "Officiel" a le sens de "qui remplit une fonction d'autorité dans l'Administration", ou "qui représente une autorité reconnue comme porte-parole". Un sténographe n'est pas un personnage officiel; il ne fait que prendre en note des témoignages qui sont rendus en cour. S15,p.449

service
D. The exhibition or delivery of a writ, notice, injunction, etc., by an authorized person, to a person who is thereby notified of some action or proceeding in which he is concerned... S7,p.1533

SYN. service of process

Solicitor General

amendment to an amendment
SYN. sub-amendment

subcommittee

court reporter
SYN. official stenographer *

* "Official stenographer" is the term used in the Quebec laws.

stipulation
VOIR clause

succession perpétuelle (f.)
D. État d'une compagnie ou autre association dont le terme ne peut être prévu et est perpétuel. S11,p.67

SYN. existence permanente (f.)

suffrage (m.)
D. Vote par lequel on exprime son choix, dans une délibération, une élection, etc.: Le président sortant a obtenu la majorité des suffrages (syn. VOIX) S31,p.1717

SYN. voix (f.) *

* Bien que les termes "suffrage" et "voix" soient souvent synonymes, ils ne sont pas toujours interchangeables. On emploie "suffrage" lorsqu'il s'agit de voter en faveur d'une personne ou d'une chose parmi d'autres. Par contre, "voix" n'implique pas nécessairement ni l'approbation ni un choix. Par ex., lorsqu'une proposition est soumise au vote on peut la rejeter ou l'approuver. Il ne s'agit pas de choisir une proposition parmi d'autres, mais plutôt de donner sa voix pour ou contre la proposition en question.

sujet(ette) à discussion

suspension des règles de procédure (f.)

perpetual succession
D. That continuous existence which enables a corporation to manage its affairs, and hold property without the necessity of perpetual conveyances, for the purpose of transmitting it. S7,p.1299

vote
D. A usually formal expression of opinion or will in response to a proposed decision; esp: one given as an indication of approval or disapproval of a proposal, motion or candidate for office... (proposal was rejected by 5 votes in favour, 51 against, two abstentions--U.N. Bull.) S24,p.2565

* "Vote" also has several other meanings. See the French terms "vote" and "scrutin".

debatable (adj.)
SYN. open to debate

suspension of the rules of procedure

témoignage (m.)
D. Relation faite par une personne, pour éclairer la justice et souvent sous la foi du serment, de ce qu'elle a vu ou entendu. S25,v.7,p.5978

SYN. déposition (f.)

* Le français ne fait pas de distinction entre "témoignage" et "déposition" comme le fait l'anglais entre "testimony" et "deposition". Les deux termes français sont surtout des déclarations orales.

a) testimony
D. A solemn declaration usually made orally by a witness under oath in response to interrogation by a lawyer or authorized public official. S49,p.1196

* cf. evidence

b) deposition
D. Testimony of a witness under oath taken in writing to be introduced at a trial, hearing, investigation, or arbitration proceedings. S42,p.164

* "Deposition" is a more specific term than either of the French equivalents given here.

témoigner
D. Déclarer en justice, en tant que témoin. S45,p.1936

SYN. déposer

a) testify, to
D. To bear witness; to give evidence as a witness; to make a solemn declaration under oath or affirmation, in a judicial inquiry, for the purpose of establishing or proving some fact. S7,p.1646

b) depose, to
D. To make a deposition; to give evidence in the shape of a deposition; to make statements which are written down and sworn to; to give testimony which is reduced to writing by a duly-qualified officer. S7,p.526

* "To depose" is less widely used and has a more specific meaning than "to testify".

témoin (m.)
D. Personne qui, sous serment, relate à la justice un ou des faits dont elle a eu personnellement connaissance. S40,p.75

SYN. déposant(ante)

* "Déposant" est rarement utilisé et ne s'applique pas aux autres sens de "témoin". Ce dernier terme peut signifier également une "personne qui doit certifier les identités, l'exactitude des déclarations, lorsqu'un acte est dressé". S45,p.1936

tenir séance

"terme"
VOIR mandat

territoire non organisé (m.)

texte législatif (m.)
SYN. disposition législative (f.)

* Ces deux termes sont spécifiques par rapport à "enactment".

* cf. promulgation

titre constitutif
VOIR acte constitutif

a) witness
D. A person whose declaration under oath (or affirmation) is received as evidence for any purpose... S7,p.1778

* A witness may also be a person called upon to be present at a transaction (i.e., a will) so that he may testify to its authenticity if necessary.

b) deponent
D. One who deposes (that is, testifies or makes oath, now in writing) to the truth of certain facts; one who gives under oath testimony which is reduced to writing. S7,p.525

* "Deponent" is included in the term "witness" but the latter is more general.

be in session, to

unorganized territory

enactment
D. The action of enacting (a law). S12,v.I,p.857

* This term is broader than its French equivalent, its other meaning corresponding to "promulgation"

titulaire (d'une charge) (m.)

travaux (m. pl.)

trésorier(ière)
SYN. trésorier(ière) de la ville

trésorier(ière) adjoint(e)

tribunal (m.)
D. Juridiction d'un magistrat ou de plusieurs qui jugent ensemble; ensemble des magistrats qui composent cette juridiction; lieu où ils siègent. S31,p.1840

SYN. cour (f.) *

* "Tribunal" est un terme générique tandis que "cour" s'emploie de façon plus spécifique. En France, une "cour" est un tribunal d'ordre supérieur et "tribunal" désigne surtout les juridictions inférieures du premier degré. Il semble cependant qu'on ne fait pas la même distinction au Canada puisqu'on parle de la "cour municipale" aussi bien que de la "cour d'appel", et la Loi des tribunaux judiciaires du Québec dénomme un seul tribunal mais plusieurs cours.

troisième lecture (f.)
C. . . lors d'une "troisième lecture" (Third Reading) le projet de loi est examiné sous sa forme définitive, et un vote a lieu. S60,p.16

urbain(e) (adj.)
D. Qui est de la ville, des villes (opposé à rural). S45,p.2051

incumbent

transactions (pl.)

treasurer
SYN. city treasurer

deputy treasurer

court
D. An official assembly for the transaction of judicial business; a session of such a court; a place for the administration of justice; a judge or judges in session. S49,p.259

SYN. tribunal *

* The words "court" and "judge" or "judges" are frequently used in statutes as synonyms. "Tribunal" is more often used in a literary way, or with reference to a non-judicial body appointed to adjudicate on some disputed question. The distinction between different levels of jurisdiction would be made in English using the terms "superior court" and "inferior court".

third reading
D. The final stage of the consideration of a legislative bill before a vote on its final disposition. S49,p.1204

urban (adj.)
D. Of, relating to, characteristic of, or constituting a city. S49,p.1278

urne (f.)
D. Récipient dans lequel les électeurs déposent leur bulletin de vote. S43,p.26

* "Boîte de scrutin" est employé au Canada sous l'influence de l'anglais.

vacance (f.)
D. État d'une charge ou d'un poste qui n'est pas occupé. S11,p.119

valider

vente à l'encan
VOIR vente aux enchères

vente aux enchères (f.)
D. Vente publique au plus offrant, faite par un commissaire-priseur, un notaire, etc... S31,p.603

SYN. vente à l'encan (f.)

vérificateur (m.)
D. Expert-comptable chargé de réviser la tenue des livres d'une entreprise. S44,no150

SYN. commissaire aux comptes (m.)

* "Commissaire aux comptes" est employé en France. À noter que le terme "auditeur" est un anglicisme.

veto (m.)
D. Acte par lequel un individu ou un organe fait obstacle temporairement ou définitivement à l'application des décisions d'un autre individu ou d'un autre organe. S17,p.268

ballot box
D. A case usually made of wood for receiving ballots. S7,p.182

vacancy
D. An unoccupied or unfilled post, position, or office. S7,p.1717

authenticate, to

auction (sale)
D. A public sale in which each thing is sold to the person who offers the most money for it. S23,p.73

auditor
D. A person...authorized to audit or examine a ((business)) account or accounts. S29,p.65

veto
D. The act, on the part of a competent person or body, of preventing or checking legislative or other political action by the exercise of a prohibitory power... S12,v.II,p.3621

vice-président(e)

vice-chairperson
SYN. vice-chairman
vice-chairwoman

ville (f.)
D. Territoire délimité par une loi ou par lettres patentes, ou agglomération de citoyens résidant dans ce territoire. S11,p.123

* Cité n'est pas un terme des vocabulaires administratif et juridique. Employé au sens de "ville dont la population dépasse un certain chiffre", c'est un anglicisme. Une ville, quelle que soit sa population... est une municipalité au point de vue juridique. Il y a de grandes villes, des villes moyennes, de petites villes et il y a des villages. S15,p.168

a) city
D. An incorporated municipal unit of the highest class in Canada. S49,p.202

b) town
D. A compactly settled area usually larger than a village but smaller than a city. S49,p.1226

violation de la loi (f.)
C. La violation de la loi est l'une des principales causes d'ouverture à cassation. S27,p.391

violation of the law
C. When a statute is passed in violation of law, that is, of the fundamental law or constitution of a state, it is the prerogative of courts to declare it void, or, in other words, to declare it not law. S7,p.1028

violation d'un règlement
VOIR infraction à un règlement

violer le règlement
VOIR enfreindre le règlement

voix
VOIR suffrage

voix prépondérante (f.)
a) D. Vote donné par le maire, ((en cas de partage des)) voix. S11,p.123

casting vote
a) & b) D. A deciding vote cast by a presiding officer to break a tie. S49,p.171

b) D. Voix décisive du directeur du scrutin en cas de partage des voix dans une circonscription. S43,p.126

* L'adjectif "prépondérant", utilisé dans ce contexte, signifie que le président du conseil ou du comité exécutif doit trancher la question par son vote, au cas ((de partage)). (S84,v.1,p.159) Employer "vote" au lieu de "voix" dans cette expression, c'est commettre un anglicisme. Voir l'observation sous la rubrique "scrutin".

votant(ante)
D. 1. Personne qui a le droit de participer à un suffrage, à une élection (syn. électeur). -- 2. Personne qui participe effectivement au vote. S31,p.1931

* Voteur, qui s'est dit en France sous la Révolution, est disparu du français contemporain. (S43,p.26) Tout comme le terme anglais "voter", "votant(ante)" a deux sens. cf. électeur

"votation"
VOIR élection (a)

vote (m.)
a)&b) D. Acte par lequel les citoyens d'un pays, les membres d'une assemblée exprime leur opinion; mode selon lequel est effectuée cette opération. S31,p.1931

* Le terme "mise au voix" est souvent employé comme équivalent de "division", toutefois les termes "vote" et "mise aux voix" sont rarement

voter
D. The word has two meanings--a person who performs the act of voting, and a person who has the qualifications entitling him to vote. Its meaning depends on the connections in which it is used, and is not always equivalent to electors...When used in apposition to or in contrast with the word "elector" it has but one meaning. A voter in this sense is an elector...who does vote. S7,p.1748

* cf. elector

a) vote
D. a: The act or process of voting...(put a question to the vote) b: a method of voting (roll-call vote). S24,p.2565

* "Vote" also has other meanings. See "scrutin", "suffrage".

interchangeables. Le premier désigne l'acte et le mode par lequel les personnes concernées expriment leur opinion tandis que le deuxième correspond plus particulièrement à l'étape précédant le vote proprement dit. Lorsqu'il a le sens du terme anglais "division", le "vote" s'opère à mains levées ou en divisant en deux groupes les membres de l'assemblée. Le secrétaire de mairie inscrit alors dans le procès-verbal le nom des personnes qui ont voté pour ou contre une proposition, etc. À la Chambre des députés de France, le terme "division" ou "vote par division" désigne "un scrutin dans lequel l'assemblée est appelée à voter successivement, c'est-à-dire par votes distincts, sur différentes parties d'un ordre du jour, d'un amendement, etc., ou les paragraphes d'une motion qui a été disjointe". (S16,p.164)

c) VOIR scrutin

vote affirmatif (m.)

vote affirmatif de la majorité (m.)

b) division
E. (council procedure) Where a division is taken the voting is to be open...and can be either by a show of hands or yeas and nays except when a council seeks to set aside or vary the action of its board of control in which case the voting is to be by yeas and nays... S82,p.59

SYN. vote *

* "Division" is a method of voting used in some legislative bodies. It is taken by a show of hands, by yeas and nays or by physically separating the members into two groups. "...on a division each member present is to announce his vote to be recorded by the town clerk..." (S82,p.59) In the United States, the term is sometimes used as a synonym of "standing vote". When using this method, members voting for and against the motion alternately rise and are counted by the presiding officer. Note that the term "vote" also has other meanings. See the French terms "suffrage", "scrutin". In addition, "division" is also the equivalent of the French "démembrement". See this term.

affirmative vote
SYN. yea *

* "Yea" is usually found in the plural in the expression "yeas and nays".

affirmative majority vote

vote d'essai (m.)
D. ((Vote)) pour se rendre compte des tendances de l'opinion. S35,v.II,p.1235

SYN. vote de paille (m.) *

* "Vote de paille" est plus répandu au Canada, mais ce terme est un anglicisme.

vote de la majorité (m.)

"vote de paille"
VOIR vote d'essai

vote découvert (m.)
* Il peut s'agir d'un vote par appel nominal, à main levée, par assis et levé, etc.

vote enregistré (m.)

vote négatif (m.)

vote par division
VOIR vote

vote par procuration (m.)
D. Procédé permettant à certaines catégories de citoyens... de participer au scrutin par l'intermédiaire d'une personne par eux désignée. S17,p.272

straw vote
D. An unofficial vote taken (as at a chance gathering) to indicate the relative strength of opposing candidates or issues. S49,p.1142

majority vote

open vote
* This vote can be taken by a show of hands, call of the yeas and nays, or other method of open voting.

recorded vote

negative vote
SYN. nay *

* "Nay" is usually found in the plural in the expression "yeas and nays".

proxy voting
SYN. proxy vote

"vote prépondérant"
VOIR voix prépondérante

vote secret
VOIR scrutin secret

vote séparé (m.)

vote unanime (m.)

voter
D. Exprimer son opinion par son vote, son suffrage. S45,p.2117

• Forme fautive : "prendre un vote".

voter au scrutin
VOIR voter au scrutin secret

voter au scrutin secret
E. ... toute proposition d'inscrire les votes par "oui" et "non" ou de voter au scrutin secret, peut être reçue et décidée par l'assemblée. S69,p.84

SYN. voter au scrutin

"voteur"
VOIR votant(ante)

separate vote

unanimous vote

vote, to
D. To express one's views in response to a poll... S49,p.1303

ballot, to
D. To give a secret vote (for, against). S12,v.I,p.161

SYN. vote by ballot, to

SOURCES

Dictionnaires et encyclopédies

1. AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE. Vocabulaire de l'administration, publié avec le concours du Conseil international de la langue française. Paris, Hachette, c1972. 187 p.

2. BALLENTINE, James A. Ballentine's Law Dictionary. 3rd edition, New York, The Lawyer's Publishing Company, 1969. 1429 p.

3. BARRAINE, Raymond. Dictionnaire de droit. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1967. 323 p.

4. ----------. Nouveau dictionnaire de droit et de sciences économiques. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence R. Pichon et Durand-Auzias, 1974. 508 p.

5. BÉLISLE, Louis-A. Petit dictionnaire canadien de la langue française. Québec, Éditeur, Inc., 1969. 644 p.

6. BÉNAC, Henri. Dictionnaire des synonymes. Paris, Librairie Hachette, 1956. 1026 p.

7. BLACK, Henry Campbell. Black's Law Dictionary: Definitions of the terms and Phrases of American and English Jurisprudence, Ancient and Modern. 4th ed. rev. St-Paul (Minn.), West Publishing Company, 1968. lxxxv, 1992 p.

8. CARBONNEAU, Hector. Bulletin de terminologie no 147 : Vocabulaire général (glossaire anglais-français). Secrétariat d'État, Bureau des traductions Ottawa, Information Canada, 1973. 7 fascicules.

9. CIFIS, Steven H. Law Dictionary. New York, Barron's Educational Series, Inc., 1975. 227 p.

10. COCHRAN, W.C. Cochran's Law Lexicon. Cincinnati (Ohio), The W.H. Anderson Company, c1888, 1892, 1924, 1956, 1973. 429 p.

11. CODEBECQ, Charles. Dictionnaire municipal et scolaire. Ottawa, Charles Codebecq, 1973. 190 p.

12. Compact Edition of the Oxford English Dictionary (The): Complete Text Reproduced Micrographically. 9th printing, 2 vols. New York, Oxford University Press, 1976.

13. CORNIOT, S. Dictionnaire de droit. 2 vol & mise à jour. 2e édition, Paris, Librairie Dalloz, 1966.

14. COULSON, J., C.T. Carr, Lucy Hutchison and Dorothy Eagle. Oxford Illustrated Dictionary. Oxford, Clarendon Press, 1970. xvi, 976 p.

15. DAGENAIS, Gérard. Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada. Montréal, Éditions Pédagogia Inc., 1967. 679 p.

16. DAVIAULT, Pierre. Langage et traduction. Ottawa, Information Canada, 1962. 397 p.

17. DEBBASCH, Charles et Yves Daudet. Lexique de termes politiques. Paris, Dalloz, 1974. 275 p.

18. Dictionnaire encyclopédique Quillet. 10 vol. Paris, Librairie Aristide Quillet, 1977.

19. Dictionnaire pratique Quillet. 3 vol. Paris, Librairie Aristide Quillet, 1963.

20. Encyclopédie internationale Focus. 4 vol. Paris, Bordas, 1964.

31. FAUTEUX, Etherius. Bulletin de terminologie no 66 : Termes administratifs et politiques. Secrétariat d'État, Bureau des traductions. Ottawa, Information Canada, 1958. 57 p.

22. FLYNN, William J. A Handbook of Canadian Legal Terminology. Ontario, New Press, c1976. 113 p.

23. Gage Canadian Dictionary (The). Toronto, Gage Educational Publishing Ltd., 1973. 1284 p.

24. GOVE, Philip Babcock (ed.). Webster's Third New International Dictionary of the English Language Unabridged. Springfield (Mass.), G & C Merriam company, 1971. 2662 p.

25. Grand Larousse de la langue française en sept volumes. Paris, Librairie Larousse, vol. 7, 1978.

26. Grand Larousse encyclopédique. 10 vol. Paris, Librairie Larousse, 1960.

GUILLIEN, Raymond et Jean Vincent. Lexique de termes juridiques. Paris, Dalloz, 1974. 292 p.

28. HEIMANSON, Rudolph. Dictionary of Political Science and Law. New York, The Albert Press, Inc., 1967. 188 p.

29. International Webster's New Encyclopedic Dictionary of the English Language & Library of Useful Knowledge (The). Chicago (Ill.), The English Language Institute of America Inc., 1973. 1158 p. & appendices.

30. JOWITT, Earl and Clifford Walsh. Jowitt's Dictionary of English Law. 2 vols. London, Sweet and Maxwell Limited, 1977. 1935 p.

31. Larousse de la langue français : Lexis. Paris, Librairie Larousse, 1977. 2013 p.

32. LITTLE, William, H.W. Fowler and J. Coulson. Shorter Oxford English Dictonary on Historical Principles. 3rd ed. 2 vols. Oxford, Clarendon Press, 1964.

33. LITTRÉ, Émile. Dictionnaire de la langue française. 7 vol. Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1956.

34. MALIGNON, Jean. Dictionnaire de politique. CUJAS, Les Presses de l'impr. Alsatia Colmar, 1967. s.l. 455 p.

35. MANSION, J.E. (ed.). Harrap's Standard French and English Dicionary, part two: English/French. London, Harrap, Toronto, Clarke, Irwin, 1948. xii, 1488 p.

36. MARTIN, Julien A. Law Enforcement Vocabulary. Springfield (Ill.), Charles C. Thomas Publisher, 1973. v, 255 p.

37. New Encyclopaedia Britannica (The): Macropaedia. 30 vols. Chicago, Encyclopaedia Britannica, 1979.

38. NICHOLS, Peter et Pierre Vibes. Vocabulaire anglais-français/français-anglais de terminologie économique et juridique. 1ère partie : Terminologie juridique. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1971. pp. 2-62.

39. Nouveau dictionnaire encyclopédique : Larousse Sélection. 3 vol. (Sélection du Reader's Digest). 7e éd. Paris, Librairie larousse, 1974.

40. PAGÉ, Dominique. Petit dictionnaire de droit québécois et canadien. Montréal, La corporation des Editions Fides, 1975. 165 p.

41. PLANO, J.C. et al. Political Science Dictionary. Illinois, The Dryden Press, 1973. 418 p.

42. PRENTICE-HALL EDITORIAL STAFF. Legal Secretary's Encyclopedic Dictionary. (Revised by Betty Kennedy Thomae) New Jersey, Prentice-Hall Inc., 1977. 450 p.

43. QUÉBEC, OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE. Cahiers de l'Office de la langue française no 5, Vocabulaire des élections. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1970. 26 p.

44. RADIO-CANADA, Comité de linguistique. Fiches de Radio-Canada. Montréal.

45. ROBERT, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Paris, Société du Nouveau Littré, 1978. xxxi, 2173 p.

46. SAUNDERS, John B. (rev.). Mozley & Whiteley's Law Dictionary. London, Butterworths, 1977. 361 p.

47. SMITH, Edward C. and Arnold J. Zurcher. Dictionary of American Politics. New York, Barnes and Nobles, 1968. 434 p.

48. TALLMAN, Marjorie. Dictionary of Civics and Government. (The Philosophical Library), New York, Hallmark-Hubner Press, 1953. 291 p.

49. Webster's New Collegiate Dictionary. Springfield (Mass.), G & C. Merriam Company, 1979. 1532 p.

50. WILLIAMS, J. Steven. Basic Canadian Legal Terminology. Toronto, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1979. 151 p.

Autres ouvrages

51. ANTOFT, Kell (ed). A Guide to Local Government in Nova Scotia. Halifax, The Institute of Public Affairs, 1977. 186 p.

52. BRANDON (CITY). A by-law to govern and regulate the proceedings of the Council of the City of Brandon: By-law no 4572. Brandon (Ont.), 1975. 10 p.

53. BUSSIÈRES, Roger. Le régime municipal de la province de Québec. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1964. 110 p.

54. CODEBECQ, Charles. Code of Municipal Procedure of cities and towns, municipal and school corporations, and fabriques/Code de procédure municipale des cités et villes, des corporations municipales et scolaires et des fabriques. Montréal, Wilson et Lafleur limitée, 1962. 695 p.

55. ----------. Traité d'administration municipale et scolaire et lois connexes. Ottawa, 1971.

56. CÔTÉ, Péloquin et Bouchard. Charte de la ville de Montréal/Charter of the City of Montreal. Montréal, 1977. 648 p.

57. CROSS, C.A. Principles of local Government Law. London, Sweet & Maxwell, 1974. 577 p.

58. EDMUNSTON (CITY). A by-law to regulate the procedure of meetings of the council of the City of Edmunston: By-law no 3. Edmunston (N.B.), 1974. 12 p.

59. FRANKLIN, Martin and David Franklin. Introduction to Quebec Law. Toronto, Pitman Publishing, c1972, revised 1976. 339 p.

60. GUILLOT, Claude. Les institutions britanniques. 2e édition ("Que sais-je", no 1386). Paris, Presses universitaires de France, 1976. 122 p.

61. HIGGINS, Donald J.H. Urban Canada: Its Government and Politics. Toronto, Macmillan of Canada, 1977. 322 p.

62. HULL (VILLE), Québec, Règlement no 851 tel que modifié par les règlements numéros 886, 900, 940, 1006, 1160, 1162, 1266, 1270, 1303, 1312 et 1334 imposant certains permis et licences dans la cité du Hull et abrogeant le règlement numéro 556 et ses amendements. Hull, 1974, 14 p. + annexe.

63. INSTITUTE OF LOCAL GOVERNMENT, QUEEN'S UNIVERSITY AT KINGSTON AND THE ASSOCIATION OF MUNICIPAL CLERKS AND TREASURERS OF ONTARIO. Municipal Licensing. (Municipal Administration Course, Reference Paper Number Two). n.p., 1975. ii, 36 p.

64. JENNINGS, W.H. and Thomas G. Zuber. Canadian Law. 2nd edition. Toronto, McGraw-Hill Ryerson Limited, 1972. 419 p.

65. LONGUEUIL (VILLE), Québec. Bureau de l'information. Administration municipale. Longueuil, s.d. 11 p. + annexe.

66. MANITOBA. The Revised Statutes of Manitoba. An Act Respecting the Election of Members to the Legislative Assembly. 1971, Chapter E-30, Queen's Printer for the Province of Manitoba, 1976.

67. MANITOBA. The Revised Statutes of Manitoba. "Chapter L180, The local Authorities Election Act". Queen's Printer, 1977.

68. META : Journal des traducteurs. Vol 24, no 1, Numéro spécial : "La traduction juridique". Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1970. 217 p.

69. MORIN, Victor. Procédure des assemblées délibérantes. 4e édition, Montréal, Librairie Beauchemin, 1969. 189 p.

70. NEW BRUNSWICK. Elections Act/Loi électorale, chapter E3 volume 2. Queen's Printer for New Brunswick, 1974.

71. ONTARIO. The Municpal Elections Act. Queen's Printer for Ontario, Chapter 22, January 1978. 72 p.

72. POPOVICI, Adrian et Micheline Parizeau Popovici. Vous et la loi. Canada, Sélection du Reader's Digest, 1977, 797 p.

73. QUALTER, Terence H. The Election Process in Canada. Toronto, McGraw-Hill Company of Canada Limited, 1970. 203 p.

74. QUÉBEC (COMMUNAUTÉ URBAINE), Québec. Règlement no 2 : Règlement concernant les règles du conseil de la communauté urbaine de Québec relatives à sa gouverne et à sa régie interne. Québec, 1970. 8p.

75. QUÉBEC (PROVINCE). Loi électorale/Election Act. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1976. 488 p.

76. QUÉBEC (PROVINCE), Ministère de la justice. Le système judiciaire. Québec, Direction des communications de la justice, 1979. 35 p.

77. QUÉBEC (PROVINCE), Ministère de la justice, Service de l'information. The Judicial System. Gouvernement du Québec, 1975. 30 p.

78. RENAUD, Alix. "Brevet, licence et permis" in L'Actualité terminologique. vol. 12, no 10, 6 p.

79. RHYNE, Charles S. Municipal Law. Washington, National Institute of Municipal Law Officers, 1957. 1125 p.

80. RIBERA, André, Administration et gestion communales. Le guide du conseiller et du candidat aux élections municipales. 2e édition. s.l., Berger-Levrault, 1977. 215 p.

81. ROGERS, Ian MacF. The Law of Canadian Municipal Corporations. 2nd ed. 2 vols. Toronto, the Carswell Company Ltd., 1971.

82. ----------. Municipal Councillors' Handbook. 3rd edition. Toronto, The Carswell Company Limited, 1977. 130 p.

83. TREMBLAY, André et Réginald Savoie. Précis de droit municipal. Montréal, Wilson et Lafleur limitée, 1971. 381 p.

84. VIAU, Jacques. Cités et villes; Loi et jurisprudence. 5e édition. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1976. 2 vol.

Symboles

i.p.	irregular pagination
n.d.	no date
n.p.	no place no pagination
pag. div.	pagination diverse
s.d.	sans date
s.l.	sans lieu
s.p.	sans pagination

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Dictionnaires

BLACK, Henry Campbell. Black's Law Dictionary: Definitions of the Tems and Phrases of American and English Jurisprudence, Ancient and Modern. 4th ed. rev. St-Paul (Minn.), West Publishing Company, 1968. lxxxv, 1992 p.

CONSEIL INTERNATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE. Vocabulaire de l'administration. Paris, Hachette, 1972. 187 p.

CORNIOT, S. Dictionnaire de droit. 2e éd. 2 vol. & mise à jour. Paris, Dalloz, 1966.

DAGENAIS, Gérard. Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada. Montréal, Éditions Pédagogiques inc., 1967. xv, 679 p.

DEBBASCH, Charles et Yves Daudet. Lexique de termes politiques. Paris, Dalloz, 1974. iv, 275 p.

FLYNN, William J. Handbook of Canadian Legal Terminology. Ontario, New Press, c1976. 113 p.

GUILLIEN, Raymond et Jean Vincent. Lexique de termes juridiques. Paris, Dalloz, 1974. 292 p.

PAGÉ, Dominique. Petit dictionnaire de droit québécois et canadien. Montréal, La Corporation des Éditions Fides, 1975. 165 p.

PLANO, J.C. et al. Political Science Dictionary. Illinois, The Dryden Press, 1973. 418 p.

QUÉBEC, OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE. Cahiers de l'Office de la langue française no 5, Vocabulaire des élections. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1970. 26 p.

Lois municipales et provinciales

MANITOBA. The Revised Statutes of Manitoba. "Chapter M225, The Municipal Act". Queen's Printer. 1977.

NEW BRUNSWICK. Municipalities Act/Loi sur les municipalités, chapter M-22, volume iv. Queen's Printer for New Brunswick. 1976.

ONTARIO. The Revised Statutes of Ontario. "Chapter 284, The Municipal Act". Queen's Printer for Ontario. 1977.

QUÉBEC (PROVINCE). Code de procédure civile de la province de Québec, 13-14 Elizabeth II, chap. 80/Code of Civil Procedure of the Province of Quebec, 13-14 Elizabeth II, chap. 80. révisé par Lise Saintonge Poitevin. Montréal, Wilson et Lafleur limitée, 1979.

TELLIER, Robert. Code municipal de la province de Québec/Municipal Code of the Province of Quebec. éd. revue. Montréal, Wilson et Lafleur limitée, 1978.

Autres ouvrages

META : Journal des traducteurs. Vol. 24, no 1. Numéro spécial : "La traduction juridique". Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1979. 217 p.

MORIN, Victor. Procédure des assemblées délibérantes. 4e éd. Paris, Dalloz, 1978. 179 p.

ROGERS, Ian MacF. The Law of Canadian Municipal Corporations. 2nd ed. 2 vols. Toronto, the Carswell Company Ltd., 1971.

----------. Municipal Councillors' Handbook. 3rd ed. Toronto, The Carswell Company Ltd., 1977. 130 p.

TREMBLAY, André et Réginald Savoie. Précis de droit municipal. Montréal, Wilson et Lafleur limitée, 1971. 381 p.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

LA GESTION ET LES FINANCES

Dictionnaires bilingues

CANADA, SECRÉTARIAT D'ÉTAT, Bureau des traductions. Termes fiscaux, financiers et administratifs/Administrative, Financial and Fiscal Terms. (Bulletin de terminologie no 154). Hull, Approvisionnements et Services Canada, 1978. iv, 284 p.

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA, Service de Linguistique. Vocabulaire des conventions collectives, Anglais-Français/Collective Agreement Vocabulary English-French. 1ère édition. s.l., Chemins de fer Nationaux du Canada, 1972. 111 p.

DION, Gérard. Dictionnaire canadien des relations du travail. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976. xviii, 662 p.

DUBUC, Robert. Vocabulaire de gestion. Montréal, Leméac, 1974. 135 p.

PÉRON, Michel, William Withnell et Monique Peron. Dictionnaire français-anglais des affaires. Paris, Librairie Larousse, 1968. xv, 230 p. (F.-A.); xvi, 246 p. (E.-F.).

QUÉBEC (PROVINCE), RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE. Vocabulaire de l'économie. 2e éd. provisoire. (Série "Terminologie de la gestion"). Montréal, RLF, 1975. 74 p.

SYLVAIN, Fernand. Dictionnaire de la comptabilité. Toronto, L'Institut canadien des comptables agréés, 1977. 258 p.

Dictionnaires et encyclopédies unilingues

BERNARD, Yves, Jean-Claude Colli et Dominique Lewandowski. Dictionnaire économique et financier. Paris, Éditions du Seuil, 1975. 1168 p.

----------. Vocabulaire économique et financier. ("Points-Économie" no E-5). Paris, Éditions du Seuil, 1976. 92 p.

THE CANADIAN INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS. Terminology for Accountants. Toronto, 1976. 92 p.

CLARK, Donald T. and Bert A. Gottfried. University Dictionary of Business and Finance. New York, Thomas Y. Crowell Company, 1967. 409 p.

HEYEL, Carl (ed.). The Encyclopedia of Management. Second edition. New York, Toronto, Van Nostrand Reinhold Company, 1973. xxvii, 1161 p.

KOLHER, Eric L. A Dictionary for Accountants. Fifth edition. Englewood Cliffs (N.J.), Prentice-Hall, Inc., 1975. ix, 498 p.

LABOUR CANADA. Glossary of Industrial Relations Terms. Ottawa, Minister of Supply and Services Canada, 1978. 22 p.

LAUZEL, Pierre. Lexique de la gestion. Paris, Entreprise moderne d'édition, 1970. 237 p.

LENDREVIE, Jacques (réd. en chef). Encyclopédie du management. 3 vol. Paris, France Expansion, 1973. pag. div.

TÉZENAS DU MONTCEL, Henri. Dictionnaire des sciences de la gestion. France, Maison Mame, 1972. 331 p.

TÉZENAS, J. Dictionnaire de l'organisation et de la gestion. Paris, Les Éditions d'Organisation, 1968. 233 p.

TORRINGTON, Derek. Encyclopaedia of Personnel Management. Essex (GB), Gower Press, 1974. x, 474 p.

TRAVAIL CANADA, Terminologie des Relations du travail. Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1978. 24 p.

Autres ouvrages

ARONSON, J. Richard and Eli Schwartz (eds). Management Policies in Local Government Finance. (Municipal Management Series). Washington (D.C.) International City Management Association, 1975. 349 p.

BANOVETZ, James, M. Managing the Modern City. Washington (D.C.), International City Management Association, c1971. 467 p.

----------. La pratique de l'administration municipale. (Traduit de "Managing the Modern City" par Robert-J. Gravel). (Collection gestion municipale). Québec, Le ministère des Affaires municipales du Québec, le ministère d'État aux Affaires urbaines du Canada, International City Management Association, 1978. 625 p.

CLAS, André et Paul A. Horguelin. Le français, langue des affaires. Montréal, McGraw-Hill, Éditeurs, 1969. xxi, 394 p.

CROUCH, Winston (ed.). Local Government Personnel Administration. (The Municipal Management Series). Washington (D.C.), International City Management Association, 1976. 330 p.

QUÉBEC (PROVINCE), MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, Comité de la réforme de la comptabilité municipale. Manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec. 1 vol. Québec, 1975. pag. div.

QUÉBEC (RPOVINCE), RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE. Le français au bureau. (Cahiers de la Régie de la langue française no 26). Québec, Éditeur officiel du Québec, 1977. 112 p.

BULLETINS DE TERMINOLOGIE

Liste sélective

132 Télégraphie et téléphonie (1973), 2 fascicules, 758 pages (S52-2/132-1978F -- réimpression 1978; Canada: $6.75; Etranger: $8.10)

138 Astronautique (1973), 203 pages (S52-2/138F -- Canada: $3; Etranger: $3.60)

144 Répertoire alphabétique des lois fédérales (1978) (2e édition), (S52-2-144-1978F -- Canada: $1.75; Etranger: $2.10)

147 Vocabulaire général (Glossaire anglais-français) (1972), 7 fascicules (S52-2/147-1 à 7-1978F -- réimpression 1978; Canada: $60; Etranger: $72)

148 Divisions stratigraphiques, géomorphologiques et orogéniques du Canada (1973), 50 pages (S52-2/148-1978F -- Canada: $1; Etranger: $1.20)

149 Propriété industrielle et intellectuelle (1975) (2e édition), 148 pages (S52-2/149-1978F -- Canada: $2.25; Etranger: $2.70)

150 Postes et philatélie (1974), 159 pages (S52-2/150-1978F -- réimpression 1978; Canada: $3.75; Etranger: $4.50)

151 Electrotechnique (1974), 228 pages (S52-2/151-1978F -- réimpression 1978; Canada: $6; Etranger: $7.20)

152 Médecine (1974), 122 pages (S52-2/152-1978F -- réimpression 1978; Canada: $7.25; Etranger: $8.70)

153 Recueil des définitions des lois fédérales (1974), 2 fascicules, 880 pages (S52-2/153-1978F -- réimpression 1978; Canada: $15; Etranger: $18)

154 Termes fiscaux, financiers et administratifs (1978), 284 pages 2e édition (S52-2-154-1978F -- Canada: $5; Etranger: $6)

156 [illegible] du Canada (1974), 631 pages (S52-2/156-1978F -- réimpression 1978; Canada: $12; Etranger: $14.40)

158 Bateaux et engins de pêche (1977), 521 pages (S52-2/158F -- Canada: $8.75; Etranger: $10.50)

159 La serrurerie (1977), 64 pages (S52-2-159F -- Canada: $2; Etranger: $2.40)

160 Fonds terminologiques de Statistique Canada (1978) 3 fascicules (S52-2/160-3-1978F -- Canada: $35; Etranger: $42.50)

161 Ichtyologie (1978), 351 pages (S52-2-161-1978F -- Canada: $5.50; Etranger: $6.00)

162 Archéologie (1978), 2 fascicules -- 808 pages (S52-2/162-1978-2F -- Canada: $10; Etranger: $12)

164 Dépoussiérage industriel (dictionnaire contextuel anglais - français) (1980), 125 pages (S52-2/164-1980 -- Canada: $4.50; Etranger: $5.40)

Adresse postale

Centre d'édition du gouvernement
du Canada
Approvisionnements et Services
Canada
Hull (Québec)
Canada K1A 0S9
Tél.: 994-3475

Adresse du bureau

Ed. de l'Imprimerie Nationale
45, boul. Sacré-Coeur, pièce 2736
Hull (Québec)

Veuillez envoyer un chèque ou un mandat postal établi à l'ordre du Receveur général du Canada.

80.11.05